

الطرق السيارة بالمغرب  
Autoroutes du Maroc

**RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL  
2024**



# SOMMAIRE

01. Comptes annuels sociaux et Rapport général des CAC P. 03

02. Comptes annuels consolidés et Rapport général des CAC P. 13

03. ETIC P. 22

04. Rapport spécial des contrôleurs des comptes P. 45

05. Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes P. 62

06. Liste des communiqués de presse publiés P. 64

07. Rapport de gestion P. 66

08. Rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance) P. 142

09. Commentaire des dirigeants P. 168



# 01

## COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET RAPPORT GÉNÉRAL

Comptes Sociaux  
au 31 décembre 2024

الطرق السيارة بالمغرب  
Autoroutes du Maroc

BILAN ACTIF					BILAN PASSIF				
	A C T I F		P A S S I F					Exercice N	Exercice N-1
	Exercice								
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net					
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>2.372.929.452,98</b>	<b>2.265.581.690,57</b>	<b>107.347.762,41</b>	<b>102.449.851,48</b>	<b>B01</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>27.555.810.111,25</b>	<b>26.877.782.718,97</b>
A01 - Frais préliminaires	129.411.680,23	129.411.680,21	0,02	0,02	B02	- Capital social ou personnel (1)		15.715.628.500,00	15.715.628.500,00
A02 - Charges à répartir	2.243.517.772,75	2.136.170.010,36	107.347.762,39	102.449.851,46	B03	- (-) actionnaires, CSNA, C Appdont Versé		0,00	0,00
A03 - Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	B04	- Primes d'émission, de fusion, d'apport		22.554.900.492,80	22.554.900.492,80
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>114.642.562,22</b>	<b>91.222.682,34</b>	<b>23.419.879,88</b>	<b>32.310.335,33</b>	B05	- Ecarts de réévaluation		558.341,72	558.341,72
A04 - Immobilisations en recherche & développement	0,00	0,00	0,00	0,00	B06	- Réserve légale		0,00	0,00
A05 - Brevets, marques, droits et val.similaires	114.642.562,22	91.222.682,34	23.419.879,88	32.310.335,33	B07	- Autres réserves		0,00	0,00
A06 - Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	B08	- Report à nouveau (2)		-11.393.304.615,55	-12.458.148.050,55
A07 - Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	B09	- Résultats nets en instance d'affectation		0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C1)</b>	<b>163.249.199,59</b>	<b>69.816.526,68</b>	<b>93.432.672,91</b>	<b>79.540.998,35</b>	B10	- Résultat net de l'exercice (2)		678.027.392,28	1.064.843.434,86
A08 - Terrains	2.575.690,00	0,00	2.575.690,00	2.575.690,00	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(A)</b>	<b>27.555.810.111,25</b>	<b>26.877.782.718,97</b>	
A09 - Contructions	45.549.008,17	39.395.488,35	6.153.519,82	7.223.921,89	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>	<b>(B)</b>	<b>313.301.905,09</b>	<b>455.097.969,30</b>	
A10 - Installations techniques, mat. & outill.	4.283.892,85	2.079.352,14	2.204.540,71	2.556.182,81	B11	- Subventions d'investissement		313.301.905,09	455.097.969,30
A11 - Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	B12	- Provisions réglementées		0,00	0,00
A12 - Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	44.443.761,92	28.341.686,19	16.102.075,73	7.482.323,89	B13	- Compte de liaison		0,00	0,00
A13 - Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>(C)</b>	<b>37.982.300.329,10</b>	<b>39.474.412.458,09</b>	
A14 - Immobilisations corporelles en cours	66.396.846,65	0,00	66.396.846,65	59.702.879,76	B14	- Emprunts obligataires		18.632.978.000,00	18.764.824.000,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION (C2)</b>	<b>81.667.539.976,45</b>	<b>11.014.259.171,30</b>	<b>70.653.280.807,15</b>	<b>69.435.924.864,59</b>	B15	- Autres dettes de financement		19.349.322.329,10	20.709.588.458,09
- Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>PROVISION DURABLES POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>(D)</b>	<b>6.225.593.738,42</b>	<b>5.693.829.009,27</b>	
- Contructions	77.980.450.381,30	10.442.677.266,13	67.537.773.115,17	67.000.072.753,78	B15	- Provisions pour risques		257.928.564,56	177.642.162,99
- Installations techniques, mat. & outill.	369.122.321,93	332.034.470,99	37.087.850,94	37.349.911,85	B15	- Provisions pour charges		5.967.665.173,86	5.516.186.846,28
- Matériel de transport	24.665.570,92	24.665.570,84	0,08	0,08	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</b>	<b>(E)</b>	<b>651.143.531,77</b>	<b>283.347.385,71</b>	
- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	230.836.007,87	214.881.863,34	15.954.144,53	22.830.756,51	B17	- Augmentation des créances immobilisées		0,00	0,00
- Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	B18	- Diminution des dettes de financement		651.143.531,77	283.347.385,71
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>2.303.268.847,54</b>	<b>0,00</b>	<b>2.303.268.847,54</b>	<b>2.303.268.847,54</b>	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>		<b>72.728.149.615,63</b>	<b>72.784.469.541,34</b>	
A15 - Prêts immobilisés	1.704,88	0,00	1.704,88	1.704,88	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>(F)</b>	<b>2.936.277.686,91</b>	<b>2.132.221.965,28</b>	
A16A - Autres créances financières	2.302.267.142,66	0,00	2.302.267.142,66	2.302.267.142,66	B19	- Fournisseurs et compte rattachés		1.023.774.540,31	822.430.986,57
A17 - Titres de participation	1.000.000,00	0,00	1.000.000,00	1.000.000,00	B20	- Clients créditeurs, avances et acomptes		639.000,40	639.000,40
A18 - Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	B21	- Personnel		35.600.652,36	38.405.351,82
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>	<b>390.623.742,45</b>	<b>0,00</b>	<b>390.623.742,45</b>	<b>352.474.672,12</b>	B22	- Organismes sociaux		16.784.909,27	15.827.526,69
A19 - Diminution des créances immobilisées	27.848,54	0,00	27.848,54	0,00	B23	- Etat		193.346.350,25	134.458.833,74
A20 - Augmentation des dettes de financement	390.595.893,91	0,00	390.595.893,91	352.474.672,12	B24	- Comptes d'associés		457.823,42	457.823,42
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>87.012.253.783,23</b>	<b>13.440.880.070,89</b>	<b>73.571.373.712,34</b>	<b>72.305.969.569,41</b>	B25	- Autres créanciers		630.992.871,86	83.852.393,44
<b>STOCKS</b>	<b>33.290.785,73</b>	<b>3.835.087,42</b>	<b>29.455.698,31</b>	<b>35.892.185,01</b>	B26	- Comptes de régularisation passif		1.034.681.539,04	1.036.450.492,20
A21 - Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(G)</b>	<b>600.278,15</b>	<b>526.855,54</b>	
A22 - Matières et fournitures consommables	33.290.785,73	3.835.087,42	29.455.698,31	35.892.185,01	B28	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Elém. cit.)		99.955,01	61.237,89
A23A - Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>		<b>2.936.977.920,07</b>	<b>2.133.110.058,71</b>	
A24 - Produits intermédiaires produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>TRESORERIE PASSIF</b>		<b>12.033.803,97</b>	<b>18.057.107,98</b>	
A25 - Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	B29	- Crédits d'escompte		0,00	0,00
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>890.652.999,37</b>	<b>329.581.468,60</b>	<b>561.071.530,77</b>	<b>371.694.676,10</b>	B30	- Crédits de trésorerie		0,00	0,00
A26 - Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	3.159.283,71	0,00	3.159.283,71	1.893.743,73	B31	- Banques (soldes créditeurs)		12.033.803,97	18.057.107,98
A27 - Clients et comptes rattachés	527.879.574,41	327.901.295,78	199.978.278,63	249.676.050,95	<b>TOTAL III</b>		<b>12.033.803,97</b>	<b>18.057.107,98</b>	
A28 - Personnel	460.763,30	0,00	460.763,30	614.395,61	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>75.677.161.339,67</b>	<b>74.935.636.708,03</b>	
A29 - Etat	22.487.252,24	0,00	22.487.252,24	70.219.984,18					
A30 - Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00					
A31 - Autres débiteurs	225.785.977,74	1.680.172,82	224.105.804,92	1.759.614,45					
A32 - Comptes de régularisation actif	110.880.147,97	0,00	110.880.147,97	47.530.887,18					
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>1.219.111.745,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1.219.111.745,91</b>	<b>2.108.867.495,80</b>					
A34A - ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (H) (Elém.cit.)	600.278,15	0,00	600.278,15	526.855,54					
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>2.143.655.809,16</b>	<b>333.416.556,02</b>	<b>1.810.239.253,14</b>	<b>2.516.981.212,45</b>					
<b>TRESORERIE ACTIF</b>	<b>295.548.374,19</b>	<b>0,00</b>	<b>295.548.374,19</b>	<b>112.673.001,50</b>					
A35 - Chèques et valeurs à encaisser	5.029.822,68	0,00	5.029.822,68	4.868.122,68					
A36 - Banques, TG et CP	236.162.868,20	0,00	236.162.868,20	54.715.123,28					
A37 - Caisse, Régies d'avances et accreditifs	54.355.683,31	0,00	54.355.683,31	53.089.755,54					
<b>TOTAL III</b>	<b>295.548.374,19</b>	<b>0,00</b>	<b>295.548.374,19</b>	<b>112.673.001,50</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>89.451.457.966,58</b>	<b>13.774.296.626,91</b>	<b>75.677.161.339,67</b>	<b>74.935.636.708,03</b>					

(1) Capital personnel débiteur (-)  
(2) Bénéficiaire (+); Déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

	OPERATIONS		TOTALS DE	
	Propres à l'exercice 1	Concernant exerc. preced. 2	L'EXERCICE 3	TOTAL DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
D01 * Ventres de marchandises en l'état	-	-	-	-
D02 * Ventres de biens et services produits	4.030.977.997,56	6.025.224,67	4.037.003.222,23	3.724.621.365,34
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.030.977.997,56</b>	<b>6.025.224,67</b>	<b>4.037.003.222,23</b>	<b>3.724.621.365,34</b>
D03 * Variation de stocks de produits (+/-) (1)	-	-	-	-
D04 * Immobilisations produites par l'ent.pour elle meme	-	-	-	-
D05 * Subventions d'exploitation	-	-	-	-
D06 * Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
D07 * Reprises d'exploitation : transferts de charges	364.945.959,71	649.165,25	365.595.124,96	593.685.869,27
<b>TOTAL I</b>	<b>4.395.923.957,27</b>	<b>6.674.389,92</b>	<b>4.402.598.347,19</b>	<b>4.318.307.234,61</b>
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
C01 * Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-	-
C02 * Achats consommés (2) de matières & fournitures	280.354.337,53	-309.035,49	280.045.302,04	264.543.408,75
C03 * Autres charges externes	557.704.727,60	3.570.764,54	561.275.492,14	820.064.731,22
C04 * Impôts et taxes	7.564.925,30	-	7.564.925,30	7.327.684,33
C05 * Charges de personnel	226.255.306,38	24.231,38	226.279.537,76	229.732.494,44
C06 * Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
C07 * Dotations d'exploitation	1.357.255.140,74	122.350.608,20	1.479.605.748,94	1.059.106.774,20
<b>TOTAL II</b>	<b>2.429.134.637,55</b>	<b>122.638.566,63</b>	<b>2.551.773.204,18</b>	<b>2.880.775.093,03</b>
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>1.847.827.141,01</b>	<b>1.337.532.141,58</b>
<b>FINANCIER</b>				
D08 * Prod. des titres de particip. & autres titres immob.	176.423.098,52	-	176.423.098,52	-
D09 * Gains de change	48.185.797,93	-	48.185.797,93	28.965.055,43
D10 * Intérêts et autres produits financiers	81.068.895,99	-	81.068.895,99	24.641.111,51
D11 * Reprises financières, transferts de charges	69.667.066,62	-	69.667.066,62	781.333.085,14
<b>TOTAL IV</b>	<b>375.344.859,06</b>	<b>0,00</b>	<b>375.344.859,06</b>	<b>834.937.252,08</b>
<b>V CHARGES FINANCIERES</b>				
C08 * Charges d'intérêts	1.449.732.716,11	-	1.449.732.716,11	1.488.975.238,20
C09 * Pertes de change	51.144.491,15	45.983,23	51.190.474,38	59.861.758,88
C10 * Autres charges financières	1.316,53	-	1.316,53	192,03
C11 * Dotations financières	628.126,69	-	628.126,69	69.667.066,62
<b>TOTAL V</b>	<b>1.501.506.650,48</b>	<b>45.983,23</b>	<b>1.501.552.633,71</b>	<b>1.618.504.255,82</b>
<b>VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>			<b>-1.126.207.774,65</b>	<b>-783.567.003,74</b>
<b>RESULTAT COURANT (III + VI)</b>			<b>721.619.366,36</b>	<b>1.153.965.137,84</b>

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) suite

	OPERATIONS		TOTALS DE	
	Propres à l'exercice 1	Concernant exerc. preced. 2	TOTAL DE L'EXERCICE 3	TOTAL DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
<b>VII RESULTAT COURANT (reports)</b>			<b>1.153.965.137,84</b>	<b>-664.148.126,68</b>
<b>NON COURANT</b>				
<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>				
D12 * Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00
D13 * Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
D14 * Reprises sur subventions d'investissement	1.826.801,14	0,00	1.826.801,14	1.851.359,88
D15 * Autres produits non courants	8.497.772,81	641.666,70	9.139.439,51	3.222.033,28
D16 * Reprises non courantes ; transferts de charges	120.000.000,00			

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE				
I - SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	Exercice A	Exercice précédent B	Variation (A-B)	
			Emplois C	Ressources D
Financement permanent	72.728.149,61	72.784.469.541,34	56.319.925,71	0,00
Actif immobilisé	73.571.373,71	72.305.969.569,81	1.265.404.142,93	0,00
Fonds de roulement fonctionnel	-843.224,09	478.499.971,93	1.265.404.142,93	0,00
Actif circulant	1.010.239.231,14	2.316.901.212,45	0,00	700.741.955,31
Passif circulant	2.936.977.920,07	2.133.110.058,71	0,00	803.867.861,36
Besoin de financement global	-1.126.738.664,93	383.871.153,74	0,00	1.510.609.826,67
Tresorerie nette (actif - passif)	283.514.570,22	34.615.893,32	188.898.676,70	0,00

II - EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I - Ressources stables de l'exercice</b>				
* Autofinancement (A)	6,00	1.581.208.416,86	0,00	795.565.228,36
* Capacité d'autofinancement		1.581.208.416,86		795.565.228,36
* Distribution des bénéfices	0,00		0,00	
* Cessions et réductions d'immobilisations (B)	6,00	0,00	1.947,10	0,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupération sur créances immobilisées			1.947,10	
* Diminution des immobilisations en cours				
* Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		0,00		147.044.797,84
* Augmentation du capital, apports		0,00		0,00
* Subventions d'investissement		0,00		147.044.797,84
* Augmentation des dettes de financement (D) (rettes de primes de remboursements)		512.685.790,16		622.442.474,85
<b>TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>	<b>6,00</b>	<b>2.993.894.207,02</b>	<b>1.947,10</b>	<b>1.565.052.501,05</b>
<b>II - Emplois stables de l'exercice</b>				
* Acquisitions et augmentations d'immobilisations (E)	1.593.136.254,98		1.019.121.945,39	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1.922.477,70		8.685.818,73	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	1.591.213.777,28		1.010.436.126,66	
* Acquisitions d'immobilisations financières				
* Augmentation des créances immobilisées				
* Remboursement des capitaux propres (F)				
* Remboursement des dettes de financement (G)	1.682.692.146,06		1.023.021.220,35	
* Emplois en non valeurs (H)	140.376.949,95		33.921.914,17	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>3.415.405.350,99</b>		<b>2.076.068.089,91</b>	
III - Variation du besoin de financement global (B.F.G)		- 1.510.609.820,67		- 1.394.113.721,82
IV - Variation de la trésorerie	188.898.676,70			16.993.813,14

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)				
			Exercice	Exercice N-1
1		Ventes de marchandises (en l'état)		
2	-	Achats revendus de marchandises		
	=	<b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>		
II	+	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)</b>	<b>4.037.003.222,23</b>	<b>3.724.621.165,34</b>
3	*	Ventes de biens et services produits	4.037.003.222,23	3.724.621.165,34
4	*	Autres variations de produits		
5	*	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	-	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>841.320.794,18</b>	<b>1.084.608.139,97</b>
6	*	Achats consommés de matières et fournitures	280.045.302,04	264.543.408,75
7	*	Autres charges externes	561.275.492,14	820.064.731,22
IV	=	<b>VALEUR AJOUTÉE (I+II-III)</b>	<b>3.195.682.428,05</b>	<b>2.640.013.025,37</b>
8	+	Subventions d'exploitation		
9	-	Impôts et taxes	7.564.925,30	7.327.584,33
10	-	Charges de personnel	226.279.737,76	229.732.494,44
V	=	<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>2.961.837.764,99</b>	<b>2.402.953.046,60</b>
	-	<b>ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>		
11	+	Autres produits d'exploitation		
12	-	Autres charges d'exploitation		
13	+	Reprises d'exploitation, transferts de charges	365.595.124,96	593.685.869,27
14	-	Dotations d'exploitation	1.479.605.748,04	1.059.106.774,29
VI	=	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	<b>1.847.827.141,01</b>	<b>1.937.532.141,58</b>
VII	+/-	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1.126.207.774,65</b>	<b>-783.567.003,74</b>
VIII	=	<b>RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>	<b>721.619.366,36</b>	<b>1.153.965.137,84</b>
IX	+/-	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-32.712.422,08</b>	<b>-78.668.746,38</b>
15	-	Impôts sur les résultats	10.879.552,00	9.452.956,60
X	=	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>678.027.392,28</b>	<b>1.064.843.434,86</b>

I. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT		
	Exercice	Exercice N-1
1	678.027.392,28	1.064.843.434,86
	* Bénéfice +	678.027.392,28
	* Parts -	
2	1.457.815.089,47	1.032.627.098,80
3	628.126,69	69.140.211,08
4	0,00	0,00
5	365.595.124,96	589.712.431,24
6	69.667.066,62	781.333.085,14
7	120.000.000,00	
8		
9		
I	1.581.208.416,86	795.565.228,36
10		
II	1.581.208.416,86	795.565.228,36

TABLEAU DES PROVISIONS								
NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	5.691.829.009,27	829.206.348,94	0,00	0,00	365.595.124,96	69.667.066,62	0,00	6.087.773.166,63
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>5.691.829.009,27</b>	<b>829.206.348,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365.595.124,96</b>	<b>69.667.066,62</b>	<b>0,00</b>	<b>6.087.773.166,63</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	320424426,8	11354231,02						331.778.657,83
5. Autres Provisions pour risques et charges	526855,54		0,00		0,00			526.855,54
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								0,00
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>329.951.282,35</b>	<b>11.354.231,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>332.305.513,37</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>6.014.780.291,62</b>	<b>840.560.579,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365.595.124,96</b>	<b>69.667.066,62</b>	<b>0,00</b>	<b>6.420.078.680,00</b>

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
- Adoption d'un amortissement progressif en fonction du trafic en 2016 au lieu d'un amortissement de caducité au fur et à mesure de la construction aboutissant au prolongement de la durée de la concession à 99 ans à partir du 1er janvier 2016.	- Amortissements progressifs en fonction du trafic, provisionnés sur la nouvelle durée de la concession (99 ans) et le rythme d'amortissement qui reflète le meilleur rythme d'usage des actifs en concession.	- L'application de la durée d'amortissement progressif en fonction du trafic sur une durée de 99 ans a eu pour effet de minorer la charge d'amortissement de l'exercice 2016 vs. 2015 de 173 MMAD (232 MMAD en 2016 vs. 1096 MMAD selon l'ancienne méthode).
- Pour prendre en considération le planning généralement décennal d'entretien des chaussées, la société constitue à partir de 2015 des provisions pour grosses réparations. En 2016, ADM a passé le rapport de provisions pour grosses réparations sur les années antérieures.	- Etalement du coût d'entretien des chaussées sur la durée d'utilisation.	- Le montant du rattrapage de provision au titre des exercices antérieurs à 2016 s'élève à 2,524 MMAD. Le montant de la provision au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 589 MMAD pour une reprise de provision constatée en 2023 de 580 MMAD.
- Le montant de la dotation aux provisions pour risques de change pour les dettes en devise a été limité à l'excédent des parts sur les gains de change latents.	- La composition de la dette en devise d'ADM reflète la composition du panier du dirham 60% Euro, 80% dollars ce qui donne des impacts diversifiés sur la dette d'ADM face de la fluctuation de ces deux devises, de ce fait la prise en compte des gains latents dans le calcul de la dotation pour provision pour risque de change donne une image fidèle de la situation financière de l'entreprise.	- L'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de 11.035.620,41 dhs.
II. Changements affectant les règles de présentation		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION ENNON-VALEURS</b>	<b>2.232.552.503,03</b>	<b>140.376.949,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2.372.929.452,98</b>
* Frais préliminaires	129.411.680,23	0,00						129.411.680,23
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2.103.140.822,80	140.376.949,95					0,00	2.243.517.772,75
* Primes de remboursement obligations	0,00							0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00							0,00
<b>-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>112.720.084,52</b>	<b>1.922.477,70</b>						<b>114.642.562,22</b>
* Immobilisation en recherche et développement	0,00							0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	112.720.084,52	1.922.477,70						114.642.562,22
* Fonds commercial	0,00							0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00							0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES</b>	<b>140.041.412,04</b>	<b>23.207.787,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>163.249.199,59</b>
* Terrains	2.575.690,00	0,00						2.575.690,00
* Constructions	45.549.008,17	0,00						45.549.008,17
* Installat. techniques, matériel et outillage	4.283.892,85	0,00						4.283.892,85
* Matériel de transport	0,00	0,00						0,00
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	27.929.941,26	16.513.820,66						44.443.761,92
* Autres immobilisations corporelles	0,00							0,00
* Immobilisations corporelles en cours	59.702.879,76	5.693.966,89						65.396.846,65
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION</b>	<b>80.099.533.988,72</b>	<b>1.568.005.989,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81.667.539.978,45</b>
* Terrains	0,00							0,00
* Constructions	77.118.182.100,45	862.268.280,85						77.980.450.381,30
* Installat. techniques, matériel et outillage	353.478.583,77	15.643.738,16			0,00			369.122.321,93
* Matériel de transport	24.665.570,92				0,00			24.665.570,92
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	227.536.291,21	1.299.716,66						230.836.007,87
* Autres immobilisations corporelles	0,00							0,00
* Immobilisations corporelles en cours	2.375.671.442,37	606.794.254,06						3.002.465.696,43

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payés	Montants en devises	Montant vis à vis organismes publics	Montant vis à vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>37.982.300.329,10</b>	<b>36.177.317.653,50</b>	<b>1.804.982.675,60</b>	<b>0,00</b>	<b>17.281.299.255,20</b>			
- Emprunts obligataires	18.632.078.000,00	18.386.732.000,00	246.246.000,00					
- Autres dettes de financement	19.349.322.329,10	17.790.585.653,50	1.558.736.675,60		17.281.299.255,20			
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2.936.277.686,91</b>	<b>0,00</b>	<b>2.936.277.686,91</b>	<b>41.583.259,93</b>	<b>122.131,80</b>	<b>216.574.156,67</b>		
- Fournisseurs et comptes rattachés	1.023.774.540,31		1.023.774.540,31	41.583.259,93	122.131,80	5.985.073,73		
- Clients créditeurs, avances et acomptes	639.000,40		639.000,40					
- Personnel	35.600.652,36		35.600.652,36					
- Organismes sociaux	16.784.909,27		16.784.909,27			16.784.909,27		
- Etat	193.346.350,25		193.346.350,25			193.346.350,25		
- Comptes d'associés	457.823,42		457.823,42			457.823,42		
- Autres créditeurs	630.992.871,86		630.992.871,86					
- Compte de régularisation du passif	1.034.661.539,04		1.034.661.539,04					

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur les organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2.303.268.847,54</b>	<b>2.303.268.847,54</b>	<b>0,00</b>				<b>1.000.000,00</b>	
- Prêts immobilisés	1.704,88	1.704,88						
- Autres créances financières	2.302.267.142,66	2.302.267.142,66						
- Titres de participation	1.000.000,00	1.000.000,00					1.000.000,00	
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>890.652.999,37</b>	<b>0,00</b>	<b>496.858.478,58</b>	<b>393.794.520,79</b>	<b>0,00</b>	<b>53.035.176,89</b>	<b>0,00</b>	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3.150.283,71		3.150.283,71					
- Clients et comptes rattachés	527.679.574,41		134.085.053,62	393.794.520,79		30.547.924,65		
- Personnel	460.763,30		460.763,30					
- Etat	22.487.252,24	0,00	22.487.252,24			22.487.252,24		
- Comptes d'associés	0,00		0,00			0,00		
- Autres débiteurs	225.785.977,74		225.785.977,74					
- Comptes de régularisation actif	110.880.147,97		110.880.147,97					

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>	La société ADM a procédé au 1er janvier 2016 à la réévaluation de l'ensemble de ses actifs en concession sur la base du rapport d'un expert indépendant.	Le montant de la réévaluation s'est élevé à 22 554 100 492,81 MAD. L'incidence sur le résultat de l'amortissement de l'actif de réévaluation en 2022 s'est élevée à 82 MMAD.
<b>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</b>	Au 31 décembre 2019, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, et afin de présenter une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'entreprise, a adopté, et a été agréé par le CSNC, ses principes et méthodes d'évaluation relatifs à l'évaluation des dettes liées en monnaie étrangère. En effet, le montant de la déflation aux provisions pour risques de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents.	L'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de 263 347 385,73.
<b>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>	NEANT	NEANT
Les biens mis en concession sont présentés à l'actif du bilan dans une rubrique intitulée "Immobilisations corporelles en concession".	Situation spécifique d'ADN	Amélioration de l'information financière
		Aucune incidence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats.

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES  
HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions		481.503,27
* Valeurs remises au cédantes		
* Autres engagements donnés	0,00	7.944.141,27
<b>Total (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>8.425.644,54</b>

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1.296.442.349,71	1.233.994.872,56
* Cautions Reçues sur marché en USD	121.661,40	1.291.251,85
* Cautions Reçues sur marché en EURO	6.204.559,15	180.819.324,10
* Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	17.281.299.255,20	17.499.415.978,57
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	18.632.978.000,00	19.277.870.001,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2.047.058.823,50	2.388.235.294,10
* Dépôts et cautionnements reçus	20.964.250,40	20.964.250,40
<b>TOTAL</b>	<b>39.285.068.899,36</b>	<b>40.611.590.972,58</b>

SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					NEANT
Sûretés reçues					

(1) - Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres ; 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces ( sûretés données)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au G.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
ADM - PARK	Service	500.000	99,60%	498.000		31/12/2024			
ADM - PROJET	Service	500.000	99,60%	498.000		31/12/2024			
<b>TOTAL</b>		<b>1.000.000</b>		<b>996.000</b>					

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	
<b>I. ACTIF IMMOBILISE</b>	
<b>A. Evaluation à l'entrée</b>	
1. Immobilisation en non-valeurs	(Conforme CGNC)
2. Immobilisation incorporelles	(Conforme CGNC)
3. Immobilisations corporelles	(Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession)
4. Immobilisations financières	(Conforme CGNC)
<b>B. Corrections de valeurs</b>	
1. Méthodes d'amortissements	(Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession)
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion Actif	(Conforme CGNC)
<b>II. ACTIF CIRCULANT</b>	
<b>A. Evaluation à l'entrée</b>	
1. Stocks	(Conforme CGNC)
2. Créances et autres actifs circulants	(Conforme CGNC et annexe n°1)
3. Titres et autres valeurs de placement	(Conforme CGNC)
<b>B. CORRECTIONS DE VALEUR</b>	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	(Conforme CGNC)
<b>III. FINANCEMENT PERMANENT</b>	
1. Méthodes de réévaluation	(Conforme CGNC)
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	(Conforme CGNC)
3. Dettes de financement permanent	(Conforme CGNC)
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	(Conforme CGNC)
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	(Conforme CGNC)
<b>IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</b>	
1. Dettes du passif circulant	(Conforme CGNC et annexe n°1)
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	(Conforme CGNC)
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	(Conforme CGNC)
<b>V. TRÉSORERIE</b>	
1. Trésorerie - Actif	(Conforme CGNC)
2. Trésorerie - Passif	(Conforme CGNC)
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)

## RAPPORT GENERAL :

**Aux actionnaires**

**Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A**  
**BP 6526, Hay Riad, Rabat**  
**Maroc**

**Rapport général des commissaires aux comptes**  
**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**

**Audit des états de synthèse****Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Ces états de synthèse, arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 mars 2025, font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **27 869 112 016,34 MAD** dont un bénéfice net de **678 027 392,28 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

**1. Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires**

L'audit du dispositif de pilotage, de gestion et de contrôle des risques de fraude et de corruption, qui a été confié au cabinet EY & Associés, a permis de ressortir, dans le cadre du rapport provisoire émis en date du 14/10/2022, une estimation de la fraude sur le réseau autoroutier, comprise entre 2,13% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette basse) et 4,95% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 365 638,54 MAD et 156 553 948,72 MAD.

ADM a contesté la fourchette haute. Par conséquent, le cabinet a retenu uniquement la fourchette basse (estimation prudente) dans son rapport définitif émis en date du 23/01/2023.

**2. Litige avec la société FINETIS**

ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux



Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 MAD par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

ADM a reçu le 10 octobre 2024 un courrier de l'Agence Judiciaire du Maroc l'informant qu'une sentence arbitrale a été rendue en date du 04 octobre 2024 rejetant l'ensemble des allégations présentées par FINETIS.

Il convient de signaler que les frais de justice et honoraires des avocats relatifs à cette affaire s'élevant à 83 MMAD sont pris en charge en totalité par ADM.

### 3. Méthode d'évaluation

La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents. Cette dérogation est mentionnée au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires.

### 4. Immobilisations

Les résultats provisoires de la mission d'inventaire physique des immobilisations réalisés par un prestataire externe sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, ont permis d'identifier des écarts d'inventaire ainsi que des articles à réformer nécessitant une analyse technique approfondie. À ce titre, une provision pour dépréciation d'un montant total de 68 362 KMAD a été constituée. Par ailleurs, des immobilisations en cours, déjà mises en exploitation mais non encore activées à la date de clôture, ont été identifiées, conduisant à la comptabilisation d'un amortissement économique de 62 389 KMAD au 31 décembre 2024. La société a par ailleurs engagé un plan d'action visant à renforcer les procédures de gestion des immobilisations.

### 5. Protocole d'accord entre l'Etat et ADM

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du protocole d'accord signé entre l'État marocain et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) en date du 21 mars 2025, couvrant la période 2025-2032.

Cet accord engage ADM à la réalisation d'un programme d'investissement et de grosses réparations et à l'amélioration des performances, en contrepartie d'un appui institutionnel, technique et, potentiellement financier de l'État. Les engagements contractés sont de nature à avoir un impact significatif sur les flux financiers futurs, ainsi que sur la stratégie de financement de la société.

À la date de clôture, ces engagements n'ont pas encore généré d'effets comptables directs, mais leur matérialisation future pourrait impliquer la reconnaissance d'éléments financiers supplémentaires, ou de passifs conditionnels. Une information adéquate devrait être intégrée dans les annexes des états financiers et du rapport de gestion sur le suivi de l'exécution dudit protocole.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.



**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont [les questions qui, selon notre jugement professionnelle], ont été [les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée]. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>▪ <b>Evaluation des immobilisations corporelles en concessions.</b></p> <p>Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à 70 653 MMAD.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre connaissance des procédures mises en place par la direction pour la détermination des indices de perte de valeur et de la valeur actuelle.</li> <li>- Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au niveau de paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires », aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2024.</li> </ul>
<p>▪ <b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions, d'un montant de 5 421 MMAD au 31 décembre 2024, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année et comptabilisées comme présenté dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>- Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>- Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans constitution des provisions, en examinant la cohérence des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>



### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Horwath Maroc Audit  
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay RIAD - Rabat.



BDO MAROC  
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen, 3ème Etage N° 38 Casablanca 20360

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 30 avril 2025

**Les Commissaires aux Comptes**

**BDO**



**Monsieur Zakaria FAHIM**  
Associé

**Horwath Maroc Audit**



**Mme Maryam MOUNA**  
Associée

# 02

## COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT GÉNÉRAL

الطرق السيارة بالمغرب  
Autoroutes du Maroc

Comptes Consolidés  
au 31 décembre 2024

BILAN ACTIF

( en KMAD )

	31.12.2024	31.12.2023
<b>Actif non courant</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	131.771	120.670
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	70.653.281	69.435.925
Participations dans les entreprises associées	0	0
Autres actifs financiers non courants	2.302.302	2.302.302
Impôts différés actifs	810.697	810.697
Instruments dérivés	0	0
Autres actifs non courants	-249	0
<b>Total actif non courant</b>	<b>73.897.802</b>	<b>72.669.593</b>
<b>Actif courant</b>		
Autres actifs financiers	1.222.103	2.113.253
Stocks	29.575	36.034
Clients et autres débiteurs	182.578	232.276
Autres actifs courants	1.059.041	499.485
Trésorerie et équivalents de trésorerie	448.567	557.319
<b>Total actif courant</b>	<b>2.941.864</b>	<b>3.438.367</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>76.839.666</b>	<b>76.107.961</b>

BILAN PASSIF

( en KMAD )

	31.12.2024	31.12.2023
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	15.715.629	15.715.629
Réserves consolidées	-6.510.957	-9.506.083
Ecart de réévaluation	15.126.659	15.126.659
Résultat de l'exercice	729.609	1.293.685
Capitaux propres part du Groupe	23.060.940	22.569.290
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>23.060.940</b>	<b>22.569.290</b>
<b>Passif non courant</b>		
Emprunts non courants	35.749.866	37.282.037
Impôts différés	6.768.500	6.796.060
Provisions non courantes	4.724.559	4.373.967
Autres passifs non courants	313.302	455.346
<b>Total passif non courant</b>	<b>47.556.227</b>	<b>48.907.411</b>
<b>Passif courant</b>		
Fournisseurs et autres créanciers	1.009.068	807.290
Emprunts courants et dettes financières diverses	1.804.983	1.717.480
Dettes d'impôt sur le résultat	0	0
Provisions courantes	733.893	192.008
Autres passifs	2.662.522	1.896.423
Découvert	12.034	18.057
<b>Total passif courant</b>	<b>6.222.499</b>	<b>4.631.259</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>76.839.666</b>	<b>76.107.961</b>

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

( en KMAD )

	31.12.2024	31.12.2023
Chiffre d'affaires dont :		
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	5.605.009	4.730.531
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	1.568.006	-1.005.910
Achats et charges externes	-2.482.979	-2.056.643
Charges de personnel	-250.981	-249.060
Impôts et taxes	-7.569	-7.332
Dotations aux amortissements	-1.259.661	-901.915
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	12.952	885.678
Autres produits et charges d'exploitation	90.849	31.708
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1.707.621</b>	<b>2.432.967</b>
Autres produits et charges opérationnels	-36.097	-81.641
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1.671.523</b>	<b>2.351.326</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-1.224.988	-1.639.398
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-1.224.988</b>	<b>-1.639.398</b>
Autres produits et charges financiers	311.455	611.619
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	0
Impôt sur le résultat	-28.382	-29.862
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>729.609</b>	<b>1.293.685</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>729.609</b>	<b>1.293.685</b>
- dont part du Groupe	729.609	1.293.685
- dont intérêts minoritaires	-	-
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	23	41
- résultat dilué par action (part du Groupe)	23	41

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

( en KMAD )

	31.12.2024	31.12.2023
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2.670.571</b>	<b>1.112.098</b>
Résultat net	729.609	1.293.685
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1.246.709	-270.790
Gains et pertes de change latente	-	-
Résultat sur cessions	-	-
<b>Autofinancement</b>	<b>1.976.318</b>	<b>1.022.895</b>
Charge nette d'intérêts	1.224.988	1.639.398
Variation des impôts différés	-27.560	158.475
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	458.454	723.911
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)</b>	<b>3.632.200</b>	<b>3.544.678</b>
Acquisition d'immobilisations	-1.233.513	-1.013.612
Actifs et passifs financiers non courants	-504.194	-332.614
<b>Total des acquisitions d'actifs non courant</b>	<b>-2.237.707</b>	<b>-1.346.227</b>
Cessions d'immobilisations	-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)</b>	<b>-2.237.707</b>	<b>-1.346.227</b>
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Remboursement d'emprunts	-1.682.092	-1.923.023
Emission d'emprunts	512.686	622.442
Somme reçues/payées à la suite d'augmentation/réduction de capital	-	2.300.000
Intérêts financiers nets versés	-1.224.988	-1.639.398
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)</b>	<b>-2.394.394</b>	<b>-639.979</b>
<b>Variation de trésorerie (I + II + III)</b>	<b>-999.901</b>	<b>1.558.473</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1.670.670</b>	<b>2.670.571</b>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

( en KMAD )

	Capital	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1/01/2023</b>	<b>15.715.629</b>	<b>6.703.696</b>	<b>-909.967</b>	<b>21.509.358</b>	-	<b>21.509.358</b>
Affectation du résultat précédent	-	-909.967	909.967	-	-	-
Frais d'augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation net	-	-51.905	-	-51.905	-	-51.905
Résultat net	-	-	1.293.685	1.293.685	-	1.293.685
Impact	-	-	-	-	-	-
Impact impôt différé actif	-	-181.796	-	-181.796	-	-181.796
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-51	-	-51	-	-51
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>15.715.629</b>	<b>5.559.977</b>	<b>1.293.685</b>	<b>22.569.291</b>	-	<b>22.569.291</b>
<b>Capitaux propres au 1/01/2024</b>	<b>15.715.629</b>	<b>5.559.977</b>	<b>1.293.685</b>	<b>22.569.291</b>	-	<b>22.569.291</b>
Affectation du résultat précédent	-	1.293.685	-1.293.685	-	-	-
Frais d'augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	-	-176.564	-	-176.564	-	-176.564
Ecart de réévaluation net	-	-61.342	-	-61.342	-	-61.342
Résultat net	-	-	729.609	729.609	-	729.609
Impact	-	-	-	-	-	-
Impact impôt différé actif	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-51	-	-51	-	-51
<b>Capitaux propres au 31/12/2024</b>	<b>15.715.629</b>	<b>6.815.704</b>	<b>729.609</b>	<b>23.060.942</b>	-	<b>23.060.942</b>

الطرق السيارة بالمغرب  
Autoroutes du Maroc

Comptes Consolidés  
au 31 décembre 2024

RESUME DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2024

REFERENCIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2004, modifiées par l'avis n°1 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/02/2005 et ont conformé aux dispositions de la loi n°10 du 12 août 2008 relative à l'activité des valeurs mobilières (MBOC) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations IFRIC et SIC (Standards Interpretations Committee and International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024

Société	Forme juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM INFRA SA	SA	99,91%	Intégration globale
ADM PROJET SA	SA	99,91%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC 12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'imputation IFRIC 12 (adoption par l'IASB et adopté par l'Union européenne le 21 mars 2009). Cette imputation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit en droit de facturer une détermination pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, à titre, le risque d'exploitation, cet actif représente le droit de concessionnaire à percevoir une détermination auprès des usagers et le droit de propriété incorporelle. Ce résultat de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages des usagers autoroutiers auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé : pour l'essentiel, elles représentent généralement des droits à l'exploitation de la concession.

La concession revient aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les tunnels, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute concédée, y compris les raccordements aux autres existantes, les déviations et installations annexes directement reliées aux services des usagers concédés en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 5. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

3.1 BASE D'EVALUATION

Les états financiers sont présentés en millions de dirhams (MAD) arrondis au million le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement ajustés, sous réserve de certains particularités suivantes :

- Les dérivés de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'Etat en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des bénéfices futurs attendus, nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux aménagements, déviations.

1. Coût d'acquisition

Les coûts directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs incorporels sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction réside sur une période de plus de douze mois.

1. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Celle-ci présente des incertitudes quant à leur recouvrement fait l'objet d'une dépréciation. Les ajustements sont portés au compte de résultat.

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts obligataires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, incluant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

3. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour assurer l'exploitation dans les 15 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel. Le part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'actif d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qui met à disposition du concessionnaire. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'investissement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.

A noter également que l'IFRS 16 et l'IFRIC 23 sont entrés en vigueur en 2019 mais leurs impacts sur les comptes d'ADM étant par ailleurs négligeables.

7. Dépréciation et parts de valeurs des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des indications ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celle-ci est faite l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles (prix de marché, données de marché, transactions récentes...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables et autonomes. La société a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une activité. En effet, le réseau autoroutier est géré dans le cadre d'un contrat de concession unique regroupant tous les tronçons autoroutiers et constitue par conséquent une seule UGT.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de trafic...) ou internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la société examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

« Aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifiée par la société au 31 décembre 2024 »

3.2 COMMENTAIRE DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES COMPTES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Valeurs brutes (en milliers de dirhams)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	71 555 617	1 568 006	-	73 123 623
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	2 119 692	350 650	-	2 470 342
<b>Valeurs nettes</b>	<b>69 435 925</b>	<b>1 217 356</b>	<b>-</b>	<b>70 653 281</b>

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une augmentation nette de 1 217 millions de dirhams durant 2024.

2. Autres Actifs non courants

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Impôts différés actifs	810 697	810 697
Instruments dérivés (trading)	-	-
Autres débiteurs non courants	2 302 302	2 302 302
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>3 112 999</b>	<b>3 112 998</b>

• Les impôts différés actifs :

Au 31.12.2024, ils comprennent essentiellement l'impôt sur l'amortissement fiscalement différé.

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Impôts différés actifs	810 697	810 697

3. Autres actifs courants

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024	%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	3 113 258	1 323 103	-42%
Autres débiteurs courants	499 485	1 059 041	+112%
<b>Autres actifs courants</b>	<b>2 613 737</b>	<b>2 281 144</b>	<b>-13%</b>

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA.

4. Provisions

(En milliers de dirhams)	31.12.2023	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	31.12.2024
Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)	4 410 811	247 483	-81 039	4 962 443
Provisions pour risques et charges	155 164	340 845	-	496 009
<b>Provisions</b>	<b>4 565 976</b>	<b>588 328</b>	<b>-81 039</b>	<b>5 458 452</b>

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 31/12/2024 de 5 514 millions de dirhams a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.

Le montant actualisé de cette provision au 31/12/2024 est de 4 962 MMAD avec un impact résultat de - 100 millions de dirhams.

5. Information sur les actifs et passifs financiers

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 222 103	1 222 103	-	-
Trésorerie	448 567	448 567	-	-
<b>Sous-total actifs financiers</b>	<b>1 670 671</b>	<b>1 670 671</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes financières diverses	37 554 849	1 804 985	8 218 057	27 531 809
Fournisseurs	1 009 068	1 009 068	-	-
Découvert	12 034	12 034	-	-
<b>Sous-total passifs financiers</b>	<b>38 575 950</b>	<b>2 826 084</b>	<b>8 218 057</b>	<b>27 531 809</b>

6. Chiffre d'affaires

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	3 724 621	4 037 003
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	1 005 910	1 560 006
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4 730 531</b>	<b>5 605 009</b>

L'augmentation du chiffre d'affaires péage de 18,49 % est directement liée à la hausse du trafic sur le réseau autoroutier.

### 7. Charges d'exploitation

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024	%
Charges liées à la construction des infrastructures en concession	1 005 910	1 568 006	55,88
Energies et Fournitures	21 846	21 989	0,65%
Achat de travaux, études et prestations de services	220 099	235 937	7,2%
Entretien routier	680 482	420 593	-38,19%
Entretien et réparation des biens mobiliers	16 105	31 196	93,70%
Divers	198 903	291 959	46,78%
Intercos	85 701	-86 701	-100%
<b>Achats et charges externes</b>	<b>2 056 643</b>	<b>2 482 979</b>	<b>+20,73%</b>

Les achats et charges externes ont connu une augmentation de 20,73 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse significative des charges de construction des infrastructures en concession (+562 MDH) ;
- L'augmentation des dépenses diverses et des prestations externes, notamment les études et les frais de réparation mobilière ;

Une baisse des charges d'entretien routier, en lien avec le rééchelonnement des opérations de maintenance sur certains tronçons, ayant partiellement atténué cette progression.

### 8. Coût de l'endettement

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Intérêts et charges financières assimilées	1 460 834	1 449 733
Variation de juste valeur des instruments financiers	577	1 393
Effet actualisation	108 262	-188 872
Autres retraitements	69 725	-37 266
<b>Coût de l'endettement</b>	<b>1 639 398</b>	<b>1 224 988</b>

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux dits emprunts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et rentre dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

Le coût d'endettement affiche une baisse de 25,28 % par rapport à l'exercice antérieur expliqué principalement par l'effet d'actualisation.

### 9. Engagements

#### • Engagements donnés :

Le Conseil D'administration d'ADM a approuvé en date du 30 mars 2016 une convention de partenariat conclue par la société avec le Ministère du Transport et de la Logistique, pour l'aménagement de deux pénétrantes entre l'autoroute de contournement de Rabat et la ville de Rabat.

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention globale, Rabat ville lumière, signée devant sa Majesté le ROI le 12 mai 2014. Le management d'ADM a accepté d'engager ces dépenses, car ils généreront une augmentation certaine du trafic.

#### • Engagements reçus :

en dhs	31.12.2023	31.12.2024
<b>* Avals et cautions</b>		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1 301 388 701,53	1 302 768 570,26
* Cautions Reçues sur marché en USD	1 207 002,75	1 279 756,27
* Cautions Reçues sur marché en EURO	27 243 945,36	62 736 779,39
<b>* Autres engagements reçus</b>		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	18 419 941 737,42	14 981 305 055,20
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	18 764 824 000,00	18 632 978 000,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2 289 646 720,67	4 347 058 823,50
* Dépôts et cautionnements reçus	20 961 150,40	20 958 450,40
<b>TOTAL</b>	<b>40 825 213 258,13</b>	<b>39 349 085 435,02</b>

### 10. Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe ADM. Les risques pris en charge sont de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté, ainsi que sur une « politique de gestion des risques » approuvée par la direction générale.

ADM a souscrit diverses polices d'assurances et estime satisfaisant le niveau de couverture des risques potentiels significatifs.

## Rapport Général :



### Aux actionnaires

**Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A**  
BP 6526, Hay Riad, Rabat  
Maroc

**Rapport d'audit sur les états financiers consolidés**  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés au 31 décembre 2024 de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés KMAD 23 060 940 dont un bénéfice consolidé de KMAD 729 609.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

#### 1. Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires

L'audit du dispositif de pilotage, de gestion et de contrôle des risques de fraude et de corruption, qui a été confié au cabinet EY & Associés, a permis de ressortir, dans le cadre du rapport provisoire émis en date du 14/10/2022, une estimation de la fraude sur le réseau autoroutier, comprise entre 2,13% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette basse) et 4,95% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 365 638,54 MAD et 156 553 948,72 MAD.

ADM a contesté la fourchette haute. Par conséquent, le cabinet a retenu uniquement la fourchette basse (estimation prudente) dans son rapport définitif émis en date du 23/01/2023.



## 2. Litige avec la société FINETIS

ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 MAD par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

ADM a reçu le 10 octobre 2024 un courrier de l'Agence judiciaire du Maroc l'informant qu'une sentence arbitrale a été rendue en date du 04 octobre 2024 rejetant l'ensemble des allégations présentées par FINETIS.

Il convient de signaler que les frais de justice et honoraires des avocats relatifs à cette affaire s'élevant à 83 MMAD sont pris en charge en totalité par ADM.

## 3. Méthode d'évaluation

La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents. Cette dérogation est mentionnée au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires.

## 4. Immobilisations

Les résultats provisoires de la mission d'inventaire physique des immobilisations réalisés par un prestataire externe sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, ont permis d'identifier des écarts d'inventaire ainsi que des articles à réformer nécessitant une analyse technique approfondie. À ce titre, une provision pour dépréciation d'un montant total de 68 362 KMAD a été constituée. Par ailleurs, des immobilisations en cours, déjà mises en exploitation mais non encore activées à la date de clôture, ont été identifiées, conduisant à la comptabilisation d'un amortissement économique de 62 389 KMAD au 31 décembre 2024. La société a par ailleurs engagé un plan d'action visant à renforcer les procédures de gestion des immobilisations.



**5. Protocole d'accord entre l'Etat et ADM**

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du protocole d'accord signé entre l'État marocain et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) en date du 21 mars 2025, couvrant la période 2025-2032.

Cet accord engage ADM à la réalisation d'un programme d'investissement et de grosses réparations et à l'amélioration des performances, en contrepartie d'un appui institutionnel, technique et, potentiellement financier de l'État. Les engagements contractés sont de nature à avoir un impact significatif sur les flux financiers futurs, ainsi que sur la stratégie de financement de la société.

À la date de clôture, ces engagements n'ont pas encore généré d'effets comptables directs, mais leur matérialisation future pourrait impliquer la reconnaissance d'éléments financiers supplémentaires, ou de passifs conditionnels. Une information adéquate devrait être intégrée dans les annexes des états financiers et du rapport de gestion sur le suivi de l'exécution dudit protocole.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>▪ <b>Evaluation des immobilisations corporelles en concessions.</b></p> <p>Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à 70 653 MMAD.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.</p> <p>Le groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits au point « Dépréciation et pertes de valeur » de la note 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes du groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre connaissance des procédures mises en place par la direction pour la détermination des indices de perte de valeur et la valeur recouvrable.</li> <li>- Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au point 7 « Dépréciation et pertes de valeur » de l'état A1 de la note point 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés, aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2024.</li> </ul>
<p>▪ <b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions, d'un montant de 5 421</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> </ul>



Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>MMAD au 31 décembre 2024, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année et comptabilisées comme présenté dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>- Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans constitution des provisions, en examinant la cohérence des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de



cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2025

#### Les Commissaires aux Comptes

BDO

**B.D.O Sarl**  
119, Bd Abdelmoumen  
Bureau n°39 - Casablanca  
- N.S -

**Monsieur Zakaria FAHIM**  
Associé

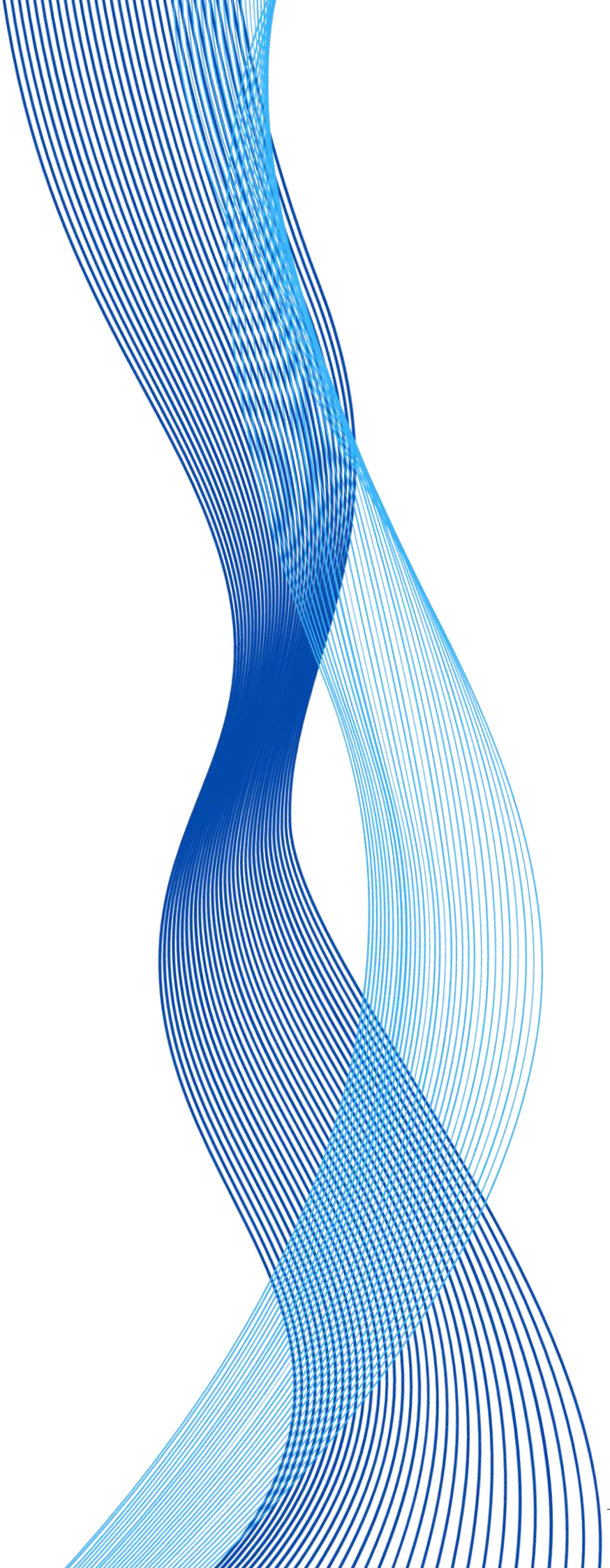
Horwath Maroc Audit

**HORWATH MAROC AUDIT**  
90, Avenue Mehdi Ben Barka  
Hay ROAD - Rabat  
Tél. : 05 37 77 88 77 (17)  
Fax : 05 37 77 58 78

**Mme Maryam MOUNA**  
Associée

# 03

## ETIC



BILAN ACTIF

Société : AUTOROUTES DU MAROC		PROJET-BILAN - ACTIF (modèle normal)			
Tableau n° 1		Exercice clos le			31/12/2024
A C T I F		Exercice			Exercice N-1
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>2 372 929 452,98</b>	<b>2 265 581 690,57</b>	<b>107 347 762,41</b>	<b>102 449 851,48</b>
A01	- Frais préliminaires	129 411 680,23	129 411 680,21	0,02	0,02
A02	- Charges à répartir	2 243 517 772,75	2 136 170 010,36	107 347 762,39	102 449 851,46
A03	- Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>114 642 562,22</b>	<b>91 222 682,34</b>	<b>23 419 879,88</b>	<b>32 310 335,33</b>
A	A04 - Immobilisations en recherche & développement	0,00	0,00	0,00	0,00
C	A05 - Brevets, marques, droits et val. similaires	114 642 562,22	91 222 682,34	23 419 879,88	32 310 335,33
T	A06 - Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
I	A07 - Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
F	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C1)</b>	<b>163 249 199,59</b>	<b>69 816 526,68</b>	<b>93 432 672,91</b>	<b>79 540 998,35</b>
A08	- Terrains	2 575 690,00	0,00	2 575 690,00	2 575 690,00
A09	- Constructions	45 549 008,17	39 395 488,35	6 153 519,82	7 223 921,89
A10	- Installations techniques, mat. & outill.	4 283 892,85	2 079 352,14	2 204 540,71	2 586 182,81
I	A11 - Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
M	A12 - Mobilier, mat. de bureau & aménagements divers	44 443 761,92	28 341 686,19	16 102 075,73	7 482 323,89
M	A13 - Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
O	A14 - Immobilisations corporelles en cours	66 396 846,65		66 396 846,65	59 702 879,76
B	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION (C2)</b>	<b>81 667 539 978,45</b>	<b>11 014 259 171,30</b>	<b>70 653 280 807,15</b>	<b>69 435 924 864,59</b>
I	- Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
L	- Constructions	77 980 450 381,30	10 442 677 266,13	67 537 773 115,17	67 000 072 753,78
I	- Installations techniques, mat. & outill.	369 122 321,93	332 034 470,99	37 087 850,94	37 349 911,85
S	- Matériel de transport	24 665 570,92	24 665 570,84	0,08	0,08
E	- Mobilier, mat. de bureau & aménagements divers	230 836 007,87	214 881 863,34	15 954 144,53	22 830 756,51
	- Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Immobilisations corporelles en cours	3 062 465 696,43		3 062 465 696,43	2 375 671 442,37
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERS (D)</b>	<b>2 303 268 847,54</b>	<b>0,00</b>	<b>2 303 268 847,54</b>	<b>2 303 268 847,54</b>
A15	- Prêts immobilisés	1 704,88	0,00	1 704,88	1 704,88
A16	- Autres créances financières	2 302 267 142,66	0,00	2 302 267 142,66	2 302 267 142,66
A17	- Titres de participation	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
A18	- Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>	<b>390 623 742,45</b>		<b>390 623 742,45</b>	<b>352 487 596,79</b>
A19	- Diminution des créances immobilisées	27 848,54		27 848,54	12 924,67
A20	- Augmentation des dettes de financement	390 595 893,91		390 595 893,91	352 474 672,12
	<b>TOTAL I (A+B+C1+C2+D+E)</b>	<b>87 012 253 783,23</b>	<b>13 440 880 070,89</b>	<b>73 571 373 712,34</b>	<b>72 305 982 494,08</b>
AH	<b>STOCKS</b>	<b>33 290 785,73</b>	<b>3 835 087,42</b>	<b>29 455 698,31</b>	<b>35 892 185,01</b>
CO	A21 - Merchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
TR	A22 - Matières et fournitures consommables	33 290 785,73	3 835 087,42	29 455 698,31	35 892 185,01
IS	A23 - Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
F	A24 - Produits intermédiaires produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00
	A25 - Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
CT	<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>890 652 999,37</b>	<b>329 581 468,60</b>	<b>561 071 530,77</b>	<b>371 694 676,10</b>
I R	A26 - Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	3 159 283,71	0,00	3 159 283,71	1 893 743,73
RE	A27 - Clients et comptes rattachés	527 879 574,41	327 901 295,78	199 978 278,63	249 676 050,95
CS	A28 - Personnel	460 763,30	0,00	460 763,30	614 395,61
UO	A29 - Etat	22 487 252,24	0,00	22 487 252,24	70 219 984,18
LR	A30 - Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00
AE	A31 - Autres débiteurs	225 785 977,74	1 680 172,82	224 105 804,92	1 759 614,45
NR	A32 - Comptes de régularisation actif	110 880 147,97	0,00	110 880 147,97	47 530 887,18
TI	A33 <b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>1 219 111 745,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 111 745,91</b>	<b>2 108 867 495,80</b>
E	A34 <b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (II) (Bémoirc)</b>	<b>600 278,15</b>		<b>600 278,15</b>	<b>526 855,54</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H+II)</b>	<b>2 143 655 809,16</b>	<b>333 416 556,02</b>	<b>1 810 239 253,14</b>	<b>2 516 981 212,45</b>
TR	<b>TRESORERIE ACTIF</b>	<b>295 548 374,19</b>	<b>0,00</b>	<b>295 548 374,19</b>	<b>112 673 001,50</b>
ER	A35 - Chèques et valeurs à encaisser	5 029 822,68	0,00	5 029 822,68	4 868 122,68
SI	A36 - Banques, T.G et CP	236 162 868,20	0,00	236 162 868,20	54 715 123,28
OE	A37 - Caisses, Régies d'avances et accreditifs	54 355 683,31	0,00	54 355 683,31	53 089 755,54
	<b>TOTAL III</b>	<b>295 548 374,19</b>	<b>0,00</b>	<b>295 548 374,19</b>	<b>112 673 001,50</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>89 451 457 966,58</b>	<b>13 774 296 626,91</b>	<b>75 677 161 339,67</b>	<b>74 935 636 708,03</b>

## BILAN PASSIF

Société: AUTOROUTES DU MAROC			
Tableau n° 1		Exercice clos le 31/12/2024	
P A S S I F		Exercice N	Exercice N-1
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>27 555 810 111,25</b>	<b>26 877 782 718,9</b>
B01	- Capital social ou personnel (1)	15 715 628 500,00	15 715 628 500,0
B02	- (-) : actionnaires, CSNA, C'Appoint Versé		
F B03	- Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,0
I B04	- Ecart de réévaluation	22 554 900 492,80	22 554 900 492,8
N B05	- Réserve légale	558 341,72	558 341,7
A B06	- Autres réserves	0,00	0,0
N B07	- Report à nouveau (2)	-11 393 304 615,55	-12 458 148 050,4
C B08	- Résultats nets en instance d'affectation	0,00	-0,0
E B09	- Résultat net de l'exercice (2)	678 027 392,28	1 064 843 434,8
M			
E	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>27 555 810 111,25</b>	<b>26 877 782 718,9</b>
N			
T	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	<b>313 301 905,09</b>	<b>455 097 969,3</b>
B10	- Subventions d'investissement	313 301 905,09	455 097 969,3
P B11	- Provisions réglementées	0,00	0,0
E B12	- Compte de liaison		
R			
M	<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>37 982 300 329,10</b>	<b>39 474 412 458,0</b>
A B13	- Emprunts obligataires	18 632 978 000,00	18 764 824 000,0
N B14	- Autres dettes de financement	19 349 322 329,10	20 709 588 458,0
E			
N	<b>PROVISION DURABLES POUR RISQUES &amp; CHARGES (D)</b>	<b>6 225 593 738,42</b>	<b>5 693 829 009,2</b>
T B15	- Provisions pour risques	257 928 564,56	177 642 162,9
	- Provisions pour charges	5 967 665 173,86	5 516 186 846,2
	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>	<b>651 143 531,77</b>	<b>283 347 385,7</b>
B17	- Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,0
B18	- Diminution des dettes de financement	651 143 531,77	283 347 385,7
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>72 728 149 615,63</b>	<b>72 784 469 541,3</b>
PH	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>2 936 277 686,91</b>	<b>2 132 521 965,2</b>
AO B19	- Fournisseurs et comptes rattachés	1 023 774 540,31	822 430 986,5
SR B20	- Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40	639 000,4
SS B21	- Personnel	35 600 652,36	38 405 351,8
I B22	- Organismes sociaux	16 784 909,27	15 827 526,6
F B23	- Etat	193 346 350,25	134 458 833,7
T B24	- Comptes d'associés	457 823,42	457 823,4
CR B25	- Autres créanciers	630 992 871,86	83 852 393,4
IE B26	- Comptes de régularisation passif	1 034 681 539,04	1 036 450 049,2
RS			
CO B27	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>600 278,15</b>	<b>526 855,5</b>
UR			
LE			
AR			
NI B28	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Bém dir.) (H)</b>	<b>99 955,01</b>	<b>61 237,8</b>
TE			
NI			
	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>2 936 977 920,07</b>	<b>2 133 110 058,7</b>
TR	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>12 033 803,97</b>	<b>18 057 107,9</b>
RE B29	- Crédits de trésorerie	0,00	0,0
SR B30	- Crédits de trésorerie	0,00	0,0
OI B31	- Banques (soldes créditeurs)	12 033 803,97	18 057 107,9
E			
	<b>TOTAL III</b>	<b>12 033 803,97</b>	<b>18 057 107,9</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>75 677 161 339,67</b>	<b>74 935 636 708,0</b>

(1) Capital personnel débiteur (-)

(2) Bénéficiaire (+); Déficit (-)

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (1/2)

Société: AUTOROUTES DU MAROC

PROJET- COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

(modèle normal)

Tableau n°2

Exercice du 01-01-2024 au 31-12-2024

		OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
		Propres à l'exercice	Concernant exerc. précé.	L'EXERCICE	L'EXERCICE PRÉCÉDENT
		1	2	3	4
<b>*****EXPLOITATION*****</b>					
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
D01	* Ventes de marchandises en l'état	-	-	-	-
D02	* Ventes de biens et services produits	4 030 977 997,56	6 025 224,67	4 037 003 222,23	3 724 621 365,34
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>4 030 977 997,56</b>	<b>6 025 224,67</b>	<b>4 037 003 222,23</b>	<b>3 724 621 365,34</b>
D03	* Variation de stocks de produits (+/-) (1)	-	-	-	-
D04	* Immobilisations produites par l'Ent. pour elle-même	-	-	-	-
D05	* Subventions d'exploitation	-	-	-	-
D06	* Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
D07	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	364 945 959,71	649 165,25	365 595 124,96	593 685 869,27
<b>TOTAL I</b>		<b>4 395 923 957,27</b>	<b>6 674 389,92</b>	<b>4 402 598 347,19</b>	<b>4 318 307 234,61</b>
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
C01	* Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-	-
C02	* Achats consommés (2) de matières & fournitures	280 354 337,53	309 035,49	280 045 302,04	264 543 408,75
C03	* Autres charges externes	557 704 727,60	3 570 764,54	561 275 492,14	820 064 731,22
C04	* Impôts et taxes	7 564 925,30	-	7 564 925,30	7 327 684,33
C05	* Charges de personnel	226 255 506,38	24 231,38	226 279 737,76	229 732 494,44
C06	* Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
C07	* Dotations d'exploitation	1 357 255 140,74	122 350 608,20	1 479 605 748,94	1 059 106 774,29
<b>TOTAL II</b>		<b>2 429 134 637,55</b>	<b>125 636 568,63</b>	<b>2 554 771 206,18</b>	<b>2 380 775 093,03</b>
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>1 847 827 141,01</b>	<b>1 937 532 141,58</b>
<b>***** FINANCIER *****</b>					
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
D08	* Prod. de titres de particip. & autres titres immob.	176 423 098,52	-	176 423 098,52	-
D09	* Gains de change	48 185 797,93	-	48 185 797,93	28 963 055,43
D10	* Intérêts et autres produits financiers	81 068 895,99	-	81 068 895,99	24 641 111,51
D11	* Reprises financières : transferts de charges	69 667 066,62	-	69 667 066,62	781 333 085,14
<b>TOTAL IV</b>		<b>375 344 859,06</b>	<b>-</b>	<b>375 344 859,06</b>	<b>834 937 252,08</b>
<b>V CHARGES FINANCIÈRES</b>					
C08	* Charges d'intérêts	1 449 732 716,11	-	1 449 732 716,11	1 488 975 238,29
C09	* Pertes de change	51 144 491,15	45 983,23	51 190 474,38	59 861 758,88
C10	* Autres charges financières	1 316,53	-	1 316,53	192,03
C11	* Dotations financières	628 126,69	-	628 126,69	69 667 066,62
<b>TOTAL V</b>		<b>1 501 506 650,48</b>	<b>45 983,23</b>	<b>1 501 552 633,71</b>	<b>1 618 504 255,82</b>
<b>VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>				<b>- 1 126 207 774,65</b>	<b>- 783 567 003,74</b>
<b>VII RESULTAT COURANT (III + VI)</b>				<b>721 619 366,36</b>	<b>1 153 965 137,84</b>

(1) Variation de stocks: stock final - stock initial; augmentation (+) diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés achats - variation de stocks

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (2/2)

Société: AUTOROUTES DU MAROC

PROJET-COMPTEDPRODUITSETCHARGES(horstaxes) (suite)

(modèle normal)

Tableau n°2

Exercice du 01-01-2024 au 31-12-2024

		OPERATIONS		TOTALX DE L'EXERCICE 3	TOTALX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant exerc. preced 2		
<b>VII RESULTAT COURANT (reports)</b>				<b>721 619 366,36</b>	<b>1 153 965 137,84</b>
<b>VIII *****NON COURANT *****</b>					
<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>					
D12	* Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	-
D13	* Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00	-
D14	* Reprises sur subventions d'investissement	1 826 801,14	0,00	1 826 801,14	1 851 359,88
D15	* Autres produits non courants	8 497 772,81	641 666,70	9 139 439,51	3 222 033,28
D16	* Reprises non courantes; transferts de charges	120 000 000,00	0,00	120 000 000,00	-
<b>TOTAL VIII</b>		<b>130 324 573,95</b>	<b>641 666,70</b>	<b>130 966 240,65</b>	<b>5 073 393,16</b>
<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>					
C12	* Val. nettes d'amortissements des immo. cédées	0,00	0,00	0,00	-
C13	* Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	-
C14	* Autres charges non courantes	3 647 925,80	160 030 736,93	163 678 662,73	84 742 139,54
C15	* Dotations non courantes aux amortissement et	0,00	0,00	0,00	-
<b>TOTAL IX</b>		<b>3 647 925,80</b>	<b>160 030 736,93</b>	<b>163 678 662,73</b>	<b>84 742 139,54</b>
<b>RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)</b>				<b>-32 712 422,08</b>	<b>- 79 668 746,38</b>
<b>XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)</b>				<b>688 906 944,28</b>	<b>1 074 296 391,46</b>
C16	<b>XII IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>10 879 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 879 552,00</b>	<b>9 452 956,60</b>
<b>VIII RESULTAT NET (XI - XII)</b>				<b>678 027 392,28</b>	<b>1 064 843 434,86</b>
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			<b>4 908 909 446,90</b>	<b>5 158 317 879,85</b>
XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			<b>4 230 882 054,62</b>	<b>4 093 474 444,99</b>
<b>RESULTAT NET</b>					
XVI	(Total des produits - Total des charges)			<b>678 027 392,28</b>	<b>1 064 843 434,86</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT

Société : AUTOROUTES DU MAROC

## TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

Exercice du 01-01-24 au 31-12-24

## I- Synthèse des masses du bilan

	Exercice A	Exercice précédent B	Variation (A-B)	
			Emplois C	Ressources D
Financement permanent	72.728.149.615,63	72.784.469.541,34	56.319.925,71	0,00
Actif immobilisé	73.571.373.712,34	72.305.969.569,41	1.265.404.142,93	0,00
Fonds de roulement fonctionnel	-843.224.096,71	478.499.971,93	1.265.404.142,93	
Actif circulant	1.810.239.253,14	2.516.981.212,45	0,00	706.741.959,31
Passif circulant	2.936.977.920,07	2.133.110.058,71	0,00	803.867.861,36
Besoin de financement global	-1.126.738.666,93	383.871.153,74	0,00	1.510.609.820,67
Tresorerie nette (actif - passif)	283.514.570,22	94.615.893,52	188.898.676,70	0,00

## II- Emplois et ressources

Masses	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I- Ressources stables de l'exercice</b>				
* <b>Autofinancement (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>1.581.208.416,86</b>	<b>0,00</b>	<b>795.565.228,36</b>
* Capacité d'autofinancement		1.581.208.416,86		795.565.228,36
* Distribution des bénéfices		0,00		0,00
* <b>Cessions et réductions d'immobilisations (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.947,10</b>	<b>0,00</b>
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupération sur créances immobilisées			1.947,10	
* Diminution des immobilisations en cours				
* <b>Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)</b>		<b>0,00</b>		<b>147.044.797,84</b>
* Augmentation du capital, apports		0,00		0,00
* Subventions d'investissement		0,00		147.044.797,84
* <b>Augmentation des dettes de financement (D)</b> (nettes de primes de remboursements)		<b>512.685.790,16</b>		<b>622.442.474,85</b>
<b>TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>	<b>2.093.894.207,02</b>	<b>1.947,10</b>	<b>1.565.052.501,05</b>
<b>II- Emplois stables de l'exercice</b>				
* <b>Acquisitions et augmentations d'immobilisations (E)</b>	<b>1.593.136.254,98</b>	<b>-</b>	<b>1.019.121.945,39</b>	<b>-</b>
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1.922.477,70		8.685.818,73	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	1.591.213.777,28		1.010.436.126,66	
* Acquisitions d'immobilisations financières	-		-	
* Augmentation des créances immobilisées				
* <b>Remboursement des capitaux propres (F)</b>				
* <b>Remboursement des dettes de financement (G)</b>	<b>1.682.092.146,06</b>		<b>1.923.023.229,35</b>	
* <b>Emplois en non valeurs (H)</b>	<b>140.376.949,95</b>		<b>33.922.914,17</b>	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>3.415.605.350,99</b>	<b>-</b>	<b>2.976.068.088,91</b>	<b>-</b>
<b>III- Variation du besoin de financement global (B.F.G.)</b>	<b>-</b>	<b>1.510.609.820,67</b>	<b>-</b>	<b>1.394.113.721,82</b>
<b>IV- Variation de la trésorerie</b>	<b>188.898.676,70</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16.903.813,14</b>
<b>Total général</b>	<b>3.604.504.027,69</b>	<b>3.604.504.027,69</b>	<b>2.976.070.036,01</b>	<b>2.976.070.036,01</b>

## ETAT DES SOLDES DE GESTION

Société : AUTOROUTES DU MAROC

Tableau n° 5 ETAT DES SOLDES DE GESTION ( E.S.G )

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS ( T.F.R )

Exercice du 01-01-24 au 31-12-24

			Exercice	Exercice N-1
	1	Ventes de marchandises (en l'état)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
<b>I</b>	=	<b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>		
<b>II</b>	+	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)</b>	<b>4.037.003.222,23</b>	<b>3.724.621.365,34</b>
	3	* Ventes de biens et services produits	4.037.003.222,23	3.724.621.365,34
	4	* variation stocks de produits		
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même		
<b>III</b>	-	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>841.320.794,18</b>	<b>1.084.608.139,97</b>
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	280.045.302,04	264.543.408,75
	7	* Autres charges externes	561.275.492,14	820.064.731,22
<b>IV</b>	=	<b>VALEUR AJOUTEE (I+II-III)</b>	<b>3.195.682.428,05</b>	<b>2.640.013.225,37</b>
	8	+ Subventions d'exploitation		
	9	- Impôts et taxes	7.564.925,30	7.327.684,33
	10	- Charges de personnel	226.279.737,76	229.732.494,44
<b>V</b>	=	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>2.961.837.764,99</b>	<b>2.402.953.046,60</b>
	=	<b>ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>		
	11	+ Autres produits d'exploitation		
	12	- Autres charges d'exploitation		
	13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	365.595.124,96	593.685.869,27
	14	- Dotations d'exploitation	1.479.605.748,94	1.059.106.774,29
<b>VI</b>	=	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	<b>1.847.827.141,01</b>	<b>1.937.532.141,58</b>
<b>VII</b>	+/-	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1.126.207.774,65</b>	<b>-783.567.003,74</b>
<b>VIII</b>	=	<b>RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>	<b>721.619.366,36</b>	<b>1.153.965.137,84</b>
<b>IX</b>	+/-	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-32.712.422,08</b>	<b>-79.668.746,38</b>
	15	- Impôts sur les résultats	10.879.552,00	9.452.956,60
<b>X</b>	=	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>678.027.392,28</b>	<b>1.064.843.434,86</b>

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice	<b>678.027.392,28</b>	<b>1.064.843.434,86</b>
		* Bénéfice +	678.027.392,28	1.064.843.434,86
		* Perte -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	1.457.815.089,47	1.032.627.098,80
	3	+ Dotations financières (1)	628.126,69	69.140.211,08
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	- Reprises d'exploitation (2)	365.595.124,96	589.712.431,24
	6	- Reprises financières (2)	69.667.066,62	781.333.085,14
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	120.000.000,00	
	8	- Produits des cessions d'immobilisations		
	9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. Cédées		
<b>I</b>		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>1.581.208.416,86</b>	<b>795.565.228,36</b>
	10	- Distributions de bénéfices		
<b>II</b>	11	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1.581.208.416,86</b>	<b>795.565.228,36</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

## REGLES D'EVALUATION DES BIENS EN CONCESSION

Société : Autoroute du Maroc

ETAT A1 (ANNEXE N° 1) : REGLES D'EVALUATION DES BIENS EN CONCESSION

Au 31 décembre 2024

Les Règles d'évaluation découlent de l'application des conventions de concession et des cahiers des charges liant l'Etat et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (A.D.M). Ces textes prévoient les dispositions ci-après:

§ L'entretien et l'exploitation de l'autoroute Casablanca-Rabat

§ La construction, l'entretien et l'exploitation d'autres tronçons autoroutiers concédés à ADM autre que l'autoroute Casablanca-Rabat.

§ Le financement des opérations citées ci-dessus.

L'assiette de la concession s'étend à tous les terrains, ouvrages nécessaires à l'exploitation et au service des usagers y compris les raccordements aux voiries existantes et les dépendances.

Les tronçons déjà construits par le concédant font partie de la concession à la date de leur remise par le concédant au concessionnaire.

Les terrains nécessaires à la concession seront acquis par le concédant et mis à la disposition du concessionnaire. Il en est de même des terrains nécessaires au rétablissement des voies sans toutes fois qu'ils fassent partie de la concession.

La durée de la concession était initialement fixée par ces conventions à 50 ans. Depuis le 1er janvier 2016, la valeur nette comptable des concessions est amortie sur une nouvelle durée de concession de 99 ans applicable à toutes les concessions compte tenu de l'accord des autorités de tutelles.

A la fin de la concession, l'Etat se trouve subrogé à tous les droits d'ADM afférents à la concession il entrera en possession des biens meubles et immeubles faisant partie de la concession et tous les produits de la concession seront repris par le concédant.

**I. IMMOBILISATIONS MISES DANS LA CONCESSION PAR LE CONCEDANT :**

Les biens qui sont mis à la disposition d'ADM par l'ETAT sont valorisés sur la base de leur valeur estimée au moment de leur mise à sa disposition. Les biens réalisés au cours de la concession et financés par le concédant sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de production.

**II. IMMOBILISATIONS REALISEES PAR ADM ET MISES EN CONCESSION**

Les biens mis dans la concession par ADM sont valorisés sur la base de leur coût de production. Ce coût de production comprend le montant des intérêts relatifs aux dettes contractées pour le financement de chaque tronçon autoroutier depuis le "préfinancement" spécifique jusqu'à la date normale d'achèvement de ce tronçon ou de sa mise en service si elle est exceptionnellement antérieure à cette date.

Au titre de l'exercice 2016, les intérêts intercalaires transférés aux immobilisations s'élèvent à environ 32 millions de dirhams.

**III. IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION REEVALUEES:**

Toutes les concessions antérieures au 1er janvier 2016 et mises en service avant cette date ont fait l'objet d'une réévaluation faite par un cabinet externe indépendant. Le montant de l'écart de réévaluation d'élève à 22 554 900 492,81 dhs,

**IV. MODALITES D'AMORTISSEMENT DES BIENS MIS EN CONCESSION**

Ayant l'obligation d'entretenir le réseau autoroutier concédé ainsi que la construction des tronçons autoroutiers, ADM doit pratiquer les amortissements ci-après.

**1. Amortissement pour dépréciation des biens autres que la construction d'autoroute**

L'amortissement pour dépréciation est un amortissement de la valeur des éléments d'actif. Cette dépréciation peut résulter soit de l'usage, de l'usure, de l'obsolescence ou toute autre clause dont les effets sont jugés irréversibles.

Cet amortissement consiste donc à étaler le montant amortissable de l'immobilisation sur sa durée prévisionnelle d'utilisation fixée selon un plan d'amortissement.

**2. Amortissement de la construction d'autoroute avant le 1er janvier 2016**

L'investissement relatif à la construction d'autoroute réalisé par ADM faisait l'objet d'un amortissement au fur et à mesure de la construction de ladite autoroute et concernait les investissements réalisés dans l'année.

Le taux d'amortissement était déterminé en fonction de la durée restant à courir de la concession.

**3. Amortissement de la construction d'autoroute à partir du 1er janvier 2016**

A partir du 1er janvier 2016, ADM a adopté un amortissement des immobilisations en concession sur 99 ans suivant une méthode d'amortissement progressif basé sur le trafic effectif, Cette méthode s'applique aux actifs réévalués au 1er janvier 2016

**V-IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Conformément aux dispositions du CGNC, à la date d'inventaire, les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont examinées afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur ; Si un tel indice existe, la valeur actuelle de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu le montant de la perte de valeur.

Au 31 décembre 2020, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

**VI-CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS**

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

Société : Autoroute du Maroc

Exercice clos le 31/12/2024

ETAT A1 : PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

Au 31 décembre 2024

## INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

**I. ACTIF IMMOBILISE****A. Evaluation à l'entrée**

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| 1. Immobilisation en non-valeurs | (Conforme CGNC)  |
| 2. Immobilisation incorporelles  | (Conforme CGNC)  |
| 3. Immobilisations corporelles   | (Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession) |
| 4. Immobilisations financières   | (Conforme CGNC)  |

**B. Corrections de valeurs**

- |   |  |
|---|--|
| 1. Méthodes d'amortissements                                | (Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession) |
| 2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation   | (Conforme CGNC)  |
| 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif | (Conforme CGNC)  |

**II. ACTIF CIRCULANT****A. Evaluation à l'entrée**

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| 1. Stocks                                | (Conforme CGNC)               |
| 2. Créances et autres actifs circulants  | (Conforme CGNC et annexe n°1) |
| 3. Titres et autres valeurs de placement | (Conforme CGNC)               |

**B. CORRECTIONS DE VALEUR**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation     | (Conforme CGNC) |
| 2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif | (Conforme CGNC) |

**III. FINANCEMENT PERMANENT**

- |  |                 |
|--|-----------------|
| 1. Méthodes de réévaluation  | (Conforme CGNC) |
| 2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées                     | (Conforme CGNC) |
| 3. Dettes de financement permanent                                       | (Conforme CGNC) |
| 4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges | (Conforme CGNC) |
| 5. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif             | (Conforme CGNC) |

**IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)**

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| 1. Dettes du passif circulant  | (Conforme CGNC et annexe n°1) |
| 2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges | (Conforme CGNC)               |
| 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif         | (Conforme CGNC)               |

**V. TRESORERIE**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 1. Trésorerie - Actif                                     | (Conforme CGNC) |
| 2. Trésorerie - Passif                                    | (Conforme CGNC) |
| 3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation | (Conforme CGNC) |

ETAT DES DEROGATIONS

Société : Autoroute du Maroc

Exercice clos le 31/12/2024

ETAT A 2 : ETAT DES DEROGATIONS

Au 31 décembre 2024

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>	La société ADM a procédé au 1er janvier 2016 à la réévaluation de l'ensemble de ses actifs en concession sur la base du rapport d'un expert indépendant.	Le montant de la réévaluation s'est élevé à 22 554 900 492,81 MAD. L'incidence sur le résultat de l'amortissement de l'écart de réévaluation en 2022 s'est élevé à 82 MMAD.
<b>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</b>	Au 31 décembre 2019, la Société Nationale des Autoroute du Maroc, et afin de présenter une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'entreprise, a dérogé, tels que préconisés par le CGNC, aux principes et méthodes d'évaluation relatifs à l'évaluation des dettes libellés en monnaies étrangères. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour risques de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents	l'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de 283 347 385dhs
<b>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>	NEANT	NEANT
Les biens mis en concession sont présentés à l'actif du bilan dans une rubrique intitulée "Immobilisations corporelles en concession"	Situation spécifique d'ADM l'information financière	Amélioration de Aucun incidence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Société : Autoroute du Maroc

Exercice clos le 31/12/2024

ETAT A 3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Au 31 décembre 2024

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amortissement progressif en fonction du trafic prévisionnel sur la nouvelle durée de la concession (99 ans) est le rythme d'amortissement qui reflète le meilleur rythme d'usure des actifs en concessions.</li> <li>- Etalement du coût d'entretiens des chaussées sur la durée d'utilisation.</li> <li>- LA composition de la dette en devise d'ADM reflète la composition du panier du dirhams 60% Euro , 40% dollars ce qui donne des impacts divers sur la dette d'ADM lors de la fluctuation de ces deux devises , de ce fait la prise en compte des gains latents dans le calcul de la dotation pour provision pour risque de change donne une image fidèle de la situation financière de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'application de la durée d'amortissement progressif en fonction du trafic sur une durée de 99 ans a eu pour effet de minorer la charge d'amortissement de l'exercice 2016 vs. 2015 de 773 MMAD (323 MMAD en 2016 vs. 1096 MMAD selon l'ancienne méthode).</li> <li>- Le montant du rattrapage de provision au titre des exercices antérieurs à 2016 s'élève à 2 524 MMAD. Le montant de la provision au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 589 MMAD pour une reprise de provision constatée en 2023 de 586 MMAD.</li> <li>- l'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de 116356200,01 dhs</li> </ul>
<b>II. Changements affectant les règles de présentation</b>		

DETAIL DES NON-VALEURS

Société : Autoroute du Maroc		
ETAT B1: DETAIL DES NON-VALEURS		
Au 31 décembre 2024		
COMPTE PRINCIPAL	INTITULE	MONTANT
211300	FRAIS D'AUGMENTATION CAPITAL	129.411.680,23
212100	FRAIS D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS	67.264,00
212500	COMMISSIONS DE GARANTIE /PRÊT OECF C-S	22.406.342,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT OECF C-C	14.682.877,56
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID SY- AS	11.824.307,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES CJ	17.299.125,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FKDEA C-J	17.263.350,00
212500	Commission de garantie des emprunts 2021	46.170.317,80
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID TETOUAN-FNIDEQ	10.262.912,88
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI AS-TANGER	30.673.500,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FKDEA SETTAT-MARRAKECH	11.183.040,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI SETTAT-MARRAKECH	36.108.600,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES SETTAT-MARRAKECH	27.413.100,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES TETOUAN-FNIDEQ	12.792.780,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FAD CONTOURNEMENT DE	5.891.638,92
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES PORT DE TANGER M	32.334.750,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES TANGER- PORT DE T	17.364.900,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI SETTAT-MARRAKECH	23.074.800,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FKDEA TANGER-PORT OUE	22.572.030,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES MARRAKECH-AGADIR	27.588.570,00
212500	COMMISSIONS D'EMISSION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	6.232.500,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID MARRAKECH-AGADIR	29.046.141,76
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES MARRAKECH-AGADIR	29.188.050,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT KKDEA MARRAKECH-AGADIR	14.091.300,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FKDEA FES-OUJDA	13.146.525,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BAD MARRAKECH-AGADIR	39.540.054,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT JBIC MARRAKECH-AGADIR	40.639.478,45
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID FES-TAZA	30.866.460,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES FES-TAZA	26.099.100,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI FES-TAZA	61.022.700,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FAD FES-OUJDA	11.573.255,70
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID TAZA-OUJDA	34.143.900,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT OFID TAZA-OUJDA	6.529.065,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FKDEA TAZA-OUJDA	14.049.000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°2	15.000.000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°3	12.000.000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°4	8.000.000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°5	12.800.000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°6	25.800.000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°7	9.600.000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°8	23.600.000,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES FES-OUJDA	22.700.250,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES EXTENTION CASAB	16.815.000,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI CONTOURNEMENT DE	76.889.250,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT CGD TETOUAN-FNIDEQ	3.489.041,83
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT CGD MARRAKECH-AGADIR	10.104.103,47
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES BERECHID BEN-IME	47.033.250,00
212500	COMMISSIONS D'EMISSIONS D'OBLIGATAIRES 2010	4.500.000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°9	60.000.000,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI BERECHID BEN-IMELLA	74.141.100,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°10	30.000.000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°11	20.000.000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°12	30.000.000,00
212500	COMMISSIONS D'EMISSIONS D'OBLIGATAIRES 2011	7.844.476,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT EXIMBANK BERECHID BEN	39.856.824,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°13	42.300.600,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°14	12.536.465,24
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID EL JADIDA - SAFI	21.809.771,39
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	132.516,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	761.700,00
212500	COMMISSIONS GROUPEMENT CDG CAPITAL-BMCE CAPITAL	88.000,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	207.600,00
212500	COMMISSION EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 1200MDHS TRESO	19.000.000,00
212500	COMMISSIONS EXIM BANK	1.092.421,01
212500	COMMISSIONS EXIM BANK	993.017,58
212500	FADES EL JADIDA - SAFI	19.039.500,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N° 15	12.000.000,00
212500	COMMISSION CFG GROUP	450.000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N° 16	22.195.000,00
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	978.798,61
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	828.000,51
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI EL JADIDA - SAFI	52.353.600,00
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	689.645,63
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	604.157,16
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	831.500,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	284.760,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	194.940,00
212500	COMMISSION D'ENGAGEMENT CHINA EXIMBANK CON.(2011	187.006,32
212500	COMMISSION BP0050	40.000.000,00
212500	COMMISSIONS GR CFG BANK EX CFG GROUP-SGMB-CDM	31.500,00
212500	COMMISSIONS DIVERS	77.731.655,43
212800	AUTRES CHARGES A REPARTIR (Etudes à caractère général)	622.880.587,50
	<b>TOTAL</b>	<b>2.372.929.452,98</b>

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Société : AUTOROUTES DU MAROC										
ETAT B2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES										
Tableau n°4										
NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN	Exercice du 01-01-24 au 31-12-24	
		Acquisition	Production par	Virement	Cession	Retrait	Virement			
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	2.232.552.503,03	140.376.949,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.372.929.452,98	
* Frais préliminaires	129.411.680,23	0,00							129.411.680,23	
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2.103.140.822,80	140.376.949,95						0,00	2.243.517.772,75	
* Primes de remboursement obligations	0,00								0,00	
	0,00								0,00	
<b>* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	112.720.084,52	1.922.477,70							114.642.562,22	
* Immobilisations en recherche et développement	0,00								0,00	
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	112.720.084,52	1.922.477,70							114.642.562,22	
* Fonds commercial	0,00								0,00	
* Autres immobilisations incorporelles	0,00								0,00	
	0,00								0,00	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES</b>	140.041.412,04	23.207.787,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163.249.199,59	
* Terrains	2.575.690,00	0,00							2.575.690,00	
* Constructions	45.549.008,17	0,00							45.549.008,17	
* Installat. techniques, matériel et outillage	4.283.892,85	0,00							4.283.892,85	
* Matériel de transport	0,00	0,00							0,00	
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	27.929.941,26	16.513.820,66							44.443.761,92	
* Autres immobilisations corporelles	0,00								0,00	
* Immobilisations corporelles en cours	59.702.879,76	6.693.966,89							66.396.846,65	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION</b>	80.099.533.988,72	1.568.005.989,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81.667.539.978,45	
* Terrains	0,00								0,00	
* Constructions	77.118.182.100,45	862.268.280,85							77.980.450.381,30	
* Installat. techniques, matériel et outillage	353.478.583,77	15.643.738,16				0,00			369.122.321,93	
* Matériel de transport	24.665.570,92					0,00			24.665.570,92	
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	227.536.291,21	3.299.716,66							230.836.007,87	
* Autres immobilisations corporelles	0,00								0,00	
* Immobilisations corporelles en cours	2.375.671.442,37	686.794.254,06							3.062.465.696,43	

Les acquisitions des constructions intègrent le montant de la réévaluation (cf. changement de méthode)

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Société : AUTOROUTES DU MAROC					
ETAT B2 BIS : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS					
Tableau n° 8					
NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations Sorties	Cumul d'amortissement fin exercice	Exercice du 01-01-24 au 31-12-24
					1
<b>IMMOBILISATIONS EN NON - VALEURS</b>	2.317.365.601,69	135.479.039,02	0,00	2.452.844.640,71	
. Frais préliminaires	129.411.680,23	0,00		129.411.680,23	
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	2.187.953.921,46	135.479.039,02		2.323.432.960,48	
. Primes de remboursement des obligations	0,00			0,00	
	0,00			0,00	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	123.188.181,78	10.812.933,15	0,00	134.001.114,93	
. Immobilisations en recherche et développement	0,00			0,00	
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	123.188.181,78	10.812.933,15		134.001.114,93	
. Fonds commercial	0,00			0,00	
. Autres immobilisations incorporelles	0,00			0,00	
	0,00			0,00	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES</b>	81.706.841,18	9.316.112,99	0,00	91.022.954,17	
. Terrains	0,00			0,00	
. Constructions *	46.623.762,96	1.070.402,07		47.694.165,03	
. Installations techniques, matériel et outillage	4.638.434,95	351.642,10		4.990.077,05	
. Matériel de transport	0,00			0,00	
. Mobilier, matériel de bureau	30.444.643,27	7.894.068,82		38.338.712,09	
. Autres immobilisations corporelles	0,00			0,00	
. Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00	
	0,00			0,00	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES MISES EN CONCESSION</b>	78.052.965.020,29	350.650.047,17	0,00	78.403.615.067,46	
. Terrains	0,00			0,00	
. Constructions	77.417.843.016,59	324.567.919,46		77.742.410.936,05	
. Installations techniques, matériel et outillage	373.251.054,71	15.905.799,07		389.156.853,78	
. Matériel de transport	24.665.570,92	0,00		24.665.570,92	
. Mobilier, matériel de bureau	237.205.378,07	10.176.328,64	0,00	247.381.706,71	
. Autres immobilisations corporelles	0,00			0,00	
. Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00	
	0,00			0,00	

\* Le montant de la dotation de l'exercice est diminuée d'une reprise d'exploitation sur amortissement des immobilisations

**TABLEAU DES PLUS ET MOINS VALUES**

S

Société : Autoroute du Maroc

ETAT B3 : TABLEAU DES PLUS ET MOINS VALUES  
SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Exercice du 01-01-24 au 31-12-24

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
		-	-	-	-	-	

**TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION**

Société : Autoroute du Maroc

ETAT B4 : TABLEAUX TITRES DE PARTICIPATION

Tableau n° 11

Exercice du 01-01-24 au 31-12-24

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
ADM - PARK	Service	500,000	99,60%	498,000		31/12/2024			
ADM - PROJET	Service	500,000	99,60%	498,000		31/12/2024			
<b>TOTAL</b>		<b>1,000,000</b>		<b>996,000</b>					

**TABLEAU DES PROVISIONS**

Société : AUTOROUTES DUMAROC

TABLEAUX DES PROVISIONS

Tableau n° 9

Exercice du 01-01-24 au 31-12-24

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISSES			Montant fin exercice
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	5.693.829.009,27	829.206.348,94		0,00	365.595.124,96	69.667.066,62	0,00	6.087.773.166,63
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>5.693.829.009,27</b>	<b>829.206.348,94</b>		<b>0,00</b>	<b>365.595.124,96</b>	<b>69.667.066,62</b>	<b>0,00</b>	<b>6.087.773.166,63</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	320424426,8	11354231,02						331.778.657,83
5. Autres Provisions pour risques et charge	526855,54			0,00	0,00			526.855,54
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								0,00
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>320.951.282,35</b>	<b>11.354.231,02</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>332.305.513,37</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>6.014.780.291,62</b>	<b>840.560.579,96</b>		<b>0,00</b>	<b>365.595.124,96</b>	<b>69.667.066,62</b>	<b>0,00</b>	<b>6.420.078.680,00</b>

**TABLEAU DES CREANCES**

Société : AUTOROUTES DUMAROC

ETAT B6 : TABLEAUX DES CREANCES

Exercice clos le 31/12/2024

CREANCES	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES			
	TOTAL	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur les organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2.303.268.847,54</b>	<b>2.303.268.847,54</b>	<b>0,00</b>				<b>1.000.000,00</b>	
- Prêts immobilisés	1.704,88		1.704,88					
- Autres créances financières	2.302.267.142,66		2.302.267.142,66					
- Titres de participation	1.000.000,00		1.000.000,00				1.000.000,00	
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>890.652.999,37</b>	<b>0,00</b>	<b>496.858.478,58</b>	<b>393.794.520,79</b>	<b>0,00</b>	<b>53.035.176,89</b>	<b>0,00</b>	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3.159.283,71		3.159.283,71					
- Clients et comptes rattachés	527.879.574,41		134.085.053,62	393.794.520,79		30.547.924,65		
- Personnel	460.763,30		460.763,30					
- Etat	22.487.252,24	0,00	22.487.252,24			22.487.252,24		
- Comptes d'associés	0,00		0,00			0,00		
- Autres débiteurs	225.785.977,74		225.785.977,74					
- Comptes de régularisation actif	110.880.147,97		110.880.147,97					

TABLEAU DES DETTES

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B7 : TABLEAU DES DETTES

Au 31 décembre 2024

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE		Echues et non payés	AUTRES ANALYSES		
		Plus d'un an	Moins d'un an		Montants en devises	Montant vis à vis organismes publiques	Montant vis à vis des entreprises liées
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>37.982.300.329,10</b>	<b>36.177.317.653,50</b>	<b>1.804.982.675,60</b>	<b>0,00</b>	<b>17.281.299.255,20</b>		
- Emprunts obligataires	18.632.978.000,00	18.386.732.000,00	246.246.000,00				
- Autres dettes de financement	19.349.322.329,10	17.790.585.653,50	1.558.736.675,60		17.281.299.255,20		
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2.936.277.686,91</b>	<b>0,00</b>	<b>2.936.277.686,91</b>	<b>41.583.259,93</b>	<b>122.131,80</b>	<b>216.574.156,67</b>	
- Fournisseurs et comptes rattachés	1.023.774.540,31		1.023.774.540,31	41.583.259,93	122.131,80	5.985.073,73	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	639.000,40		639.000,40				
- Personnel	35.600.652,36		35.600.652,36				
- Organismes sociaux	16.784.909,27		16.784.909,27			16.784.909,27	
- Etat	193.346.350,25		193.346.350,25			193.346.350,25	
- Comptes d'associés	457.823,42		457.823,42			457.823,42	
- Autres créditeurs	630.992.871,86		630.992.871,86				
- Compte de régularisation du passif	1.034.681.539,04		1.034.681.539,04				

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B8 : TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Au 31 décembre 2024

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
<b>NEANT</b>					
Sûretés reçues					

(1) - Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres ; 5 - (à préciser)  
 (2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces ( sûretés données)  
 (3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Au 31 décembre 2024

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions		481.503,27
* Valeurs remises au cédantes	0,00	7.944.141,27
* Autres engagements donnés		
<b>Total (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>8.425.644,54</b>
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées		
ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1.296.442.349,71	1.233.994.872,56
* Cautions Reçues sur marché en USD	121.661,40	1.291.251,85
* Cautions Reçues sur marché en EURO	6.204.559,15	189.819.324,10
* Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	17.281.299.255,20	17.499.415.978,57
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	18.632.978.000,00	19.277.870.001,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2.047.058.823,50	2.388.235.294,10
* Dépôts et cautionnements reçus	20.964.250,40	20.964.250,40
<b>TOTAL</b>	<b>39.285.068.899,36</b>	<b>40.611.590.972,58</b>

## DETAIL DES POSTES DU CPC

Société : AUTOROUTES DU MAROC			
ETAT B11: DETAIL DES POSTES DU C.P.C.			
Tableau n° 6		Exercice du 01-01-24 au 31-12-24	
POSTE	LIBELLES	Exercice	Exercice N-1
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
611	<u>Achats revendus de marchandises</u>		
	. Achats de marchandises	0,00	0,00
	. Variations des stocks de marchandises (+/-)	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
612	<u>Achats consommés de matières et fournitures</u>		
	. Achats de matières premières	0,00	0,00
	. Variations des stocks de matières premières (+/- )	0,00	0,00
	. Achats de matières et fournitures consommables et d'emballage	14.874.489,11	26.274.926,91
	. Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (±)	7.433.150,59	-7.396.770,48
	. Achats non stockés de matières et de fournitures	21.979.283,56	21.845.779,89
	. Achats de travaux et prestations de services	236.067.414,27	220.098.819,52
	. Rest/poste achat consommés de matières et fournitures	-309.035,49	1.024.262,63
	<b>Total</b>	<b>280.045.302,04</b>	<b>261.847.018,47</b>
613/614	<u>Autres charges externes</u>		
	. Locations et charges locatives	10.308.170,38	8.364.509,96
	. Redevances de crédit bail	0,00	0,00
	. Entretien et réparations	459.687.353,84	706.563.734,18
	. Primes d'assurances	2.863.717,17	2.757.978,73
	. Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	0,00	0,00
	. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	50.100.929,95	58.815.425,61
	. Redevances pour brevets, marques, droits ...	0,00	0,00
	. Etudes, recherches et documentation	704.591,62	1.253.448,11
	. Transports	1.609.400,00	1.414.827,00
	. Déplacement, missions et réceptions	4.087.982,80	4.102.029,70
	Reste du poste autres charges externes	31.913.346,38	36.792.777,93
	<b>Total</b>	<b>561.275.492,14</b>	<b>820.064.731,22</b>
617	<u>Charges de personnel</u>		
	. Rémunération du personnel	174.342.585,10	183.120.933,94
	. Charges sociales	34.976.494,65	34.444.053,12
	. Reste du poste des charges de personnel	16.960.658,01	12.167.507,38
	<b>Total</b>	<b>226.279.737,76</b>	<b>229.732.494,44</b>
618	<u>Autres charges d'exploitation</u>		
	. Jetons de présence	0,00	0,00
	. Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
	. Reste sur poste autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
638	<u>Autres charges financières</u>		
	. Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement	0,00	0,00
	. Reste du poste des autres charges financières	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>CHARGES NON COURANTES</b>		
658	<u>Autres charges non courantes</u>		
	. Pénalités sur marchés et débits	0,00	0,00
	. Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	1.491,12	1.026.321,18
	. Pénalités et amendes fiscales et pénales	3.646.434,68	83.432.041,49
	. Créances devenues irrécouvrables	0,00	0,00
	. Reste du poste des autres charges non courantes	160.030.736,93	283.776,87
	<b>Total</b>	<b>163.678.662,73</b>	<b>84.742.139,54</b>

## DETAIL DES POSTES DU CPC

Société : AUTOROUTES DUMAROC		
ETAT B11: DETAIL DES POSTES DU C.P.C.		
Exercice du 01-01-24 au 31-12-24		
LIBELLES	Exercice	Exercice N-1
<b>ETAA B11 : PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<u>Ventes de marchandises</u>		
. Ventes de marchandises au Maroc	-	-
. Ventes de marchandises à l'étranger	-	-
. Reste du poste des ventes de marchandises	-	-
<b>Total</b>	-	-
<u>Ventes des biens et services produits</u>		
. Ventes de marchandises au Maroc	-	-
. Ventes de marchandises à l'étranger	-	-
. Ventes des services au Maroc	3.987.481.644,35	3.660.705.799,72
. Redevances pour brevets, marques, droits	-	-
. Reste du poste des ventes et services produits	49.521.577,88	63.915.565,62
<b>Total</b>	<b>4.037.003.222,23</b>	<b>3.724.621.365,34</b>
<u>Variation des stocks de produits</u>		
. Variation des stocks de bien produits (+ ou -)	-	-
. Variation des stocks des services produits (+ ou -)	-	-
. Variation des stocks des produits en cours (+ ou -)	-	-
<b>Total</b>	-	-
. Autres produits d'exploitation		
. Jetons de présence reçus	-	-
. Reste du poste ( produits divers )	-	-
<b>Total</b>	-	-
<u>Reprises d'exploitation, transfert de charges</u>		
. Reprises	364.310.147,02	593.238.599,75
. Transferts de charges	635.812,69	387.387,33
<b>Total</b>	<b>364.945.959,71</b>	<b>593.625.987,08</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<u>Intérêts et autres produits financiers</u>		
. Intérêts et produits assimilés	81.068.895,99	24.437.158,34
. Revenus des créances rattachées à des participations	-	-
. Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	-	-
. Reste du poste intérêts et autres produits financiers	-	-
<b>Total</b>	<b>81.068.895,99</b>	<b>24.437.158,34</b>
<b>PRODUITS NON COURANTS</b>		
<u>Autres produits non courants</u>		
. Pénalités sur marchés et débits	1.157.321,43	3.111.997,67
. Dégrevements d'impôts (autre qu'impôts/résultat )	-	-
. Rentées sur créances soldées	-	152.862,81
. Dons, libéralités et lots recus	-	-
. Reste du poste des autres produits non courants	7.982.118,08	262.898,42
<b>Total</b>	<b>6.824.796,65</b>	<b>3.222.033,28</b>

## PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

Société : AUTOROUTES DU MAROC

## ETAT B12 : PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

Tableau n°3

INTITULES	MONTANT	MONTANT
<b>I. RESULTAT NET COMPTABLE</b>		
*Bénéfice net	678.027.392,28	
*Perte nette		
<b>II. REINTEGRATIONS FISCALES</b>	1.050.401.056,78	
<b>1. Courantes</b>	<b>879.484.048,64</b>	
- Achats sur exercices antérieurs	- 309.035,49	
- Autres charges externes sur exercices antérieurs	3.570.764,54	
- Dons et Cadeaux non déductibles	100.000,00	
- Autres impôts et taxes sur exercices antérieurs	-	
- Charges de personnel sur exercices antérieurs	24.231,38	
- Provisions congés 2024	38.522.402,20	
- Provisions grosses réparations	753.455.732,48	
- Charges financières sur exercices antérieurs	45.983,23	
- Autres charges financières sur exercices antérieurs	0,00	
- Gains de change latents 2024	0,00	
- Amortissement ER	0,00	
- Dotation sur exercice antérieur	66.118.398,25	
<b>2. Non courantes</b>	170.917.008,14	
- Pénalités et amendes	6.719,21	
- Autres charges non courantes sur exercices antérieurs	160.030.736,93	
- Impôt sur les résultats (cotisation minimale)	10.879.552,00	
<b>II. DEDUCTIONS FISCALES</b>		<b>463.780.673,22</b>
<b>1. Courantes</b>		341.953.872,08
- Gains de change latents 2023		-
- Reprise PGR		301.977.404,90
- Provisions congés 2023		39.976.467,18
<b>2. Non courantes</b>		121.826.801,14
- Reprises non courantes		120.000.000,00
- Reprises des subventions		1.826.801,14
<b>Total</b>	<b>1.728.428.449,06</b>	<b>463.780.673,22</b>
<b>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</b>		<b>1.264.647.775,84</b>
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		1.264.647.775,84
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
<b>V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>		<b>1.263.944.548,95</b>
* Exercice n-4	-	
* Exercice n-3	-	
* Exercice n-2	-	
* Exercice n-1	-	
<b>VI. RESULTAT NET FISCAL</b>		
Bénéfice net fiscal (A-C)		703.226,89
ou déficit net fiscal (B)		
<b>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>		-
<b>VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>		-
* Exercice n-4	-	
* Exercice n-3	-	
* Exercice n-2	0,00	

**DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS**

Société : AUTOROUTES DU MAROC

**ETAT B13 : DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS**

Au 31 décembre 2024

DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
* Résultat courant d'après C.P.C ( + )	721.619.366,36
* Réintégrations fiscales sur opérations courantes ( + )	879.484.048,64
* Déductions fiscales sur opérations courantes ( - )	463.780.673,22
* Résultat courant théoriquement imposable ( = )	1.137.322.741,78
* Impôt théorique sur résultat courant ( - )	270.114.151,17
* Résultat courant après impôts ( = )	1.407.436.892,95

**II - INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES**

NEANT

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

ETAT B14 : DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Tableau n°12

Exercice du 01-01-24 au 31-12-24

NATURE	solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Declarations T.V.A de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	112.751.830,82	812.571.233,58	798.074.816,00	127.248.248,40
B. T.V.A. Récupérable	110.842.706,03	373.150.567,77	398.866.971,53	85.126.302,27
* sur charges	27.888.384,11	169.068.587,45	179.877.215,85	17.079.755,71
* sur immobilisations	82.954.321,92	204.081.980,32	218.989.755,68	68.046.546,56
C. crédit de T.V.A	0,00	439.420.665,81	399.207.844,47	0,00

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Société : AUTOROUTES DUMAROC

ETAT C1 : ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL  
Montant du capital 15.715.628.500 dh

Tableau n° 13

Au 31 décembre 2024

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	IF	Adresse	Nombre d'action		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant de capital		
			Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	libéré
1		2	3	4	5	6	7	8
FONDS HASSAN II POUR LE D.E.S	Etat	Av. My Slimane, Rés. My Ismaïl Entrée B Ap 1&2 Rabat	9.200.000	9.200.000	500	4.600.000.000	4.600.000.000	4.600.000.000
ANGSPE	Etat	avenue annakhyi Hay Riad Rabat	21.525.999	21.525.999	500	10.762.999.500	10.762.999.500	10.762.999.500
KUWAIT INVESTMENT AUTHORITY		KUWAIT	226.640	226.640	500	113.320.000	113.320.000	113.320.000
ANP	150800	175,BD Zerkouni Casablanca	190.000	190.000	500	95.000.000	95.000.000	95.000.000
CDG-DEVELOPPEMENT	3300589	BP 408 Place My Hassan	64.000	64.000	500	32.000.000	32.000.000	32.000.000
IAM	3332162	Avenue med V Rabat	40.000	40.000	500	20.000.000	20.000.000	20.000.000
SAMIR	3100228	BP, 89Route cotière Mohammedia	40.000	40.000	500	20.000.000	20.000.000	20.000.000
ONEE	40486450	6, Rue Patrice Lumumba Rabat	20.000	20.000	500	10.000.000	10.000.000	10.000.000
BCP	1084612	101, Bd Zerkouni Casablanca	18.480	18.480	500	9.240.000	9.240.000	9.240.000
ONDA	2200019	Aéroport Casablanca	12.000	12.000	500	6.000.000	6.000.000	6.000.000
LPPE	1000003	25, Rue d'Azilale Casa	11.000	11.000	500	5.500.000	5.500.000	5.500.000
BMCE Bank	1085112	140, Av Hassan II Casablanca	16.000	16.000	500	8.000.000	8.000.000	8.000.000
ONCF	3330241	Rue Abderrahmane Ghafiki Rabat	10.000	10.000	500	5.000.000	5.000.000	5.000.000
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	1084856	Tour Atlas -Place ZALLAQA Casa	10.000	10.000	500	5.000.000	5.000.000	5.000.000
Saham Assurance		216, BD Zerkouni Casablanca	10.666	10.666	500	5.333.000	5.333.000	5.333.000
ASSURANCE ALAMANE		122, Avenue Hassan II - Casa	6.000	6.000	500	3.000.000	3.000.000	3.000.000
SANAD	1084016	3BD Mohammed V Casablanca	5.000	5.000	500	2.500.000	2.500.000	2.500.000
Wafa ASSURANCE	1085467	1,BD Addeelmoumen Casablanca	4.000	4.000	500	2.000.000	2.000.000	2.000.000
SNED	3300982	31, Rue Alaouiyyine	3.000	3.000	500	1.500.000	1.500.000	1.500.000
RMA-ALWATANIA	1084830	67/09 Av des Far Casablanca	6.000	6.000	500	3.000.000	3.000.000	3.000.000
MAMDA	3300463	16 Rue Abou Inane RABAT	3.733	3.733	500	1.866.500	1.866.500	1.866.500
MCMA	3300462	16 Rue Abou Inane RABAT	3.733	3.733	500	1.866.500	1.866.500	1.866.500
ZURICH ASSURANCES MAROC		106, Rue Abderrahmane Sahnouji Casa	2.000	2.000	500	1.000.000	1.000.000	1.000.000
LA MAROCAINE VIE	1085220	37, BD Moulay Yousef Casa	2.000	2.000	500	1.000.000	1.000.000	1.000.000
MATU	1006754	215, BD Zerkouni Casa	1.000		500	500.000	500.000	500.000
AUTRES			6	6	500	3.000	3.000	3.000
		TOTAUX	31.431.257	31.431.257	500	15.715.628.500	15.715.628.500	15.715.628.500

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

**TABLEAU D’AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L’EXERCICE**

Société : AUTOROUTES DUMAROC

ETAT C2 : TABLEAU D’AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L’EXERCICE

Tableau n° 14 Au 31 décembre 2024

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT		B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT	
- Report à nouveau (solde débiteur)	-	12.458.148.050,40	- Réserve légale		
- Résultats nets en instance d’affectation (benifice)		1.064.843.434,86	- Autres réserves		
- Résultat net de l’exercice			- Tantièmes		
- Prélèvements sur les réserves			- Dividendes		
- Autres prélèvements			- Autres affectations		
			- Report à nouveau (solde débiteur)		-11.393.304.615,55
<b>TOTAL A</b>		<b>-11.393.304.615,54</b>	<b>TOTAL B</b>		<b>-11.393.304.615,55</b>

TOTAL A = TOTAL B

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L’ENTREPRISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Société : AUTOROUTES DUMAROC

ETAT C3 : RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES  
DEL’ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 31 décembre 2024

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>SITUATION NETTE DEL’ENTREPRISE</b>	<b>25.969.589.590,99</b>	<b>27.230.430.836,79</b>	<b>27.761.764.253,93</b>
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisation en non valeurs	25.969.589.590,99	27.230.430.836,79	27.761.764.253,93
<b>* OPERATIONS ET RESULTAT DEL’EXERCICE</b>			
1. Chiffre d’affaires hors taxes (1)	3.383.318.737,27	3.724.621.365,34	4.037.003.222,23
2. Résultat avant impôts	-655.566.136,24	1.074.296.391,46	688.906.944,28
3. Impôts sur les résultats	13.886.937,83	9.452.956,60	10.879.552,00
4. Bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instances d’affectation)	-669.453.074,07	1.064.843.434,86	678.027.392,28
<b>* RESULTAT PAR TITRE</b>	<b>-21,30</b>	<b>33,88</b>	<b>21,57</b>
. Résultat net par action	-21,30	33,88	21,57
. Bénéfices distribués par action	0,00	0,00	0,00
<b>* PERSONNEL</b>	<b>162.307.572,86</b>	<b>183.120.933,94</b>	<b>174.342.585,10</b>
. Montant des salaires bruts de l’exercice	162.307.572,86	183.120.933,94	174.342.585,10
. Effectif moyen des salariés employés pendant l’exercice	453	454	454,00

(1) Primes nettes de cessions plus produits de placement

TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVICES COMPTABILISEES PENDANT L'EXERCICE

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT C4 : TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVICES COMPTABILISEES PENDANT L'EXERCICE

Au 31 décembre 2024

NATURE	Entrée Contre-valeur en DH	Sortie Contre-valeur en DH
* Financement permanent	0,00	
* Immobilisations brutes		0,00
* Rentrées sur immobilisations		
* Remboursement des dettes de financement		0,00
	0,00	0,00
* Autres Produits	48.185.797,93	
* Autres charges		51.190.474,38
<b>TOTAL DES ENTREES</b>	<b>48.185.797,93</b>	
<b>TOTAL DES SORTIES</b>		<b>51.190.474,38</b>
<b>BALANCE DEVICES</b>	<b>3.004.676,45</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>51.190.474,38</b>	<b>51.190.474,38</b>

ETAT POUR LE CALCUL DE L'IMPOT DU PAR LES ENTREPRISES BENEFICIANTS DES  
MESURES D'ENCOURAGEMENT AUX INVESTISSEMENTS

Tableau n° 15

ETAT POUR LE CALCUL DE L'IMPOT DU PAR LES ENTREPRISES BENEFICIANTS DES  
MESURES D'ENCOURAGEMENTS AUX INVESTISSEMENTS

Exercice du 01-01-24 au 31-12-24

RUBRIQUES	Ensemble des produits	Ensemble des produits correspondant à la base imposable	Ensemble des produits correspondant au numérateur taxable
1	2	3	4
* Ventes			
1 * Ventes imposables			
2 * Ventes exonérées à 100%			
3 * Ventes exonérées à 50%			
<b>Lotissement et promotion immobilière</b>			
4 * Ventes et locations imposables			
5 * Ventes et locations exclus à 100%			
6 * Ventes et locations exclus à 50%			
<b>Prestations de services</b>	<b>NEANT</b>		
7 Imposables			
8 Exonérées à 100%			
9 Exonérées à 50%			
10 Produits accessoires. Produits financiers, dons et libéralités			
11 Subventions d'équipement			
<b>Subventions d'équilibre</b>			
12a			
12b Exonérées à 100%			
12c Exonérées à 50%			
<b>13 Totaux partiels</b>			
14 Profits net global des cessions après abattement pondéré			
15 Autres profils exceptionnels			
<b>16 Total général (lignes 13+ 14+ 15 )</b>			

(1) Faire figurer dans ces cases la moitié du montant figurant dans la colonne 3 - même ligne  
(2) Faire figurer dans ces cases la moitié du montant figurant dans la colonne 2 - même ligne

**Éléments de calcul de l'impôt :**

Base cotisation minimale : montant (ligne 13, col. 3)

Cotisation minimale nette : cotisation brute montant (ligne 13, col. 4)

Base cotisation minimale

Base imposable à l'I.S. : bénéfice fiscal

Impôt sur les sociétés dû : impôt brut

ETAT DES INTERETS DES EMPRUNTS CONTRACTES AUPRES DES ASSOCIES ET DES TIERS

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT DES INTERETS DES EMPRUNTS CONTRACTES AUPRES DES ASSOCIES ET DES TIERS.

AUTRES QUE LES ORGANISMES DE BANQUE OU DE CREDIT

Tableau n°18

Exercice du 01-01-24 au 31-12-24

Nom, Prénom ou raison social	Adresse	N° C.I.N. ou Article I.S.	Montant du prêt	Date du prêt	Durée du prêt (en...)	Taux d'intérêt	Charge financière globale	Remboursement exercices antérieurs		Remboursement exercice actuel		Observations
								Principal	Intérêt	Principal	Intérêts	
<b>NEANT</b>												
<b>TOTAL</b>												

ETAT DETAILLE DES STOCKS

Tableau n° 20

ETAT DETAILLE DES STOCKS

Société Société Nationale des Autoroutes du Maroc

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

STOCKS	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en Valeur (+ ou -) 7 = 6 - 3
	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant net	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant net	
<b>I. Stocks Approvisionnement</b>							
- Biens et produits destinés à la revente en l'état :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Biens immeubles			0,00			0,00	0,00
* Biens meubles			0,00			0,00	0,00
- Biens et Matériels Premières destinés aux activités de production et de transformation	33.290.785,73	3.835.087,42	29.455.698,31	40.723.936,32	4.831.751,31	35.892.185,01	6.436.486,70
- Matières premières							0,00
- Matières consommables et Pièce détachés	33.290.785,73	3.835.087,42	29.455.698,31	40.723.936,32	4.831.751,31	35.892.185,01	6.436.486,70
- Pièce détachés			0,00			0,00	0,00
- Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport			0,00			0,00	0,00
- Emballage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* récupérables			0,00			0,00	0,00
* vendus			0,00			0,00	0,00
* perdus			0,00			0,00	0,00
<b>Total Stocks des encours</b>	<b>33.290.785,73</b>	<b>3.835.087,42</b>	<b>29.455.698,31</b>	<b>40.723.936,32</b>	<b>4.831.751,31</b>	<b>35.892.185,01</b>	<b>6.436.486,70</b>
<b>II. Stock en cours Production de biens et service</b>							
- Produits en cours			0,00			0,00	0,00
- Etudes en cours			0,00			0,00	0,00
- Travaux en cours			0,00			0,00	0,00
- Services en cours			0,00			0,00	0,00
<b>Total Stocks des encours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III. Stock Produits finis</b>							
- Produits finis			0,00			0,00	0,00
- Biens finis			0,00			0,00	0,00
<b>Total Stocks Produits et Biens Finis</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IV. Stock Produits résiduels</b>							
- Déchets			0,00			0,00	0,00
- Rebuts			0,00			0,00	0,00
- Matières de récupération			0,00			0,00	0,00
<b>Total Stocks Produits résiduels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (Ligne 10 + 15 + 18 + 22)</b>	<b>33.290.785,73</b>	<b>3.835.087,42</b>	<b>29.455.698,31</b>	<b>40.723.936,32</b>	<b>4.831.751,31</b>	<b>35.892.185,01</b>	<b>6.436.486,70</b>

**TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL**

Société : AUTOROUTES DUMAROC

ETAT B10 :TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL

Tableau n° 7

Exercice du 01-01-24 au 31-12-24

Rubriques	Date de la 1ère échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Cumul de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations
							A moins d'un an	A plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
MAT.TRANSP.	31/12/2021	60	31.018.444,15	5	12.097.458,11	6.009.063,17	0			Marché 156/21
MAT.TRANSP.	31/12/2024	60	12.395.557,36	5	-	244.258,72	-			Marché M0081/24
<b>TOTAL</b>										

**TABLEAU DES LOCATIONS ET BAUX AUTRES QUE LE CREDIT-BAIL**

Société : AUTOROUTES DUMAROC

TABLEAU DES LOCATIONS ET BAUX AUTRES QUE LE CREDIT-BAIL

Tableau n°19

Exercice du 01-01-24 au 31-12-24

Nature du bien loué	Lieu de situation	Nom et prénoms ou Raison sociale et adresse du propriétaire	Date de conclusion de l'acte de location	Montant annuel de location
1	2	3	4	5
construction	kenitra	FONCIERE CHELLAH	2019	384.771,82
construction	Casablanca	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS	2019	87.897,16
terrain	TANGER	PERCEPTEUR DE TANGER (HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION)	2019	134.295,79
Location Materiel	DEI	CBI 146/18/S BC 0103/22	2019	672.244,21
Location Materiel	resaux autoroute	MEDI TELECOM	2022	162.000,00
Location Materiel	resaux autoroute	WAFALLD EX WAFABAIL LLD M0138/23	2023	890.604,00
<b>TOTAL</b>				<b>2.331.812,98</b>

# 04

## RAPPORT SPECIAL DES CONTROLEURS DES COMPTES



## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux actionnaires

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A  
BP 6526, Hay Riad, Rabat  
Maroc

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

#### 1.1 Convention d'assistance technique entre ADM et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat (ANGSPE) approuvée par l'AGO de juin 2024.

##### ▪ Objet de la convention

La société nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat assure, pour le compte d'ADM, une mission d'accompagnement et d'assistance technique.

##### ▪ Personnes intéressées

- L'ANGSPE actionnaire majoritaire d'ADM à hauteur de 68% environ et administrateur au sein du conseil, représentée par son Directeur Général, M. ABDELLATIF ZAGHNOUN ;
- La société des autoroutes du Maroc.

##### ▪ Rémunération

La Rémunération Forfaitaire d'Assistance correspond à 0,5% de l'Assiette de Rémunération forfaitaire, sans que ce montant ne soit inférieur à cinq cent mille dirhams (500 000,00 Dhs) et supérieur à quinze millions de dirhams (15 000 000, 00 Dhs).

Les factures sont payables 30 jours ouvrables suivant la date de réception de la facture.

##### ▪ Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024

- Charges au titre des prestations réalisées en 2024 s'élèvent à 15 000 000 MAD HT ;
- Les montants décaissés s'élèvent à un montant de 11 250 000 MAD HT.



**HORWATH MAROC AUDIT**  
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben  
Barka, Hay RIAD – Rabat



**BDO MAROC**  
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,  
5ème Etage N° 38- Casablanca 20360

## 2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos le 31 décembre 2024

### 2.1 Convention n°M0191/21 relative à la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien sur les autoroutes

#### ▪ Objet de la convention

La société ADM PROJET assure, pour le compte d'ADM, les missions de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux, notamment d'entretien, d'aménagement et de réalisation d'infrastructures sur autoroutes en service, relatifs aux natures de projets suivants :

- La construction de nouveaux échangeurs sur autoroutes en service ;
- Les travaux d'aménagement complémentaires sur échangeurs existants ;
- La construction ou l'aménagement d'aires de repos ou de services ;
- La construction de nouvelles gares de péage ;
- L'élargissement de gares de péage existantes ;
- Les travaux d'entretien et de renforcement de la chaussée ;
- Les travaux d'assainissement et de drainage sur autoroutes en service ;
- Les travaux de protection des ouvrages ;
- Les travaux de traitement des instabilités des talus ;
- La construction de nouvelles passerelles ou nouveaux ouvrages sur le réseau autoroutier ;
- La réalisation de tout autre aménagement sur le réseau autoroutier en service ;
- L'assistance d'ADM pour la gestion interne à ADM des travaux de maintenance des ouvrages et installations du réseau autoroutier ;
- Des missions d'assistance spécifiques peuvent être également demandées à ADM PROJET par le Directeur Général d'ADM. Ces missions peuvent avoir lieu au siège d'ADM ou sur l'ensemble du réseau autoroutier en service.

#### ▪ Personnes intéressées

- ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.

#### ▪ Mission déléguée à ADM PROJET

La maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'Article 1 de la convention.

#### ▪ Modalités de conduites de la mission

Pour la réalisation de la mission qui lui est confiée et dont le contenu est donné dans l'article 1er précité, ADM PROJET désigne un Chef de Projet chargé de la supervision de la mise en œuvre des prescriptions de la présente convention. Il est habilité à prendre tous les actes pour assurer sa mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.



De même, ADM PROJET désigne un Chef de Projet maintenance de la chaussée chargée de la coordination de la réalisation des projets d'entretien de la chaussée et un Chef de Projet Aménagements chargé de la coordination de la réalisation des autres projets d'aménagement et de maintenance.

ADM PROJET désigne également, pour chaque projet ou ensemble de projets homogènes confiés par ADM, un Chef de Projet Junior pour leur supervision directe et, en cas de passation d'un marché pour la réalisation de l'opération, un Maître d'œuvre qui pourrait être le Chef de Projet Junior lui-même.

D'une façon générale, chacun des deux chefs de projet proposera l'organisation jugée la plus pertinente pour la prise en charge du suivi des contrats et la discutera avec le MOE de la convention.

ADM PROJET établira sur cette base des décisions et les transmettra au MOE de la présente convention.

Les décomptes seront signés par les MOES désignés. En ce qui concerne, le décompte n et dernier, le décompte définitif et les avenants de l'ensemble des contrats gérés par la MOD, ces derniers doivent être visés par le Chef de Projet concerné et par le Directeur Général Délégué d'ADM PROJET.

#### ▪ Rémunération

La convention porte sur un montant de 106 788 000 MAD TTC.

#### ▪ Modalités de paiement et délai de paiement

Les paiements interviendront dans les 30 jours fins de mois à compter de la date de dépôt de la facture accompagnée par le décompte correspondant signé par le maître d'œuvre de la présente convention et visé par le maître d'ouvrage.

#### ▪ Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024

- Le montant réalisé pour l'exercice 2024 au titre de la rémunération des prestations objets de la présente convention s'élève à 31 001 329,65 MAD TTC ;
- Le montant décaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 26 506 123,43 MAD TTC.

## 2.2 Convention n°201/18/S relative à l'assistance au suivi de l'état des ouvrages autoroutiers

#### ▪ Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'assurer à ADM une assistance technique pour l'inspection des ouvrages autoroutiers, un personnel (ingénieurs et techniciens) qualifiés sera affecté en permanence pour effectuer les visites annuelles des ouvrages autoroutiers (ouvrages d'art, chaussée, grand ouvrages de terrassement, assainissement, signalisation et dispositif de sécurité) et d'actualiser les données statiques et dynamiques au niveau de l'application de gestion et d'entretien de l'infrastructure.

#### ▪ Personnes intéressées

- ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.

#### ▪ Mission déléguée à ADM PROJET



ADM PROJET est tenue d'assurer à ADM une assistance technique pour l'inspection des ouvrages autoroutiers.

▪ **Modalités de conduites de la mission**

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la convention et désignée par la personne chargée. Cette personne est habilitée à prendre tout acte pour assurer cette mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne l'assistance au suivi de l'état des ouvrages autoroutiers.

▪ **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 18 120 000 MAD TTC.

▪ **Modalités et délai de paiement**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024**

- Les prestations réalisées en 2024 s'élèvent à un montant de 2 041 686,00 MAD TTC ;
- Le montant décaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 2 109 186,00 MAD TTC.

**2.3 Convention n° 138/16/ S portant sur la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement de la voie express entre TAZA et ALHOCEIMA**

▪ **Objet de la convention**

ADM confie à ADM PROJET une partie des missions de maîtrise d'ouvrage dont elle a la responsabilité pour l'aménagement de la voie express entre TAZA et ALHOCEIMA et portant sur trois lots suivants :

- Lot 2 : Ce lot d'une longueur de 32 km, concerne la section de la voie express entre Beni Bouayach et Kassita ;
- Lot 4 : Ce lot concerne la section de la voie express qui assure la liaison entre Aknoul et Kassita, elle s'étend sur 36 km ;
- Lot 3 : Ce lot concerne la section qui lie Had Jbarna et Aknoul, il s'étend sur un linéaire de 25 km ;

▪ **Personnes intéressées**

- ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.

▪ **Mission déléguée à ADM PROJET**

La maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'Article 3 de la convention.

▪ **Modalités de conduites de la mission**



**HORWATH MAROC AUDIT**  
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben  
Barka, Hay RIADI – Rabat



**BDO MAROC**  
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,  
5ème Etage N° 38 Casablanca 20360

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne mandataire, chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la convention. Le mandataire est habilité à prendre tout acte pour assurer la mission.

▪ **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 39 840 000,00 MAD TTC.

▪ **Modalités de paiement et délai de paiement**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de réception de la facture ADM PROJET.

Le taux applicable en matière d'intérêts moratoires est calculé selon les modalités de l'article 43 du CCAG EMO ADM.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024.**

Dettes :

- Aucune prestation n'a été réalisée et facturée en 2024 ;
- Le montant décaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 3 357 609,00 MAD TTC.

Créances :

- Aucune prestation n'a été réalisée et facturée en 2024 ;
- Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 349 766,29 MAD TTC.

## 2.4 Convention cadre réglementée pour la mise à disposition du personnel

▪ **Objet de la convention**

Cette convention a pour objet la mise à disposition par ADM de ressources humaines au profit de sa filiale ADM Projet.

▪ **Personnes intéressées**

- ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.

▪ **Modalités de mise à disposition des ressources humaines par ADM au profit d'ADM PROJET**

Les modalités de mise à disposition sont définies au niveau de l'article 2 de la convention.

▪ **Montant de la convention**

Le montant est variable en fonction de la mise à disposition des ressources.

▪ **Modalités de paiement -Délai de paiement**

Les paiements interviendront dans 90 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.



- **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024**

- Le montant facturé pour l'exercice 2024 au titre de la rémunération des prestations objets de la présente convention s'élève à 7 551 106,96 MAD TTC ;
- Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 7 981 512,49 MAD TTC.

## 2.5 Convention n°M0193/21 relative à la réalisation des travaux de construction de l'autoroute Tit-Mellil-Berrechid et d'élargissement des autoroutes de contournement de Casablanca et de Casablanca-Berrechid

- **Objet de la convention**

ADM PROJET assure les missions de la maîtrise d'ouvrage déléguée définies à l'article premier ci- dessus pour les travaux relatifs aux projets suivants, y compris leurs pénétrantes :

- La construction de l'autoroute Tit Mellil - Berrechid ;
- L'élargissement des autoroutes de contournement de Casablanca et Casablanca - Berrechid.

Des missions d'assistance spécifiques peuvent être également demandées à ADM PROJET par le Directeur Général d'ADM. Ces missions peuvent avoir lieu au siège d'ADM ou sur l'ensemble du réseau autoroutier.

- **Personnes intéressées**

- ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.

- **Mission déléguée à ADM PROJET**

La mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'article 1 de la convention.

- **Modalités de conduites de la mission**

Pour la réalisation de la mission qui lui est confiée et dont le contenu est donné dans l'article 1er précité, ADM PROJET désigne un Chef de Projet chargé de la supervision de la mise en œuvre des prescriptions de la présente convention. Il est habilité à prendre tous les actes pour assurer sa mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Pour chaque projet confié par ADM, un Directeur de Projet est désigné pour sa supervision directe.

ADM PROJET désigne, pour chaque projet, une équipe complète dont la structure sera arrêtée avec le Maître d'œuvre de la présente convention en fonction de la consistance du projet.

Toutefois, pour être valables, le décompte n et dernier, le décompte définitif et les avenants de l'ensemble des contrats gérés par la MOD doivent être visés par le Directeur Général Délégué d'ADM PROJET.

- **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 93 810 000 MAD TTC.

- **Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires**

34



Les paiements interviendront 30 (trente) jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture accompagnée par le décompte correspondant signé par le Maître d'œuvre de la présente convention et visé par le Maître d'Ouvrage.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024**

- Les prestations réalisées en 2024 s'élèvent à un montant de 39 108 673,70 MAD TTC ;
- Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 31 728 523,70 MAD TTC.

**2.6 Convention réglementée n° 11/20/s portant sur réalisation des travaux de modernisation des gares de péage**

▪ **Objet de la convention**

Avant le démarrage des travaux, ADM PROJET a en charge la réalisation des plans d'aménagement des gares. Les études seront menées comme suit :

Elles seront basées sur les politiques d'armement et de sécurisation des voies et sur la ventilation des voies entre automatiques et manuelles. Les propositions d'aménagement doivent tenir compte des spécificités et contraintes de chaque site.

Ainsi, ADM PROJET procédera, pour chaque gare, à :

- La visite du site celle-ci a pour objet l'identification des différentes contraintes (réseaux, installation, architecture auvent, etc.) ;
- Levée topographique et croquis des tous les éléments constituant la gare ;
- L'établissement des esquisses des aménagements possibles.

**A- Etude : Phase 1**

Lors de cette phase ADM projet remettra un rapport de présentation intégrant :

- Une description de l'existant ;
- Une présentation des solutions envisagées ;
- Une comparaison technico-financière de ces solutions ;
- Un recensement des éventuelles contraintes spécifiques ;
- Une estimation sommaire du coût des travaux ;
- Le plan de situation en couleurs ;
- Le plan du relevé de l'existant au 1/1000 ou 1/500 ;
- Les plans d'aménagement des esquisses proposées au 1/1000 ou 1/500.

**B- Etude : Phase 2**

Après validation des pièces remises lors de la phase 1 de l'étude, ADM projet procédera à l'établissement, pour chaque gare, des éléments suivants :

- Le rapport de présentation mis à jour ;
- Les plans d'aménagement définitif à l'échelle du 1/1000 ou 1/500) ;



**HORWATH MAROC AUDIT**  
Adresse : 50, Avenue Mehdi Ben  
Barka, Hay RIAD – Rabat



**BDO MAROC**  
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen  
Sémière Étage N° 38, Casablanca 20360

- Les plans de détail sur les dispositifs de sécurité : le cheminement piéton, les chicanes, les gardes corps, etc. ;
- Les plans de phasage des travaux ;
- Les plans type des ouvrages (bordures, nez d'îlot, regards, réservations...) ;
- Les plans d'implantation des îlots à l'échelle adéquate ;
- Les plans d'implantation des équipements et de périphérique de péage à l'échelle adéquate,
- Les plans de cheminement des câbles/type et des regards ;
- Définition exacte de la consistance des travaux et préparation des cahiers de charges correspondants ;
- Les avant-métrés ;
- Estimation du coût de travaux.

#### **C- Assistance au suivi des travaux**

En termes de suivi des travaux, ADM Projet assurera le suivi et la planification des travaux de l'ensemble des contrats passés pour la Sécurisation des gares de péage (SGP) et la coordination avec les maîtres d'œuvres désignés pour le suivi des contrats relatifs aux Equipements de péage (EP) et aux Périphériques de péage (PP).

##### **✓ Contrats SGP**

Pour les contrats SGP, la Maîtrise d'œuvre est assurée par ADM PROJET. Dans ce cadre, ADM Projet réalisera par ses propres ressources affectées à la mission les opérations suivantes :

- L'établissement des ordres de service autres que l'ordre de service de notification de l'approbation du marché ;
- Le visa des documents qui aux termes du CCAG-T-ADM doivent être soumis par l'Entrepreneur en charge des travaux à l'acceptation du Maître d'Ouvrage ;
- La validation des documents émis au début et au cours de la réalisation des travaux et établissement de tous les actes destinés à réaliser les travaux conformes aux stipulations contractuelles ;
- Suivi quotidien des travaux compris le contrôle de qualité ;
- Etablissement des constats travaux ;
- Coordination entre les différentes entreprises intervenant sur les gares ;
- Réception des travaux ;
- Etablissement des métrés et attachements ;
- Etablissement des décomptes provisoires, n et derniers et définitifs ;
- La prise des mesures en cas d'infraction par l'Entrepreneur aux dispositions relatives à la police, à l'hygiène, à la sécurité des chantiers ainsi qu'à la réglementation de travail et à la préservation de l'environnement ;
- L'exécution des démarches relatives à la prononciation de la réception provisoire et le prononcé de celle-ci ainsi que l'assistance au Maître d'Ouvrage dans les opérations de réception définitive du marché ;
- L'établissement des éventuels avenants ;
- L'instruction des réclamations de l'Entrepreneur.



#### ✓ Contrats EP PP

Pour les contrats EP et PP, la Maîtrise d'œuvre est assurée par ADM. ADM Projet a pour mission l'assistance à la maîtrise d'œuvre, pour le suivi des travaux. Par conséquent, ADM Projet doit assurer une présence sur les différentes gares de péage en déployant les ressources nécessaires à la réalisation de ses missions.

#### ▪ Personnes intéressées

- ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.

#### ▪ Mission déléguée à ADM PROJET

La mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'article 4 de la convention.

#### ▪ Modalités de conduites de la mission

Pour la réalisation de la mission qui lui est confiée, ADM PROJET désigne une personne chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la présente convention et ci-après désignée par la Personne Chargée. Cette Personne est habilitée à prendre tous actes pour assurer sa mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.

De même, ADM PROJET désignera un MOE de l'opération qui sera sous le contrôle du chef de projet concerné. Une copie de ces décisions sera transmise au MOE de la convention.

#### ▪ Montant de la convention

La convention porte sur un montant de 17 200 000,00 MAD TTC.

#### ▪ Modalités de paiement -Délai de paiement-Intérêts moratoires

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture accompagnée par le décompte correspondant signé par le maître d'œuvre.

#### ▪ Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024

- Aucune prestation n'a été réalisée en 2024.
- Le montant décaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 758 100,00 MAD TTC.

### 2.7 Convention M0030/22 portant sur les expertises et études relatives à la conception de l'autoroute Rabat - Casablanca Continentale

#### ▪ Objet de la convention

La mobilisation par ADM PROJET d'experts pour la réalisation d'expertises et études relatives à la conception de l'autoroute continentale Rabat-Casablanca.

#### ▪ Personnes intéressées



**HORWATH MAROC AUDIT**  
Adresse : 90, Avenue Mebdi Ben  
Barka, Hay RIAD – Rabat



**BDO MAROC**  
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,  
5ème Etage N° 38- Casablanca 20360

- ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.
- **Modalités de conduites de la mission**

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET est tenue de mobiliser et mettre à disposition d'ADM les experts dans les disciplines que cette dernière souhaite. Aussi, ADM PROJET désigne un chef de projet chargé de la mise en œuvre des prescriptions de la convention.

- **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 8 400 000,00 MAD TTC.

- **Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture d'ADM.

- **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024**

- Les prestations réalisées en 2024 s'élèvent à un montant de 2 375 000,00 MAD TTC ;
- Les montants décaissés en 2024 s'élèvent à un montant de 3 180 000,00 MAD TTC.

## 2.8 Convention M0013/22 portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de l'autoroute Guercif - Nador

- **Objet de la convention**

ADM PROJET assure la mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de réalisation de l'autoroute Guercif-Nador.

- **Personnes intéressées**

- ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.

- **Modalités d'intervention d'ADM**

La mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'article 4 de la convention.

- **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 183.964.800,00 MAD TTC.

- **Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture d'ADM PROJET.

- **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024**



- Les prestations réalisées en 2024 s'élèvent à un montant de 30 060 800,00 dhs TTC ;
- Les montants décaissés s'élèvent à un montant de 47 345 760,00 dhs TTC.

## 2.9 Convention n°7/19/S relative à l'assistance technique pour le suivi des travaux autoroutiers

### ▪ Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'assurer à ADM une assistance technique pour le suivi des travaux suivants :

- Lot 1 : l'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier Bifurcation MOHAMMEDIA - échangeur TIT MELLIL ;
- Lot 2 : l'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier échangeur TIT MELLIL - Bifurcation LISSASFA ;
- Lot 3 : L'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier de l'Echangeur SIDI MAÂROUF au PK 14+700 ;
- Lot 4 : L'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier du PK 14+700 à la Bifurcation BENI MELLAL.

### ▪ Personnes intéressées

- ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.

### ▪ Modalités d'intervention d'ADM

Pour la réalisation de la mission, ADM PROJET désigne un interlocuteur pour le suivi de la présente convention. Cette personne est habilitée à prendre tout acte pour assurer cette mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur, le système managérial insaturé par ADM et la présente convention.

### ▪ Montant de la convention

La convention porte sur un montant de 78 660 000 MAD TTC.

### ▪ Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture d'ADM PROJET.

### ▪ Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024

La convention n'a pas produit d'effet en 2024.

## 2.10 Convention n° 139/16/S portant sur la maîtrise d'ouvrage de travaux d'entretien d'aménagement

### ▪ Objet de la convention

ADM confie à ADM PROJET une partie des missions de maîtrise d'ouvrage dont elle a la responsabilité.



Cette mission porte sur les projets d'aménagement sur les axes autoroutiers

- Kénitra - Larache ;
- Autoroute Tanger - Oued R'mel ;
- Autoroute Tétouan - Fnideq.
- **Personnes intéressées**
- ADM, Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.
- **Modalités d'intervention d'ADM**

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne mandataire, chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la convention. Le mandataire est habilité à prendre tout acte pour assurer la mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.

- **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 21 692 400 MAD TTC.

- **Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.

Le taux applicable en matière d'intérêts moratoires est calculé selon les modalités de l'article 43 du CCAG EMO ADM. Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024

- **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024**

La convention n'a pas produit d'effet en 2024

## 2.11 Convention n° 112/18/S relative à l'appui technique pour la réalisation des études autoroutières

- **Objet de la convention**

ADM PROJET fournit à ADM un appui technique pour la réalisation des études autoroutières.

- **Personnes intéressées**

- ADM, Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.

- **Modalités d'intervention d'ADM**

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET mobilisera une équipe résidente dans les locaux du Maître d'œuvre et ce, dans les conditions stipulées dans la convention.

- **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 14 368 800 MAD TTC.



**HORWATH MAROC AUDIT**  
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben  
Barka, Hay RIAD – Rabat



**BDO MAROC**  
Adresse : 119, Bd Abdelmaumen-  
5ème Etage N° 38- Casablanca 20360

- **Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture d'ADM PROJET.

- **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024**

La convention n'a pas produit d'effet en 2024.

## 2.12 *Convention 133/14/S portant sur l'aménagement des échangeurs de Lixus et Ain Dalia et autres travaux divers avec la société ADM PROJET*

- **Objet de la convention**

Maitrise d'ouvrage déléguée des projets d'aménagement des échangeurs de Lixus et d'Ain Dalia et de travaux divers sur les autoroutes du Nord.

- **Personnes intéressées**

- La société - ADM Projet - filiale de la société - ADM - à hauteur de 99,6% ;
- M. ANOUAR BENAZZOUC, Directeur Général de la société Nationale des Autoroutes du Maroc.

- **Modalités d'intervention d'ADM**

Dans le cadre de cette convention, ADM PROJET doit mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la mission d'aménagement des échangeurs de Lixus et d'Ain Dalia et travaux divers sur les autoroutes du Nord.

- **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 4 221 600 MAD TTC.

- **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024**

La convention n'a pas produit d'effet en 2024

## 2.13 *Convention d'assistance sur diverses prestations à caractère financier et administratif*

- **Objet de la convention**

ADM fournit à ADM PROJET une assistance en matière de gestion, de manière permanente ou ponctuelle, dans le domaine administratif et financier défini dans l'article 2 de la convention.

- **Personnes intéressées**

- ADM, Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET ;
- ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.

- **Modalités d'intervention d'ADM**

L'assistance d'ADM est fournie selon les besoins et nécessités de gestion d'ADM PROJET, elle couvre les domaines suivants :



**HORWATH MAROC AUDIT**  
Adresse : 99, Avenue Mehdi Ben  
Barka, Hay RIAD – Rabat



**BDO MAROC**  
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,  
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

- Tenue de la comptabilité et production de situations comptables mensuelles et trimestrielles et des états de synthèses annuels ;
- Etablissement des déclarations fiscales et sociales ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Gestion de trésorerie conformément aux usages du groupe et suivi des relations avec les banques ;
- Assistance au traitement des contrats des prestataires et contrôle des factures ;
- Prise en charge du secrétariat juridique ;
- Suivi des relations avec l'administration ;
- Assistance en matière d'achats ;
- Assistance à la gestion du parc automobile ;
- Assistance en matière technique ;
- Assistance juridique ;
- Assistance pour la mise en place des organes et des référentiels de gouvernance.

Cette liste n'est pas limitative. Elle peut être étendue après accord des parties.

#### ▪ Montant de la convention

Le montant de la convention est sous forme de redevance trimestrielle d'une valeur de 1 200 MAD TTC.

#### ▪ Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture.

#### ▪ Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2024

La convention n'a pas produit d'effet en 2024.

## 2.14 Protocole d'accord pour le redressement de la situation financière de ADM

#### ▪ Objet de la convention

Le présent protocole d'Accord a pour objet la mise en place de mesures immédiates pour contribuer au redressement de la situation financière de la société à travers notamment :

- La mise en place du remboursement du crédit de TVA ;
- La mise en place d'une démarche pour permettre la conclusion d'un nouveau contrat programme Etat-Adm ;
- La définition des modalités de suivi de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du présent protocole d'Accord.

#### ▪ Parties concernées

- L'Etat Marocain représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances en charge du budget, et le Ministère de l'Equipement et de l'Eau.
- La Société des Autoroutes du Maroc, représenté par son Directeur Général.

#### ▪ Engagements des parties



## 1. Engagements de l'Etat :

### ✓ Remboursement du crédit de TVA :

- L'Etat autorise ADM à lever auprès du marché financier (les prêteurs) un prêt pour le financement de son crédit de TVA ;
- L'Etat s'engage à apporter son soutien à ADM pour lever ces fonds aux meilleures conditions du marché ;
- L'Etat s'engage à prendre en charges le remboursement du principal et des intérêts du prêt directement entre les mains des prêteurs au crédit du compte bancaire qui sera mis en évidence dans le cadre du contrat de prêt et ce, conformément à l'échéancier du prêt qui sera transmis par les prêteurs.

### ✓ Contrat - programme :

L'Etat s'engage à finaliser les démarches permettant la mise en place d'un contrat programme Etat-Adm à travers la validation des agrégats du business plan relatif à ce programme à savoir :

- En termes d'investissement : Entériner le programme d'investissement et les montages financiers nécessaires à sa réalisation prenant en compte l'équilibre financier d'ADM à moyen et long terme.
- En termes de financement : Etudier les schémas de financements innovants tels que proposés par ADM en concertation avec l'ANGPSE et le fonds Hassan 2.

## 2. Engagements d'ADM :

En contrepartie des engagements pris par l'Etat, ADM s'engage dans le cadre du présent protocole à mettre en place les actions suivantes :

### ✓ Crédit de TVA :

- ADM s'engage à lever sur le marché financier un prêt pour le financement du crédit de TVA, aux meilleures conditions du marché, et solder le crédit de TVA dans les comptes de la société ;
- ADM s'engage à respecter le programme d'investissement et des grosses réparations 2023-2024 notamment l'autoroute Tit Mellil Berrechid (TMB), sachant que le programme de l'année 2024 est présenté à titre indicatif ;
- ADM s'engage à maintenir le délai de paiement moyen des fournisseurs à 30 jours.

### ✓ Contrat programme :

ADM s'engage à finaliser d'ici décembre 2023, en concertation avec ses instances de gouvernance, les prérequis permettant la mise en place d'un contrat programme Etat-ADM, à travers la validation des agrégats du business plan relatif audit programme, à savoir :

- Programme d'investissements et grosses répartitions : Arrêter un programme d'investissements et de grosses réparations examiné par le comité de la stratégie et de l'investissement ;
- Financement : Etudier en concertation avec l'ANGPSE et le fonds Hassan 2 les modes de financements innovants, notamment les options de monétisations existantes et adaptées à l'activité autoroutière permettant l'optimisation de la structure de ADM ;
- Elaborer une feuille de route permettant, d'une part, la consolidation des progrès réalisés en termes de qualité de service offert aux usagers de l'autoroute, grâce au chantier de transformation, notamment, en ce qui concerne le programme d'automatisation et



**HORWATH MAROC AUDIT**  
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben  
Barka, Hay RIAD – Rabat



**BDO MAROC**  
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,  
5eme Etage N° 38, Casablanca 20360

d'industrialisation de l'activité d'exploitation (le télépéage, la gestion automatisée du trafic...), et d'autre part, la poursuite des projets visant à améliorer davantage qualité de service offert aux de l'autoroute.

▪ **Entrée en vigueur - durée**

Le protocole d'accord entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties et restera en vigueur jusqu'à la date d'entrée en vigueur du contrat-programme, ou au plus tard, jusqu'au 31 Décembre 2024. Ce délai pourra être prorogé d'un commun accord des parties par amendement de ce protocole.

▪ **Gouvernance du protocole**

Il est institué, en vue d'assurer la gouvernance du présent protocole un comité de suivi présidé par l'ANGSPE et composé des représentants du ministère de l'Économie et des finances, du ministère de l'équipement et de l'eau, et du fonds Hassan 2.

Ce comité est chargé, en particulier de :

- Valider les plans d'actions de mise en œuvre des leviers prévus par le protocole d'accord ;
- Suivre la mise en œuvre du présent protocole d'accord ;
- Valider les actions correctives nécessaires pour permettre le respect des termes du présent protocole d'accord.

Le comité de suivi adresse un rapport d'évaluation au comité de la stratégie et de l'investissement.

Casablanca, le 30 avril 2025

**Les Commissaires aux Comptes**

**Horwath Maroc Audit**



**Madame Maryam MOUNA**  
Associée

**BDO Maroc**



**Monsieur Zakaria FAHIM**  
Associé

# 05

## ETAT DES HONORAIRES VERSEES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

	Crowe Maroc						BDO Maroc					
	Montant DH/Année			Pourcentage/Année*			Montant DH/Année			Pourcentage/Année*		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>												
<i>Emetteur(**)</i>	100.000,00	100.000,00	100.000,00	50%	50%	50%	100.000,00	100.000,00	100.000,00	50%	50%	50%
<i>Filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes</b>	NEANT											
<i>Emetteur</i>	NEANT											
<i>Filiales</i>	NEANT											
<b>Sous Total 1</b>	100.000,00	100.000,00	100.000,00	50%	50%	50%	100.000,00	100.000,00	100.000,00	50%	50%	50%
<b>Autres prestations rendues</b>	NEANT											
<b>Sous Total 2</b>	NEANT											
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100.000,00</b>	<b>100.000,00</b>	<b>100.000,00</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>	<b>100.000,00</b>	<b>100.000,00</b>	<b>100.000,00</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>

(\*) Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée

(\*\*) Engagement contractuel

# 06

## LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES

## Liste des communiqués de presse publiés au cours de l'exercice 2024

Date de publication	Objet du communiqué	Journal de publication
29-fev-24	Communiqué de presse - Indicateurs du 4ème semestre 2023	Fiances News
29-mar-24	Communication financière provisoire des comptes annuels 2024	Fiances News
30-avr-24	Communication financière définitive des comptes annuels 2024	Fiances News
31-mai-24	Communiqué de presse - Indicateurs du 1er trimestre 2024	Fiances News
30-août-24	Communiqué de presse - Indicateurs du 2ème trimestre 2024	Fiances News
30-sept-24	Communication financière des comptes semestriels : 1er semestre 2024	Fiances News
29-nov-24	Communiqué de presse - Indicateurs du 3ème trimestre 2024	Fiances News



07

RAPPORT DE  
GESTION

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Conformément à l'article 37 des statuts de la société et aux dispositions légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société au cours de l'exercice 2024 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

Les différents points du rapport de gestion vous sont présentés comme suit :

1. Gouvernance de la société
2. Faits marquants
3. 2024 en bref, principaux KPI
4. Métiers de l'autoroute
5. Performance financière
6. Proposition d'affectation du résultat
7. Filiales et participations
8. Tableau des dettes fournisseurs
9. Projet de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire
10. Mandat d'Administrateurs du Conseil d'Administration
11. Perspectives d'avenir

## SOMMAIRE

- |     |   |        |
|-----|---|--------|
| 01. | GOUVERNANCE DE LA SOCIETE                                       | P. 71  |
| 02. | FAITS MARQUANTS   | P. 77  |
| 03. | PRINCIPAUX INDICATEURS  | P. 82  |
| 04. | METIERS DE L'AUTOROUTE  | P. 86  |
| 05. | ANALYSE FINANCIERE  | P. 94  |
| 06. | PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT                           | P. 115 |
| 07. | TABLEAU DES DETTES FOURNISSEURS                                 | P. 117 |
| 08. | PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE         | P. 119 |
| 09. | MANDAT DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION<br>D'ADM | P. 123 |
| 10. | . PERSPECTIVES D'AVENIR   | P. 139 |

# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC

## AMBITION

“ S’inscrire dans l’élan de développement et de rayonnement du Royaume à l’échelle continentale et mondiale en développant et en préservant le patrimoine autoroutier, alliant innovation et durabilité, en offrant à nos clients-usagers une expérience sécurisée et agréable, tout en assurant le développement de nos collaborateurs, une performance opérationnelle et financière optimale et une bonne gouvernance. ”



**1 800**  
Km d’autoroutes

**+ 4MMDH**  
Chiffre d’affaires TTC

**+1 500**  
Ouvrages d’art

**+ 400 000**  
Transactions/jour

ADM est le concessionnaire de l’Etat marocain chargé de la construction, l’exploitation et l’entretien des autoroutes du pays. ADM a réalisé, depuis sa création en 1989, un réseau autoroutier long de 1800 km, deuxième plus grand réseau d’autoroute en Afrique après l’Afrique du Sud. Sa stratégie de transformation globale, qui s’articule autour de deux axes prioritaires :

- La satisfaction du client ;
- La performance financière.

L’objectif étant de moderniser son activité d’exploitation pour faire d’ADM une entreprise performante, à la pointe de la technologie, tout en assurant la pérennité de l’entreprise en redressant ses indicateurs financiers et ses fondamentaux pour la mettre sur le chemin de la rentabilité.

# NOS PERFORMANCES EN 2024



484 000

+8% vs 2023

Transaction par jour



4 MMdhs

+8% vs 2023

Chiffre d'affaires HT



8,2%

vs 2023

Croissance de la circulation



1,7 MMdhs

83% du Budget 2024

Investissements



15 800

+8% vs 2023

TMJA



2,9 MMdhs

+23% vs 2023

Excédent brut d'exploitation



27,6 millions

+7,8% vs 2023

Km parcourus par jour



1,8 MMdhs

-5% vs 2023

Résultat d'exploitation



60%

+2% vs 2023

Taux de télépéage



678 Mdhs

Résultat net



01

# GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

## COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc «ADM», société anonyme de droit privé, est administrée par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration d'ADM compte, au 31 décembre 2024, onze (11) administrateurs dont 5 personnes physiques, 5 personnes morales et 1 administrateur indépendant.

La composition du Conseil est comme suit :

### I. PERSONNES PHYSIQUES

Administrateur	Fonction
<b>Monsieur Nizar BARAKA</b>	Ministre de l'Équipement et de l'Eau, Président du Conseil d'Administration
<b>Monsieur Abdelfetah SAHIBI</b>	Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement et de l'Eau
<b>Monsieur Ahmed SKIM</b>	Directeur de la Stratégie et du Financement - Ministère De l'Équipement Et De l'Eau
<b>Monsieur Mhamed BENHAMICH</b>	Directeur de la Caisse pour le Financement Routier
<b>Monsieur Abdeslam JORIO</b>	Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure Ministère délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances Chargé du Budget

## II. PERSONNES MORALES

Administrateur	Représentant au sein du Conseil d'Administration
Etat Actionnaire	Monsieur <b>Abdellatif ZAGHNOUN</b> Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	Madame <b>Dounia TAARJI</b> , Présidente du Directoire
Kuwait Investment Authority	Monsieur <b>Muhammad SALAH ALKULAIB</b> , Directeur Général AL AJIAL Holding, Représentant de Kuwait Investment Authority
Agence Nationale des Ports	Monsieur <b>Mustapha FARES</b> , Directeur Général
Caisse de Dépôt et de Gestion	Madame <b>Chadia JAZOULI</b> , Chargée de Mission auprès du Président de CDG Développement

## III. ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Conformément à la loi n° 40.22 du 12 juillet 2023 fixant le nombre des administrateurs indépendants au sein des organes délibérants des entreprises publiques et les conditions et la procédure de leur désignation ; Madame Dayae OUDGHIRI est nommée Administrateur Indépendant d'ADM pour une durée de 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2023.

Administrateur	Représentant au sein du Conseil d'Administration
Madame <b>Dayae OUDGHIRI</b>	Administrateur Indépendant d'ADM

Par ailleurs, dans le cadre des règles relatives au contrôle financier de l'État (loi 69-00), un commissaire du gouvernement nommé par l'Etat, assiste avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration et au comité de gouvernance et comité de la stratégie et de l'investissement et avec voix légale au comité d'audit.

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société et des recommandations du code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises et établissements publics, le Conseil d'Administration d'ADM a institué les Comités techniques suivants :

#### ► COMITE DE LA STRATEGIE ET DE L'INVESTISSEMENT

**Président** : Monsieur **Abdelfetah SAHIBI**, Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement et de l'Eau.

#### **Membres** :

- Monsieur **KHALID EL HATTAB**, Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Madame **Dounia TAARJI**, Présidente du Directoire du Fonds Hassan II ;
- Madame **Dayae OUDGHIRI**, Administrateur indépendant ;
- Monsieur **Ahmed SKIM**, Directeur de la Stratégie et du Financement - Ministère De l'Équipement Et De l'Eau ;
- Monsieur **Abdeslam JORIO**, Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure - Ministère délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances Chargé du Budget ;
- Monsieur **Yassine HILILE**, Commissaire du Gouvernement auprès d'ADM.

**► COMITE D'AUDIT**

Présidente : Madame **Dayae OUDGHIRI**, Administrateur Indépendant d'ADM.

**Membres :**

- Monsieur **KHALID EL HATTAB**, Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Public ;
- Madame **Myriam BRAHIMI**, Chef de service Infrastructures et Financier, Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social ;
- Monsieur **Yassine HILILE**, Commissaire du Gouvernement auprès d'ADM ;
- Monsieur **Mhamed BEN HAMICH**, Directeur de la Caisse pour le financement routier ;
- Monsieur **Abdeslam JORIO**, Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure - Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

**► COMITE DE GOUVERNANCE**

**Président** : Monsieur Mustapha FARES, Directeur Général de l'Agence Nationale des Ports, représentante de l'Agence Nationale des Ports

**Membres :**

- Monsieur **Ahmed BELFAHMI**, Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Représentant de CDG Développement ;
- Monsieur **Ahmed SKIM**, Directeur de la Stratégie et du Financement - Ministère De l'Equipement Et De l'Eau ;
- Monsieur **Yassine HILILE**, Commissaire du Gouvernement auprès d'ADM.

## PRINCIPALES ACTIVITES 2024

Le Conseil d'Administration d'ADM et ses comités spécialisés ont veillé durant l'année 2024 à une régularité et une efficacité dans leur fonctionnement, traduites par des réunions périodiques pour traiter divers sujets concernant la société :

- ▶ Conseil d'Administration : 3 réunions (le 27 mars, le 04 juin, le 23 décembre 2024) ;
- ▶ Comité de la Stratégie et de l'Investissement : 2 réunions (21 octobre et 19 décembre 2024) ;
- ▶ Comité d'Audit : 4 réunions (le 12 mars, 26 avril, 23 septembre et 20 décembre 2024) ;
- ▶ Comité de Gouvernance : 03 réunions (le 21 mars, 24 octobre et 19 décembre 2024).



02

---

FAITS

MARQUANTS

## PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

### SUR LE PLAN MANAGERIAL

Nomination par Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI, que Dieu L'Assiste, de Monsieur **Mohammed CHERKAOUI EDDEQAQI** Directeur Général d'ADM.



### INFRASTRUCTURES



- Mise en service des triplements de l'autoroute de contournement de Casablanca et de Casablanca-Berrechid;
- Lancement des travaux de transformation des nœuds de Sidi Maarouf et Ain harrouda;
- Lancement des appels d'offre de l'autoroute Rabat Casablanca Continentale;
- Mise à jour du guide d'ADM du dispositif de retenue.

- Travaux de dédoublement du passage supérieur au niveau du PK52+300 de l'autoroute Rabat-Casablanca ;
- Travaux d'entretien du passage inférieur de l'échangeur Tanger Est au niveau du PK27 ;
- Travaux de pose d'une passerelle pour piétons au niveau du Point Kilométrique PK 32 de l'autoroute Casablanca-Berrechid.



## EXPLOITATION DU RESEAU



- +177 millions de transactions en 2024 soit une augmentation de +7,88% Vs 2023 ;
- Record de 719 milles transactions atteint le 12 août 2024 ;
- Taux de Télépéage stagnant à 60%.

## RESSOURCES HUMAINES

- Lancement de l'étude de l'alignement organisationnel ;
- Remise de Wissams Royaux aux employés de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc ;
- Reprise du dialogue social.



## RSE &amp; DEVELOPPEMENT DURABLE

## Programme Al Ard



- Organisation, en partenariat avec l'agence de coopération internationale allemande (GIZ) et l'Office Nationale du Conseil Agricole (ONCA), des sessions de sensibilisation au profit de 1500 agriculteurs riverains à l'autoroute, dans le cadre du programme Al Ard.

## Programme J

- Organisation, en partenariat avec « Operation Smile Morocco », d'une caravane dentaire au profit d'une école limitrophe au réseau autoroutier ;
- Organisation de 3 kermesses au profit des élèves de 3 écoles limitrophes au réseau autoroutier.



- Organisation de l'opération Iftar 2024 au profit de plus de 2 500 conducteurs Poids Lourd ;
- Organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de l'opération Twehechnakom au profit des Marocains du Monde.

- Participation à la Célébration de la journée mondiale de l'océan par la fondation MOHAMMED VI pour la protection de l'environnement.



## PRESENCE ACTIVE D'ADM AUX MANIFESTATIONS NATIONALES

- Participation d'ADM à la 15<sup>ème</sup> édition du Salon du Cheval d'El Jadida ;
- Participation d'ADM au Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) ;
- Participation d'ADM à la 11<sup>ème</sup> édition du Salon International du Transport et de la Logistique pour l'Afrique et la Méditerranée – Logismed.



## DEVELOPPEMENT DE LA MARQUE EMPLOYEUR

- Participation d'ADM à la 9<sup>ème</sup> édition du forum EMSI Entreprises Rabat ;
- Participation d'ADM au Forum EMI-Entreprises ;
- Participation d'ADM au 1<sup>er</sup> Forum de l'emploi et des carrières ;
- Participation d'ADM à la 23<sup>ème</sup> édition du forum GR-Entreprises ;



## RAYONNEMENT A L'INTERNATIONAL

- Participation d'ADM à l'IRF WorldCongress24 ;
- Renforcement de coopération sud-sud à travers l'accueil de plusieurs délégations africaines notamment de la Mauritanie, Burkina Faso et du Kenya ;
- Formation au profit de 6 responsables du Fonds de l'Entretien Routier (FER) du Niger.





03

---

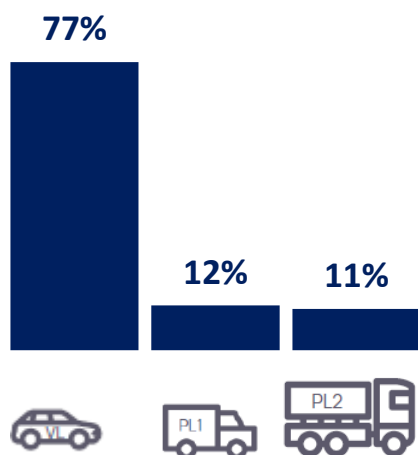
# PRINCIPAUX INDICATEURS

## ÉVOLUTION DU TRAFIC

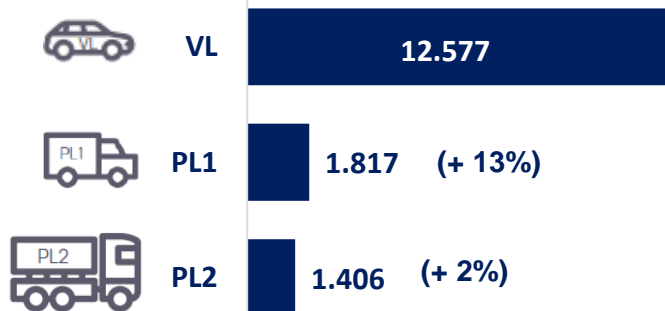
En 2024, le Trafic Moyen Journalier (TMJ) a enregistré une croissance de près de **8 %** par rapport à 2023. Cette croissance succède à une augmentation de **7,81 %** enregistré l’an dernier.



Trafic Moyen Journalier par type de véhicule



Evolution du trafic par type de véhicule :



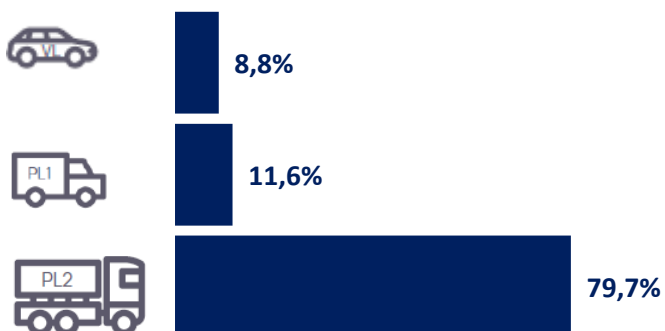
## ÉVOLUTION DE LA RECETTE

Le volume total des transactions effectuées quotidiennement en 2024 a augmenté de près de **34.098** transactions par jour.

Le seuil de **700.000** transactions par jour a été franchi 5 fois en 2024 avec un record de **+ 719 000** transactions le 12 août 2024.



Transaction par jour par type de véhicule



Taux de télépéage par type de véhicule



En 2024, La carte d'abonnement est au niveau de **2%** et le mode espèce **38%**.

## SÉCURITÉ

En 2024, ADM a poursuivi l'implémentation du plan d'action globale contre l'insécurité routière. Dont les principales actions sont :

**4KM**

**Hermétisation TPC par glissière en Béton Armé (GBA)**

Autoroute Casa-Safi

**41KM**

**Hermétisation TPC par glissière métallique**

Rabat et Fès sur les zones accidentogènes et l'autoroute Rabat Tanger

**2**

**Pose de 2 interruptions de TPC coulissants**

Le Viaduc OUED SEBOU et autoroute Fès-Msoun

**33.8KM**

**Clôture en dur**

Casa-Berrechid, Casa-Had Swalem, Casa Rabat et Contournement de casa

**190KM**

**Clôture grillagée à petite maille**

Axe Nord et Est pour les 2 sens

**75**

**Caméras de vidéosurveillance**

La section Casablanca- Rabat, le contournement de Rabat, le contournement de Casablanca

**Rehaussement des Glissières**

Entre Larache et Mly Bouselham, Contournement de Casablanca et quelques sections de Rabat-Oujda

**Remplacement des séparateurs des voies**

Pour les barrières pleines voies Suivantes: SALA JADIDA, BOUZNIKA et TANGER OUEST

**Signalisation horizontale**

La Reprise de la signalisation horizontale de certaines sections autoroutières



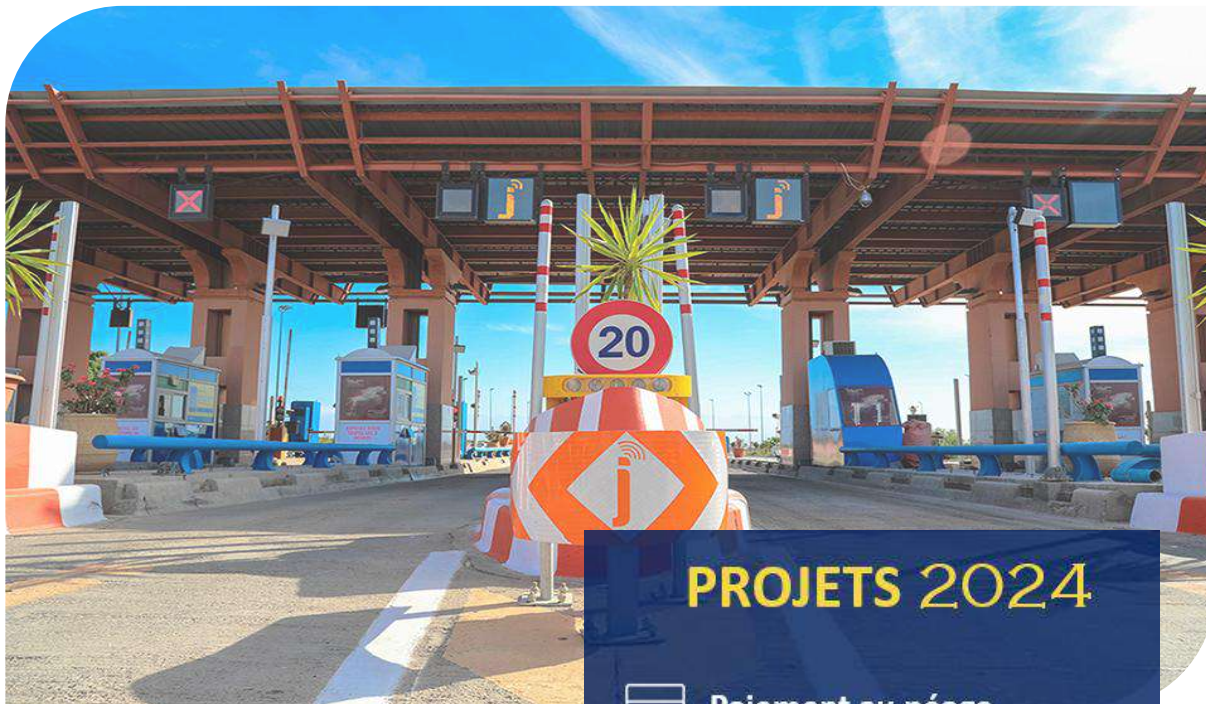


04

---

METIERS DE  
L'AUTOROUTE

## DIGITALISATION-AUTOMATISATION



ADM a continué à déployer son programme de digitalisation en réalisant des investissements importants afin d'industrialiser l'exploitation du réseau autoroutier en mettant la **SATISFACTION DU CLIENT-USAGER** au cœur de sa stratégie, en hissant le niveau de service sur le réseau ADM aux standards des meilleurs concessionnaires internationaux, et en offrant aux clients usagers des services digitalisés répondant à leurs attentes.

### PROJETS 2024



Paiement au péage



Portail web de recharge



Solution de recharge & vente chez les pétroliers



Nouveaux Backbones en Fibre Optique



Sécurité SI



Solution de ticketing



Datacenter



Infra

## MOYENS DE PAIEMENT VERS UNE ACCEPTATION GENERALISEE DES CARTES BANCAIRES

Dans une optique de garantir une meilleure fluidité du trafic et renforcement de la sécurité des transactions, **toutes les cartes bancaires, qu'elles soient marocaines ou étrangères, sont acceptées dans les voies avec l'intégration de l'autorisation en ligne des banques.** Afin d'assurer une compatibilité optimale avec ces nouveaux modes de paiement, les transactions peuvent être réalisées de plusieurs manières : par puce, sans contact et via mobile, offrant ainsi une expérience plus fluide et rapide aux usagers.

En parallèle, une nouvelle architecture technique a été mise en place pour renforcer la performance, la réactivité et la sécurité du système, assurant ainsi une navigation plus rapide et un accès simplifié aux différentes fonctionnalités.

Afin de faciliter l'expérience utilisateur, plusieurs améliorations ont été intégrées pour rendre la gestion des Pass plus fluide. Les utilisateurs peuvent désormais recharger leur Pass en toute simplicité, consulter leur solde en temps réel et éditer leurs relevés en quelques clics.



## MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PORTAIL WEB DE RECHARGE

Dans une démarche d'évolution et d'amélioration, le portail web de recharge a été modernisé afin d'offrir une expérience plus intuitive, fluide et en phase avec les nouvelles exigences technologiques. Cette refonte repose sur des axes stratégiques combinant **performance, accessibilité et sécurité.** La conception du nouveau portail a été entièrement repensée pour une utilisation optimisée sur smartphone, garantissant une interface ergonomique et intuitive, parfaitement adaptée aux usages mobiles.

## MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DE RECHARGE ET DE VENTE CHEZ LES PETROLIERS

Afin d'offrir aux clients un **service simple et rapide pour l'achat et la recharge de leurs Pass**, ADM a mis en place la solution de vente et de recharge Jawaz dans les boutiques des aires de service. S'intégrant facilement aux systèmes de caisse existants sans nécessiter de développement supplémentaire du côté des pétroliers, cette solution offre aux exploitants une gestion centralisée avec un suivi en temps réel des transactions et du solde central. Elle assure également une traçabilité optimale en offrant une visibilité détaillée sur l'ensemble des opérations, garantissant ainsi un contrôle efficace et une meilleure transparence des flux financiers.

## DEPLOIEMENT DE NOUVEAUX BACKBONES EN FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre de l'amélioration de la résilience de son infrastructure de télécommunication, ADM a déployé de nouveaux backbones en fibre optique sur les axes autoroutiers stratégiques à fort trafic, et ce sur **un linéaire de plus de 800 Km** répartis comme suit :

- Rabat – Tanger : 250 Km ;
- Rabat – Fès et contournement de Rabat : 220 Km ;
- Rabat – Casa – Jorf Lasfar : 193 Km ;
- Casablanca – Marrakech : 211 Km.

Pour ces nouveaux backbones, ADM a opté pour une technique de déploiement innovante via micro-tranchée, qui devra permettre une meilleure sécurisation des câbles de fibre optique, augmentant ainsi leur disponibilité et leur durée de vie prévisionnelle.

Ce projet stratégique vise à **renforcer la redondance et la haute disponibilité** du réseau de transmission de données, garantissant ainsi une continuité optimale des services critiques comme le télépéage, et permettant par la même occasion de répondre aux nouveaux besoins de densification des dispositifs de sécurité tout au long du réseau autoroutier (caméras, PMV...)



## RENFORCEMENT DE LA SECURITE SI

ADM a poursuivi en 2024 sa démarche **d'amélioration continue de la sécurité** de son Système d'Information en concrétisant les actions prioritaires définies l'année précédente.

La modernisation de l'infrastructure de sécurité a été réalisée avec succès, notamment par le déploiement des nouveaux firewalls frontaux, dorsaux et applicatifs, ainsi que l'implémentation de solutions avancées telles que l'authentification multi-facteurs (MFA) et le renforcement de la gestion des accès privilégiés (PAM).

Dans le cadre de la sensibilisation aux bonnes pratiques de cybersécurité, une campagne a été menée à l'échelle de l'entreprise pour **renforcer la culture de la sécurité auprès des collaborateurs**.

En parallèle, des tests d'intrusion rigoureux ont été réalisés sur le nouveau portail Jawaz afin d'identifier et de corriger d'éventuelles vulnérabilités avant sa mise en production, garantissant ainsi une meilleure résilience face aux cybermenaces.

De plus, ADM a finalisé la mise à jour de sa politique de sécurité ainsi que l'élaboration de nouvelles procédures opérationnelles afin d'harmoniser et renforcer les pratiques de gestion des risques. Ces initiatives s'inscrivent dans une vision globale visant à **renforcer la posture de cybersécurité** d'ADM et à assurer une protection efficace contre les risques émergents.

## MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE TICKETING (ITSM)

ADM a déjà commencé la mise en place d'une solution complète de gestion des tickets couvrant l'ensemble des activités de support et d'assistance qui se terminera en 2025. À cet effet, Jira Service Management offre des fonctionnalités permettant de **gérer efficacement les incidents**, les demandes de services et les changements. La solution **garantit la traçabilité des actions et des échanges entre l'ensemble des parties prenantes** (clients, équipes IT, prestataires), tout en assurant le calcul des SLA et la gestion des escalades.

Par ailleurs, Jira Service Management s'intègre aisément avec d'autres outils de supervision et fournit aux utilisateurs une large gamme de rapports et de tableaux de bord facilitant le suivi et l'analyse des tickets.

## MISE A NIVEAU DU DATACENTER

Dans le but d'améliorer et de sécuriser les infrastructures IT, une évaluation approfondie du DataCenter avait été préalablement réalisée par un cabinet d'expertise. Cette analyse avait révélé plusieurs points nécessitant des améliorations pour garantir **la fiabilité, la sécurité et l'efficacité opérationnelle**. À la suite des conclusions de cette expertise, un projet de mise à niveau avait été lancé en 2023, avec une réalisation planifiée pour l'année suivante. Ce projet, dont l'ensemble des travaux de modernisation

des environnements du Data Center (sécurité incendie, stabilité de l'alimentation électrique, robustesse du système de climatisation) et d'intégration d'un système DataCenter Infrastructure Management (DCIM) a été finalisé en octobre 2024, est actuellement en phase de vérification du service régulier et de levée des éventuelles réserves. Cette mise à niveau, permet **d'améliorer significativement la fiabilité et la disponibilité du Data Center, optimisant ainsi la gestion des risques et assurant un service continu et pérenne.**

## MISE A NIVEAU INFRA

Ce projet stratégique vise à **moderniser et renforcer l'infrastructure informatique** de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, en s'appuyant sur les dernières technologies de virtualisation hyperconvergée et en sécurisant les données. Essentiel pour la haute disponibilité et la sécurité du SI face à la croissance des données et aux nouveaux besoins numériques, notamment le SI Jawaz et ses exigences de temps réel, il comprend l'acquisition de 8 nœuds de virtualisation hyperconvergée et d'une solution de sauvegarde performante, la migration des systèmes et la mise en place d'un site de secours. Débuté fin 2024, déjà avancé à 80% et prévu pour finalisation fin mars 2025, ce projet sera réalisé selon les bonnes pratiques, assurant une infrastructure performante et adaptée aux besoins actuels et futurs.





# DEVELOPPEMENT : BILAN DES REALISATIONS POUR L'ANNEE 2024

## GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE AUTOROUTIERE



Les travaux de construction de l'autoroute Tit Mellil-Berrechid

La poursuite des travaux de construction de **l'autoroute Tit Mellil - Berrechid** (entre le Nœud de Berrechid et le contournement de Casablanca :

- 
**LOT 1** : entre le Nœud de Berrechid et le PK10+300
- 
**LOT 2** : entre le PK10+300 et le PK20+200
- 
**LOT 3** : entre le PK20+200 et le contournement de Casablanca
- 
**LOT 4** : viaducs 75, 115, 123 et 137 situés entre le nœud de Berrechid et l'échangeur de la RN9

La poursuite des travaux de réaménagement et mise à 2x3 voies de la **pénétrante à l'autoroute Tit Mellil - Berrechid** par la RR 315



L'achèvement des travaux d'élargissement à 2x3 voies des sections autoroutières suivantes :

- L'autoroute de **contournement de Casablanca** entre l'échangeur de Tit Mellil et la bifurcation de Lissasfa ;
- L'autoroute **Casablanca** entre l'échangeur Sidi Maârouf et la barrière de péage PK15.

## GRANDS TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Le démarrage des travaux au niveau des projets d'aménagement suivant :

- Réaménagement du nœud de **Sidi Maârrouf** ;
- Réaménagement de la section autoroutière entre l'échangeur de Mohammedia Ouest et la bifurcation de **Ain Harrouda**.

L'achèvement des travaux de terrassement et d'assainissement complémentaires au niveau de l'échangeur de **Lixus** situé au PK110 de l'autoroute Rabat - Tanger.



Investissement

**1,1** MMdhs



Délai

**24** mois



Démarrage des travaux

**Octobre 2024**



Nœud de Sidi Maarouf – Situation projetée



Nœud de Ain Harrouda – Situation projetée

## PRESERVATION DU PATRIMOINE AUTOROUTIER



Courant l'année 2024, ADM a poursuivi les travaux de grosses réparations de la chaussée au niveau du réseau autoroutier :

### Travaux achevés en 2024

- Autoroute Sidi Allal Bahraoui – Meknès
- Autoroute Kenitra - Sidi El Yamani



### Programme 2024-2025

- Autoroute de contournement de Marrakech
- Autoroute Argana – Amsekroud
- Autoroute Fès – Oujda
- Autoroute Port Tanger Med – Asilah
- Autoroute el Jadida - Jorf Lasfar



\*En phase d'achèvement



05

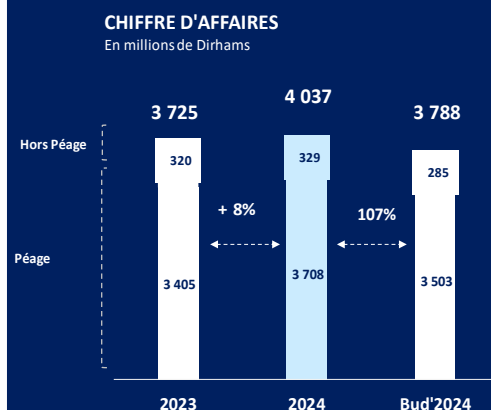
---

PERFORMANCE  
FINANCIERE

# PRINCIPAUX INDICATEURS À FIN DÉCEMBRE 2024

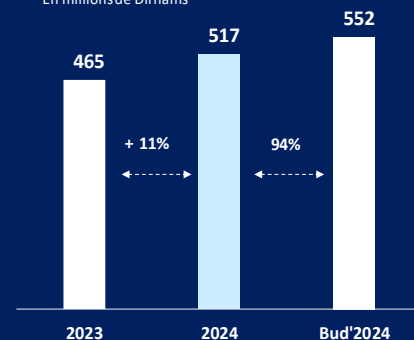
## CHIFFRE D'AFFAIRES 4 MMdhs HT

Une croissance du Trafic Moyen Journalier de **8%** par rapport à 2023



## CHARGES COURANTES D'EXPLOITATION (Hors GR)

En millions de Dirhams



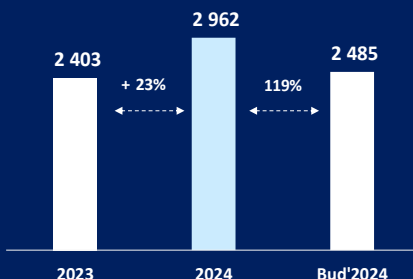
## EXCEDENT BRUT

### D'EXPLOITATION 2,9 MMdhs HT

Une marge d'EBE de **73%**

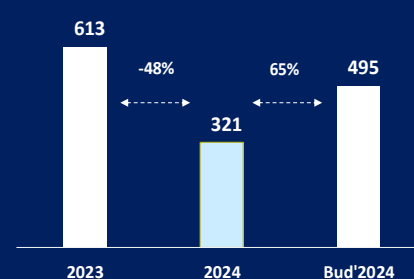
## EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

En millions de Dirhams



## GROSSES REPARATIONS

En millions de Dirhams

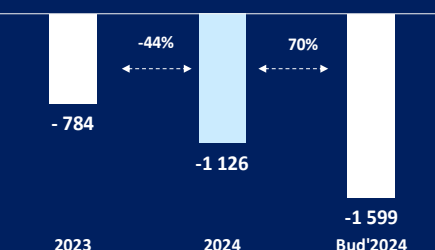


## RESULTAT NET 678 Mdhs HT

Une variation de **-36%** par rapport à 2023

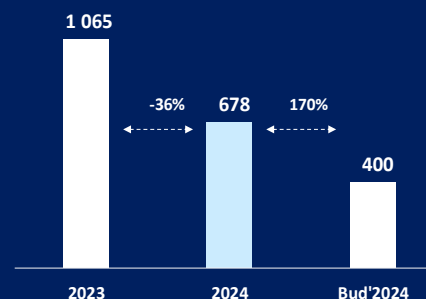
## RESULTAT FINANCIER

En millions de Dirhams



## RESULTAT NET

En millions de Dirhams



## RESULTAT NET HORS FOREX

### 611 Mdhs HT

Une variation de **+59%** par rapport à 2023

Entre 2023 et 2024 : Taux de variation

Entre 2024 et Budget 2024 : Taux de réalisation

## INVESTISSEMENT 2024

Le budget d'investissement prévu pour l'exercice 2024 s'élève à **2 054** millions de dirhams contre un réalisé qui s'élève à **1 725** millions de dirhams. Les réalisations enregistrées en 2024 par rapport aux différents chapitres du budget d'investissement se présentent comme suit :

	BUDGET 2024	REALISE 2024	TAUX DE REALISATION
<b>GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION</b>	<b>1220</b>	<b>1229</b>	<b>101%</b>
TRIPLEMENTS DE CASABLANCA	336	482	144%
TIT MELLIL BERRECHID	834	716	86%
NŒUDS DE SIDI MAAROUF ET AIN HARROUDA	50	30	61%
<b>AUTOMATISATION</b>	<b>236</b>	<b>212</b>	<b>90%</b>
RADIO	20	0	0%
<b>AMENAGEMENT SUR AUTOROUTES EN SERVICE</b>	<b>530</b>	<b>251</b>	<b>47%</b>
SECURITE	152	82	54%
TALUS, OUVRAGES D'ART ET ASSAINISSEMENT	70	32	45%
EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS D'EXPLOITATION	14	8	60%
AMENAGEMENTS ET TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	293	129	44%
<b>ETUDES &amp; AUTRES INVESTISSEMENTS</b>	<b>49</b>	<b>32</b>	<b>66%</b>
	<b>2054</b>	<b>1725</b>	<b>84%</b>

L'année 2024 a été marquée principalement par :

- Accélération dans l'avancement des travaux et mise en circulation des lots 2 et 3 du **triplement de Casablanca**
- Avancement dans les travaux de l'autoroute de **Tit Mellil Berrechid**
- **Démarrage des nœuds** de Sidi Maarouf et Ain Harrouda
- Travaux de **dédoublage de la fibre optique** du plan automatisation
- **Radio 107.7** : attente de figer le schéma de portage du projet
- **Aménagement sur autoroutes en service** :
  - Report de la mise à niveau de la BPV de Tit Mellil et de la gare de péage de Mdiq à 2025
  - Report de certaines actions de dispositifs de sécurité et surélévations des PS à 2025
- **Autres investissements** : Report de la mise à niveau du siège d'ADM à 2025.

## FONCTIONNEMENT 2024

Un Résultat Net positif de **678 millions de dirhams** au terme de l'exercice 2024 comparativement à **1 065 millions de dirhams** enregistré l'exercice précédent. Une réalisation de **+ 278 millions de dirhams** par rapport au budget 2024 impacté favorablement par l'évolution du trafic, la maîtrise du niveau des charges, le FOREX, le produit financier des placements et les dividendes perçus.

Le chiffre d'affaires a connu une amélioration de **+312 millions de dirhams (+8%)** par rapport à 2023 pour atteindre **4 037 millions de dirhams**, avec une réalisation plus importante que les prévisions budgétaires de 2024 de **+249 millions de dirhams (+7%)**.

Les charges d'exploitation (hors dotations) ont connu une baisse **18,7 %** par rapport à 2023, avec une variation de **-247 millions de dirhams**. Par rapport au prévision budgétaire, avec **83%**, cette rubrique enregistre une réalisation maîtrisée.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) a atteint en 2024 le niveau de **2 962 millions de dirhams**, soit une augmentation de **559 millions de dirhams** par rapport à 2023.

Le résultat financier enregistre en décembre 2024 **-1 126 millions de dirhams**. Courant cette exercice, la variation du FOREX est maîtrisée.

Le Résultat Net 2024 Hors impact FOREX est de **612 millions de dirhams**.

# COMPTE DE RESULTAT 2024

Le tableau ci-dessous présente le compte des produits et des charges de la société ADM au 31/12/2024 :

Montant en millions de dirhams	2023	Budget 2024	2024	Taux de réalisation 2024	Evolution Vs 2023
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3 725</b>	<b>3 788</b>	<b>4 037</b>	<b>107%</b>	<b>8%</b>
Charges courantes d'exploitation	465	552	517	94%	11%
Charges de personnel	230	244	226	93%	-2%
Taxes et Charges sur exc. antérieurs	14	13	11	83%	-20%
Grosses réparations (GR)	613	495	321	65%	-48%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION HORS DOTATIONS</b>	<b>1 322</b>	<b>1 303</b>	<b>1 075</b>	<b>83%</b>	<b>-19%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION HORS GR</b>	<b>3 016</b>	<b>2 980</b>	<b>3 283</b>	<b>110%</b>	<b>0%</b>
% Marge d'EBE HORS GR	81%	79%	81%		
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 403</b>	<b>2 485</b>	<b>2 962</b>	<b>119%</b>	<b>23%</b>
% Marge d'EBE	65%	66%	73%		
Dotations d'exploitation (nettes de reprises)	465	477	1 114	234%	139%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 938</b>	<b>2 008</b>	<b>1 848</b>	<b>92%</b>	<b>-5%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 784</b>	<b>- 1 599</b>	<b>- 1 126</b>	<b>70%</b>	<b>-44%</b>
Résultat Courant (RC)	1 154	410	722	176%	-37%
Résultat Non-Courant	- 80	4	33	-818%	59%
Résultat Avant Impôts	1 074	414	689	166%	-36%
IS	9	14	11	76%	15%
<b>Résultat Net (RN)</b>	<b>1 065</b>	<b>400</b>	<b>678</b>	<b>170%</b>	<b>-36%</b>
<b>% RN/CA</b>	<b>29%</b>	<b>11%</b>	<b>17%</b>		

Comptes sociaux au 31/12/2024

Le compte de résultat fait ressortir un résultat net positif de **678** millions de dirhams à fin décembre 2024.

L'analyse financière des comptes portera sur l'appréciation de la performance financière, opérationnelle et l'équilibre financier de la société. Le détail des comptes sociaux et comptes consolidés sont présentés en annexes du présent rapport de gestion.

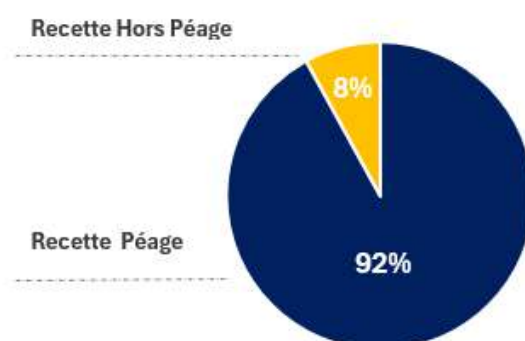
## CHIFFRE D’AFFAIRES

Montant en millions de dirhams	2023	Budget 2024	2024	Taux de réalisation 2024	Evolution Vs 2023 ABS	Evolution Vs 2023
Recettes de péage	3 405	3 503	3 708	106%	303	8,9%
Recettes hors péage	320	285	329	116%	10	3,0%
<b>TOTAL CHIFFRE D’AFFAIRES</b>	<b>3 725</b>	<b>3 788</b>	<b>4 037</b>	<b>107%</b>	<b>312</b>	<b>8,4%</b>

L'évolution du chiffre d'affaires d'ADM entre 2023 et 2024 se présente comme suit :

Le chiffre d'affaires d'ADM enregistré au 31/12/2024 un total de **4 037** millions de dirhams hors taxes.

La composition du chiffre d'affaires d'ADM :



### ► Recette de péage

Le chiffre d'affaires péage a atteint en 2024 un total de **3 708** millions de dirhams hors taxes avec une évolution de **8,9%** par rapport à 2023.

Cette évolution est due principalement à la croissance du niveau de Trafic Moyen Journalier de **+8,09%** par rapport à 2023. Par rapport aux prévisions budgétaires 2024, la recette de péage enregistre un dépassement favorable de **+6%**.

### ► Recette hors péage

Le chiffre d'affaires hors péage a atteint en 2024 un total de **329** millions de dirhams hors taxes avec une évolution de **3%** par rapport à 2023 et de **16%** par rapport aux prévisions budgétaires de la même l'année.

Cette augmentation en recette hors péage est liée à l'impact des avenants et protocole d'accord signés avec les pétroliers dans le but d'assurer la continuité de service à l'utilisateur sur le réseau autoroutier marocain et en vue de garantir un niveau de qualité de service meilleur.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Le total des charges d'exploitation (y compris dotations nettes de reprises) en 2024 atteint **2 189** millions de dirhams.

Les charges courantes d'exploitation (hors dotations et hors grosses réparations) sont de **754** millions de dirhams en 2024 avec une réalisation de **93%** du budget annuel et **+6,4%** par rapport à 2023.

Ci-après l'analyse détaillée des principales rubriques des charges d'exploitation :

### ► Prestations d'exploitation

Les prestations d'exploitation ont été exécutées dans le respect du budget annuel 2024 avec une réalisation de **100%** soit un total de **211** millions de dirhams. Elles regroupent plusieurs prestations dont principalement : Perception de péage et assistance, collecte de perception de péage et transports de fonds, nettoyage & gardiennage des locaux et autres prestations.

### ► Entretien courant

L'entretien courant de l'infrastructure et des installations et équipements a atteint fin 2024 **139** millions de dirhams soit une exécution de **98%** par rapport au budget 2024.

### ► Honoraires, Frais acte et contentieux

2024 a été marqué par le jugement favorable et la clôture du dossier FINETIS. Ainsi, Cette rubrique a connu une baisse de **43%** soit **-22** millions de dirhams par rapport à 2023.

### ► Consommation de matière & fournitures

La consommation de matière et fournitures enregistre le même niveau qu'en 2023 avec **22** millions de dirhams.

Les autres rubriques ont été exécutées dans le cadre du budget annuel alloué avec une légère variation par rapport au niveau historique habituel.

## GROSSES RÉPARATIONS

Les grosses réparations ont enregistré en 2024 un total de **321** millions de dirhams, avec une réalisation de 65% du budget.

## CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel sont en baisse de 3 millions de dirhams (-2%) par rapport à 2023 avec une réalisation de 93% par rapport au budget prévisionnel 2024.

## DOTATIONS D'EXPLOITATION

Les dotations d'exploitation nettes de reprises ont enregistré une variation de **+649** millions de dirhams par rapport à 2023. Cette variation s'explique principalement par l'écart entre la dotation des grosses réparations et le niveau de reprise lié au niveau de réalisation des travaux en 2024.

## RÉSULTAT FINANCIER

L'évolution du Résultat Financier d'ADM entre 2023 et 2024 se présente comme suit :

Montant en millions de dirhams	2023	Budget 2024	2024	Taux de réalisation 2024	Evolution Vs 2023
Produits financiers	25	50	257	515%	945%
Charges d'intérêts	1 489	1 577	1 450	92%	-3%
<b>Coût du risque de change</b>	<b>681</b>	<b>- 71</b>	<b>66</b>	<b>-93%</b>	<b>-90%</b>
Gains de change	29	23	48	210%	66%
Pertes de change	60	32	51	160%	-14%
Dotations financières	70	261	1	0%	-99%
Reprises financières; transferts de charges-	781	199	70	35%	-91%
<b>Résultat Financier</b>	<b>- 784</b>	<b>- 1 599</b>	<b>- 1 126</b>	<b>70%</b>	<b>-44%</b>

Le résultat financier au titre de l'année 2024 est de **-1 126** millions de dirhams, en amélioration de **472** millions de dirhams par rapport au budget 2024 et en baisse de **44%** par rapport à 2023 (exercice impacté par l'évolution du FOREX 712 millions de dirhams). En 2024, le résultat financier a été favorablement impacté la maîtrise de l'impact FOREX, le produit financier des placements plus de **40** millions de dirhams et les dividendes perçus **176** millions de dirhams.

## LA DETTE

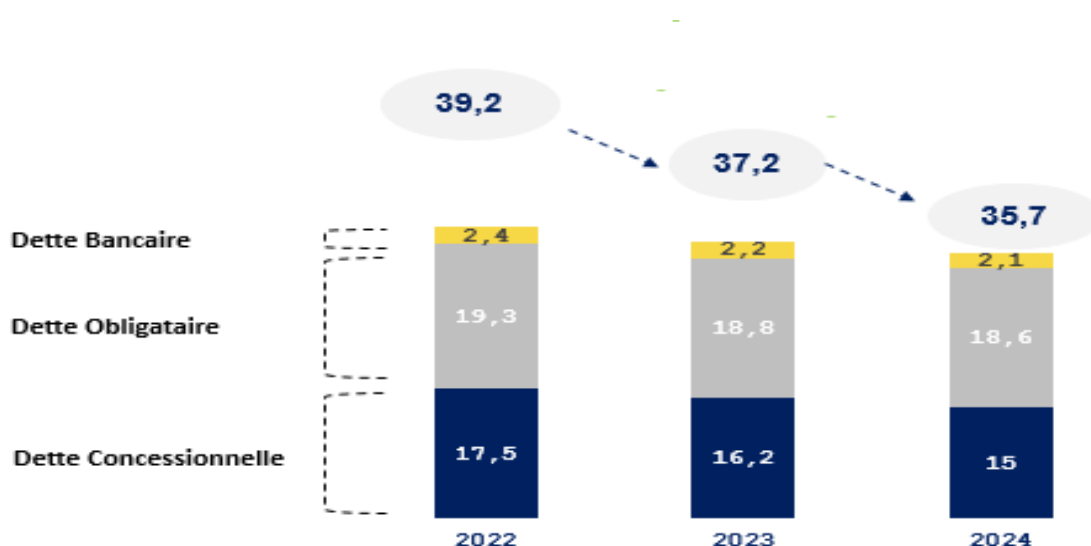
L'encours de la dette total d'ADM à fin 2024 est de l'ordre de **35,7** milliards de DH contre **37,2** milliards de DH à fin 2023. Cette baisse est due essentiellement au remboursement du capital restant.

La dette à fin 2024 est composée de **15** milliards de DH en dette concessionnelle, **18,6** milliards de DH en dette Obligataire et **2,1** milliards de DH de dette bancaire.

### Structure de la dette d'ADM



### Dettes par Nature (MMDH)



## FINANCEMENT E L'ACTIVITÉ

Pour financer ses dépenses d'investissement et assurer son équilibre financier, ADM a recours généralement aux emprunts concessionnels en devises

### FINANCEMENT CONCESSIONNEL

En 2024, aucun nouveau financement concessionnel n'a été contracté.

### FINANCEMENT LOCAL

La levée obligataire qui était programmée sur l'année 2024 a été retardé à une date ultérieure principalement suite à l'encaissement de 2,3 Milliards de dirhams relatif au crédit de TVA en 2023.

### FLUX DE TRÉSORERIE

En 2024, 518 millions de tirages concessionnels ont été réalisés. Il s'agit de tirages sur le prêt FADES pour le Financement de l'autoroute Tit Mellil-

garantis par l'état, aux émissions obligataires garantis par l'état et à l'autofinancement généré par l'exploitation.

Berrechid, du dernier tirage BEI pour le financement projet d'élargissement à 2x3 voies des autoroutes de Contournement de Casablanca et de Casablanca – Berrechid (lots 2& 3) et du tirage BEI pour le financement des projets d'automatisation d'ADM.

La trésorerie d'ADM demeurant déficitaire sur la période 2024-2033. ADM faisait face à ce déficit en réalisant des levées obligataires sur le marché local de l'ordre de 1,5 Milliards chaque 2 ans.

Par ailleurs, l'émission obligataire de 1,5 Milliards prévue en 2024 a été reportée à une date ultérieure.

# COMPTES SOCIAUX AU 31 / 12 / 2024

## BILAN ACTIF

### ACTIF IMMOBILISE

L'actif immobilisé a été augmenté par les investissements qu'a connu l'exercice 2024, principalement :

- Projets d'extension du réseau : 1 229 millions de dirhams ;
- L'accélération du plan d'automatisation : 212 millions de dirhams
- Les investissements liés à la sécurité du réseau : 82 millions de dirhams ;
- Les investissements liés aux aménagements sur autoroutes en service : 161 millions de dirhams.

L'actif immobilisé est passé de 72 milliards de dirhams en 2023 à 74 milliard de dirhams en 2024, soit une augmentation de 3%.

### ECARTS DE CONVERSION-ACTIF

Cette rubrique présente au 31 décembre 2024, un solde de 391 millions de dirhams contre 352 millions de dirhams enregistrés fin 2023. L'augmentation de cet écart de conversion s'explique principalement par la dépréciation du dirham face aux devises suivantes : Dinar Koweïtien, Dollar US et l'Euro.

Le détail de la régression de la perte de change latente par devise se présente comme suit :

#### Evolution des écarts de conversion actif par devise

Devise	Déc - 23	Déc - 24	Var	%
EUR	17	-	-17	-100%
ID	10	6	- 4	-40%
KWD	216	247	31	14%
USD	109	138	29	27%
<b>Total</b>	<b>352</b>	<b>391</b>	<b>39</b>	<b>11%</b>

**ACTIF CIRCULANT HORS TRESORERIE**

Cette masse du bilan totalise un montant de 1 810 millions de dirhams dont les principaux composants sont :

En millions de Dhs	déc-23	déc-24	Var	En %
Stocks	36	29	- 7	-19%
Clients et comptes rattachés	250	200	- 50	-20%
Etat débiteurs	70	22	- 48	-69%
Titres et valeurs de placement	2 109	1 219	- 890	-42%
Autres	51	340	289	567%
<b>Total</b>	<b>2 517</b>	<b>1 810</b>	<b>- 707</b>	<b>-28%</b>

**Stocks**

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde brut de 33 millions de dirhams correspondant aux valeurs des fournitures stockables, détenues par diverses entités et non encore consommées (dont une valeur de 4 millions concernant un stock de fournitures à réformer qui a été provisionnée).

**Créance de l'actif circulant**

- **Clients et comptes rattachées**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2024 un montant brut de 528 Millions de dirhams contre 568 millions en 2023. Les comptes Clients nette de provisions fin 2024 enregistre le solde de 200 millions de dirhams, soit une baisse de 20% par rapport à 2023.

- **État débiteur**

Le solde de ce poste s'élève à 22 millions de dirhams, il a diminué de 68 % par rapport à 2023.

- **Comptes de régularisation actif**

Le compte est débiteur d'un montant de 111 millions de dirhams relatif principalement aux commissions sur contrats de gestion de flux monétiques et de collectes de fonds.

- **Titres et valeurs de placement**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 1 219 millions de dirhams, correspondant en totalité aux placements des excédents la trésorerie d'ADM en OPCVM et mandats de gestion.

- **Écart de conversion actif (éléments-circulants)**

Cette rubrique fait apparaître un solde de 0,6 millions de dirhams correspondant à l'augmentation des dettes du passif circulant libellées en devises.

## TRESORERIE-ACTIF

- **Banques**

Ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 241 millions de dirhams.

- **Caisses**

Ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 54 millions de dirhams.

## BILAN PASSIF

### FINANCEMENT PERMANENT

#### Capitaux propres

Cette rubrique affiche au 31 décembre 2024 un solde de à 27 556 millions de dirhams détaillée comme suit :

- **Capital social** : Ce compte enregistre un montant de 15 716 millions de dirhams.
- **Ecart de réévaluation** : faisant ressortir un montant de 22 555 millions de dirhams.
- **Report à nouveau** : Ce compte enregistre un montant de – 11 393 millions de dirhams.
- **Résultat à fin décembre 2024** : Un bénéfice de 678 millions de dirhams.

**Dettes de financements**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2024 un solde de 37 982 millions de dirhams. Elle est composée essentiellement des éléments suivants :

En millions de Dhs	Déc - 23	Déc - 24	Var	%
Emprunts Obligataires	18 765	18 633	- 132	-1%
Emprunts en devises	16 171	14 981	- 1 190	-7%
Emprunts en dirhams	2 218	2 047	- 171	-8%
Dépôts de cautionnements	21	21	-	-100%
Dettes de financements diverses	2 300	2 300	-	3%
<b>Total</b>	<b>39 474</b>	<b>37 982</b>	<b>- 1 493</b>	<b>-4%</b>

**Provisions durables pour risques et charges**

Cette rubrique fait ressortir un solde de 6 226 millions de dirhams. Il s'agit principalement de :

En millions de Dhs	déc-23	déc-24	Var	En %
Provisions pour risque de change	69	-	- 69	-100%
Provisions pour litige (Responsabilité civile)	38	42	4	11%
Provisions pour Gros litiges (Entreprises)	42	54	12	29%
Provisions pour reprofilage de la dette	534	534	-	0%
Provisions pour grosses réparations	4 970	5 421	451	9%
Provisions exceptionnelles pour risques	13	13	-	0%
Provisions exceptionnelles (Projet FA)	28	161	133	475%
<b>Total</b>	<b>5 694</b>	<b>6 226</b>	<b>531</b>	<b>9%</b>

**Écarts de conversion passif**

Il s'agit de la diminution latente constaté au 31/12/2024, des emprunts consentis par les bailleurs de fonds suite à la baisse des cours de change par rapport au dirham fin décembre 2024. Le montant de ce profit de change latent est de 651 millions de dirhams.

La décomposition ainsi que la variation des gains de change latents par devise se présente ainsi :

En millions de Dhs	Déc - 23	Déc - 24	Var	%
EUR	102	430	328	322%
JPY	180	221	41	23%
USD	0,60	-	- 0,60	-100%
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>651</b>	<b>368</b>	<b>130%</b>

**PASSIF CIRCULANT HORS TRESORERIE****Fournisseurs et comptes rattachés**

Ce poste s'élève à plus de 1 024 millions de dirhams au 31 décembre 2024 contre 822 millions de dirhams au 31 décembre 2023. Il concerne les dettes fournisseurs non échues au 31 décembre 2024.

La dette fournisseur est composée de :

En millions de Dhs	déc-23	déc-24	Var	En %
Fournisseurs	237	308	71	30%
Fournisseurs - Factures non parvenues	470	527	57	12%
Fournisseurs - Retenues de garantie	115	188	73	63%
<b>Total</b>	<b>822</b>	<b>1 024</b>	<b>202</b>	<b>25%</b>

**Comptes de régularisation Passif**

Le total de ce poste s'élève à environ 1 035 millions de dirhams, il est constitué de :

En millions de Dhs	déc-23	déc-24	Var	En %
Intérêts courus et non échues à payer sur les emprunts	704	670	- 34	-5%
Produits constatés d'avance relatifs aux reliquats des soldes télépéages et autres supports de prépaiements non encore consommés au 31/12/2024	248	263	15	6%
Pénalités provisoires sur marché de travaux	84	84	-	0%
Titres en repos (Mandats de gestion)	-	18	18	-
<b>Total</b>	<b>1 037</b>	<b>1 035</b>	<b>- 2</b>	<b>0%</b>

**TRESORERIE PASSIF**

- **Banques**

Le solde des comptes courants bancaires créditeurs s'élève à 12 millions de dirhams au 31 décembre 2024.

# COMPTES CONSOLIDES IFRS AU 31/12/2024

## RÉSULTATS CONSOLIDES EN NORMES IFRS

	DEC-2024	DEC-2023	%
Chiffre d'affaires Exploitation	4 037	3 725	8,4%
Résultat opérationnel courant	1 708	2 433	-29,8%
Résultat opérationnel	1 672	2 351	-28,9%
Coût de l'endettement financier net	1 225	1 639	-25,3%
<b>Résultat Net</b>	<b>730</b>	<b>1294</b>	<b>43,6%</b>

- Un chiffre d'affaires exploitation consolidé a augmenté par rapport à 2023 de **8,4%** ;
- Un résultat opérationnel positif de **1 672** millions de dirhams, soit une diminution de 28,9% par rapport à 2023 ;
- Un coût d'endettement financier net de **(1.2)** milliards de dirhams affichant une baisse de **25,3 %** par rapport à l'exercice antérieur expliquée principalement par l'effet positif du Forex ;
- Un résultat net positif de **730** millions de dirhams en conséquence de ce qui a précédé.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES EN NORMES IFRS

**Immobilisations incorporelles du domaine concédé**

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une augmentation nette de 1 217 millions de dirhams durant 2024.

Valeurs brutes (en milliers de dirhams)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	71 555 617	1 568 006	-	73 123 623
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	2 119 692	350 650	-	2 470 342
<b>Valeurs nettes</b>	<b>69 435 925</b>	<b>1 217 356</b>	-	<b>70 653 281</b>

**Autres Actifs non courants**

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Impôts différés actifs	810 697	810 697
Instruments dérivés (trading)	-	-
Autres débiteurs non courants	2 302 302	2 302 302
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>3 112 998</b>	<b>3 112 998</b>

**Les impôts différés actifs**

Au 31.12.2024, ils comprennent essentiellement l'impôt sur l'amortissement fiscalement différé.

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Impôts différés actifs	810 697	810 697

**Autres actifs courants**

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2 113 253	1 222 103
Autres débiteurs courants	499 485	1 059 041
<b>Autres actifs courants</b>	<b>2 612 737</b>	<b>2 281 144</b>

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA.

**Provisions**

(En milliers de dirhams)	31.12.2023	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	31.12.2024
Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)	4 410 811	247 483	-81 039	4 962 443
Provisions pour risques et charges	155 164	340 845		496 009
<b>Provisions</b>	<b>4 565 976</b>	<b>588 328</b>	<b>-81 039</b>	<b>5 458 452</b>

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 31/12/2024 de 5 514 millions de dhs a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.

Le montant actualisé de cette provision au 31/12/2024 est de 4 962 MMAD avec un impact résultat de - 100 millions de dirhams.

## INFORMATION SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 222 103	1 222 103	-	-
Trésorerie	448 567	448 567	-	-
<b>Sous-total actifs financiers</b>	<b>1 670 671</b>	<b>1 670 671</b>	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	37 554 849	1 804 983	8 218 057	27 531 809
Fournisseurs	1 009 068	1 009 068	-	-
Découvert	12 034	12 034	-	-
<b>Sous-total passifs financiers</b>	<b>38 575 950</b>	<b>2 826 084</b>	<b>8 218 057</b>	<b>27 531 809</b>

## Chiffre d'affaires

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	3 724 621	4 037 003
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	1 005 910	1 568 006
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 730 531</b>	<b>5 605 009</b>

L'augmentation du chiffre d'affaires péage de 18,49 % est directement liée à la hausse du trafic sur le réseau autoroutier.

## Charges d'exploitation

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Charges liées à la construction des infrastructures en concession	1 005 910	1 568 006
Energies et Fournitures	21 846	21 989
Achat de travaux, études et prestations de services	220 099	235 937
Entretien routier	680 482	420 593
Entretien et réparation des biens mobiliers	16 105	31 196
Divers	198 903	291 959
Intercos	86 701	-86 701
<b>Achats et charges externes</b>	<b>2 056 643</b>	<b>2 482 979</b>

Les achats et charges externes ont connu une augmentation de 20,73 % expliquée essentiellement par l'augmentation des charges liées à l'entretien des infrastructures en concession.

### Coût de l'endettement

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Intérêts et charges financières assimilées	1 460 834	1 449 733
Variation de juste valeur des instruments financiers	577	1 393
Effet actualisation	108 262	-188 872
Autres retraitements	69 725	-37 266
<b>Coût de l'endettement</b>	<b>1 639 398</b>	<b>1 224 988</b>

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux dits emprunts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et rentre dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

Le coût d'endettement affiche une baisse de 25,28 % par rapport à l'exercice antérieur expliqué principalement par l'effet d'actualisation.



06

---

PROPOSITION  
D'AFFECTATION  
DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à **678 027 392,28** dirhams formé comme suit :

Rubrique	MONTANT
RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	1 847 827 141,01
RESULTAT FINANCIER	- 1 126 207 774,65
RESULTAT COURANT (+ ou -)	721 619 366,36
RESULTAT NON COURANT	- 32 712 422,08
Impôts sur les résultats	10 879 552,00
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>678 027 392,28</b>

Conformément à l'article 52 des statuts de la société, le Conseil d'Administration propose d'affecter ce résultat en report à nouveau. La situation s'établit ainsi :

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
- Réserve légale	558 341,72	- Réserve légale	558 341,72
- Report à nouveau (solde débiteur)	- 11 393 304 615,55	- Autres réserves	
- Résultats nets en instance d'affectation		- Tantièmes	
- Résultat net de l'exercice	678 027 392,28	- Dividendes	
- Prélèvements sur les réserves		- Autres affectations	
- Autres prélèvements		- Report à nouveau (solde débiteur)	- 10 715 277 223,27
<b>TOTAL A</b>	<b>- 10 714 718 881,55</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>- 10 714 718 881,55</b>

**En conséquence, la situation nette de la société est** comme suit :

- Capital social ou personnel (1)	15 715 628 500,00
- Ecart de réévaluation	22 554 900 492,80
- Réserve légale	558 341,72
- Autres réserves	-
- Report à nouveau (2)	- 10 715 277 223,27
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>27 555 810 111,25</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>	<b>313 301 905,09</b>
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS</b>	<b>107 347 762,41</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>27 761 764 253,93</b>
Capital Social	15 715 628 500,00
<b>1/4 DE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>3 928 907 125,00</b>



**07**

---

**TABLEAU DES DETTES  
FOURNISSEURS**

Conformément aux dispositions de la loi 69/21 et ses textes d’application, la dette fournisseur d’ADM s’élève au **31/12/2024** à **1 023 774 540** Dirhams.

La dette décomposée par échéance est présentée dans le tableau suivant :

Exercice	Montant des dettes fournisseurs à la date de clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			Dettes échues moins de 30 Jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
Date de clôture exercice N-1	822 430 987	760 449 736	14 858 099	6 411 591	-	40 711 560
Date de clôture exercice N	1 023 774 540	861 608 695	84 653 870	36 879 034	-	40 632 941



08

---

PROJET DE RESOLUTIONS  
DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE

**Première résolution**

Les actionnaires approuvent les modalités de leurs convocations par faite par le Conseil d'Administration et lui donnent décharge pour toutes les formalités accomplies à cette fin.

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu leur lecture, approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états de synthèse dudit exercice, tels qu'ils sont présentés et tels qu'ils sont annexés au procès-verbal de l'Assemblée Générale, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et bilan faisant ressortir un résultat net positif de **678 027 392,28** de dirhams et un total bilan **75 677 161 339, 67** de dirhams.

L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux membres du Conseil d'Administration.

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes consolidés du Groupe ADM au titre de l'exercice 2024 qui font ressortir un résultat net **729 608 823,19** de dirhams et un total bilan **76 839 666 283,64** de dirhams.

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence que le résultat de l'exercice 2024 soit affecté en « Report à nouveau ». Après affectation des résultats, le compte « Report à nouveau » présentera donc un solde **-10 715 277 223,27** de dirhams.

**Sixième résolution :**

L'Assemblée générale approuve le protocole d'accord ETAT-ADM signé le 21 Mars 2025 et ratifié par le conseil d'administration en date du 25 Mars 2025.

**Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à émettre, en une ou plusieurs fois, des emprunts obligataires d'un montant global de sept milliards cinq cents millions de dirhams (7.500.000.000 MAD), sans garantie de l'État. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la présente Assemblée.

**Huitième résolution :**

L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités des émissions autorisées, notamment les dates, les montants, le nombre et les caractéristiques des obligations à émettre, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt, leur durée, leur mode d'amortissement, ainsi que toutes autres conditions de réalisation, et pour effectuer toutes formalités utiles à la mise en œuvre des présentes résolutions.

**Neuvième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention réglementée entre ADM et sa filiale ADM Projet autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 décembre 2024 relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'aménagement des accès du grand stade de Casablanca.

**Dixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention réglementée entre ADM et sa filiale ADM Projet autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 décembre 2024 relative à l'assistance à la mise en œuvre de la stratégie de communication d'ADM Projet.

**Onzième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention réglementée entre ADM et sa filiale ADM Projet autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 décembre 2024 relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de construction de l'autoroute Continentale reliant Rabat à Casablanca.

**Douzième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de l'Agence Nationale des Ports pour une durée de 6ans. Ce mandat expire à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2031.

**Treizième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Abdelfetah SAHIBI, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Mustapha FARES et ce, pour la durée restante du mandat de ce dernier.

**Quatorzième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Ahmed SKIM, en tant qu'Administrateur, et ce, pour la durée restante du mandat de ce dernier.

**Quinzième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire prends acte de la nomination par l'administrateur CDG Développement de Monsieur Mustapha LAHBOUBI en tant que son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration et de sa nomination par le Conseil d'Administration en tant que membre du Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération en remplacement de Madame Chadia JAZOULI.

**Sixième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



09

---

MANDAT DES ADMINISTRATEURS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ADM

Au 31 décembre 2024, le mandat des administrateurs se présente comme suit :

## I. PERSONNES PHYSIQUES

Administrateur	Fonction	Date nomination	Date fin mandat
Monsieur Nizar BARAKA	Ministre de l'Équipement et de l'Eau, Président du Conseil d'Administration	24/06/2024	24/06/2030
Monsieur Abdelfetah SAHIBI	Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement et de l'Eau	28/06/2022	28/06/2028
Monsieur Mhamed BENHAMICH	Directeur de la Caisse pour le Financement Routier	28/06/2022	28/06/2028
Monsieur Ahmed SKIM -	Directeur de la Stratégie et du Financement - Ministère De l'Equipement Et De l'Eau	28/06/2022	28/06/2028
Monsieur Abdeslam JORIO	Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure Ministère délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances Chargé du Budget	30/06/2021	30/06/2027

## II. PERSONNES MORALES

Administrateur	Représentant au sein du Conseil d'Administration	Date nomination	Date fin mandat
Etat actionnaire	Monsieur Abdellatif ZAGHNOUN Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics	24/06/2024	24/06/2030
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	Madame Dounia TAARJI, Présidente du Directoire	27/06/2022	28/06/2029
Kuwait Investment Authority	Monsieur Muhammad SALAH ALKULAIB, Directeur Général AL AJIAL Holding, Représentant de Kuwait Investment Authority	30/06/2021	30/06/2027
Agence Nationale des Ports	Monsieur Mustapha FARES, Directeur Général	27/06/2019	27/06/2025
Caisse de Dépôt et de Gestion	Madame Chadia JAZOULI, chargée de mission auprès du Président de CDG DEVELOPPEMENT	23/06/2023	23/06/2029
Administrateur Indépendant	Madame Dayae OUADGHIRI	28/06/2023	23/06/2029

## AUTRES MANDATS DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION/SURVEILLANCE

Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19  
modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2024 -

Nom : **BARAKA**Prénom : **NIZAR**

Nom de l'entreprise	Mandats exercés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur, Président du Conseil d'Administration	24 juin 2024	31/12/2029
Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (LPEE)	Administrateur, Président du Conseil d'Administration	23 juin 2023	AGO de 2029
Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA)	Administrateur du Conseil de Surveillance	27 avril 2023	AGO 2027
Société de Développement de la Lagune de Marchica / (Marchica Med)	Administrateur du Conseil d'Administration	11 juin 2024	31/12/2029
Holding Al Omrane (HAO)	Administrateur du Conseil de Surveillance	21 octobre 2021	AGO de 2026

## Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19

modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2024 -

Nom : **SAHIBI**Prénom : **ABDELFETAH**

Nom de l'entreprise	Mandats exercés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur <sup>(1)</sup>	23/12/2024	28 juin 2029
Société Nador West Med (NWM)	Administrateur <sup>(2)</sup>	18/12/2024	A définir lors de l'AGO 2025 <sup>(3)</sup>
Autorité Portuaire Tanger Med (TMPA)	Administrateur	5 décembre 2023	31 décembre 2024
Conseil, Ingénierie et Développement (CID)	Administrateur	25 septembre 2024	31 décembre 2029 <sup>(4)</sup>
Société Nationale des Etudes du Détroit (SNED)	Administrateur	2024	AGO 2029

(1) Le Conseil d'Administration d'ADM du 23 décembre 2024 a coopté provisoirement M. SAHIBI comme Administrateur, jusqu'à ratification par l'AGO 2025.

(2) Le Conseil d'Administration de NWM du 18 décembre 2024 a coopté provisoirement M. SAHIBI comme Administrateur, jusqu'à ratification par l'AGO 2025.

(3) Les Mandats de l'ensemble des administrateurs de NWM ont expiré en 2024 et ils seront renouvelés, y compris celle de M. SAHIBI, lors de l'AGO 2025.

(4) L'AGO de CID ayant acté la nomination de M. SAHIBI pour un mandat de 6 ans s'est tenue le 14 octobre 2024.

## Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19

modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2024 -

Nom : **BENHAMICH**Prénom : **MHAMED****Monsieur MHAMED BENHAMICH****Fonction principale : Directeur de la Caisse pour le Financement Routier**

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Mandats exercés / postes et fonctions occupés</b>	<b>Dates début des mandats en cours</b>
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur	A partir du 08 février 2022

## Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19

modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2024 -

Nom : **SKIM**Prénom : **AHMED**

Nom de l'entreprise	Mandats exercés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur <sup>(1)</sup>	23/12/2024	AGO 2029
Fonds d'Equipement Communal (FEC) <sup>(2)</sup>	Administrateur représentant du MEE <sup>(3)</sup>	07/11/2024	Jusqu'à désignation d'un nouveau représentant du MEE

(1) Le Conseil d'Administration d'ADM du 23 décembre 2024 a coopté provisoirement M. SKIM comme Administrateur, jusqu'à ratification par l'AGO 2025.

(2) Le Fonds d'Equipement Communal (FEC) a le statut juridique d'une Banque publique.

(3) MEE : Ministère de l'Equipement et de l'Eau.

Déclaration de mandats, emplois et fonctions  
Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19  
modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes  
- Mandats Exercice 2024 -

Nom : **JORIO**

Prénom : **ABDESLAM**

**Monsieur Abdeslam JORIO**

**Fonction principale : Chef de la Division des Secteurs d'Infrastructure à la Direction du Budget – Ministère de l'Economie et des Finances  
et de la Réforme de l'Administration**

Entité	Titre	Dates début des mandats en cours
--------	-------	----------------------------------

\* Monsieur Abdeslam JORIO n'a aucun autre mandat dans d'autres conseils d'administration et/ou conseils de surveillance.

## Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19

modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2024 -

Nom : **ZAGHNOUNE**Prénom : **ABDELLATIF**

## Liste des autres mandats de Monsieur le Directeur Général dans les organes de gouvernance des Etablissements et Entreprises Publics

Nom de l'entreprise ou l'établissement public	Statut de l'EEP	Organe de gouvernance	Titre du mandat
AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration

Nom de l'entreprise ou l'établissement public	Statut de l'EEP	Organe de gouvernance	Titre du mandat
AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE	Société anonyme	Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE	Société anonyme	Conseil d'administration	Administrateur
BARID AL-MAGHRIB	Société anonyme	Conseil d'administration	Administrateur
OCP SA	Société anonyme	Conseil d'administration	Administrateur
MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY	Société anonyme	Conseil d'administration	Administrateur
FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT	Société anonyme	Conseil d'administration	Administrateur
ITHMAR AL MAWARID	Société anonyme	Conseil d'administration	Administrateur
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Société anonyme	Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
SOCIETE ITISSALAT AL-MAGHRIB	Société anonyme	Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
AGENCE NATIONALE DES PORTS	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
SOCIETE NATIONALE DE LA RADIOFFUSION ET DE TELEVISION	Société anonyme	Conseil d'administration	Administrateur

Nom de l'entreprise ou l'établissement public	Statut de l'EEP	Organe de gouvernance	Titre du mandat
SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR	Société anonyme	Conseil d'administration	Administrateur
HOLDING AL OMRANE	Société anonyme	Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC	Société anonyme	Conseil d'administration	Administrateur

## Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19

modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2024 -

Je, soussigné :

Nom : **TAARJI**Prénom : **DOUNIA**

Déclare exercer les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance des sociétés suivantes :

Nom de l'entreprise	Mandats exercés Postes et Fonctions Occupés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur - Membre du Comité d'Investissement	28/06/2022	30/06/2028
Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA)	Membre du Conseil de Surveillance	27/04/2023	30/06/2028
	Présidente du Comité d'Audit et des Risques		
	Membre du Comité Stratégique		
	Membre du Comité RSE		
Société Tanger Med Port Authority (TMPA)	Membre du Comité de Nomination, Rémunération et Gouvernance	25/03/2019	30/06/2025
	Administrateur		

Nom de l'entreprise	Mandats exercés Postes et Fonctions Occupés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Nador West Med	Administrateur -Présidente du Comité d'Audit -Membre du Comité Nomination et Rémunération	10/06/2019	30/06/2025
Nador West Med Betoya Industrial & Logistic Zone (NWM BILZ)	Administrateur	23/01/2023	30/06/2026
Société Casablanca Transport	Administrateur	26/06/2024	30/06/2030
Société de Développement de la lagune de MARCHICA MED	Administrateur -Présidente du Comité Stratégie Investissement Présidente du Comité de Nomination, Rémunération et Gouvernance	28/06/2024	30/06/2030
Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN)	Administrateur -Présidente du Comité Stratégie Investissement Membre du Comité d'Audit et Risques	28/06/2024	30/06/2030
Société d'Investissements Energétiques (SIE)	Administrateur	28/06/2019	30/06/2025
Société Nationale d'Aménagement Communal (SONADAC)	Administrateur	05/11/2024	30/06/2030
Holding Al OMRANE	Membre du Conseil de Surveillance	26/06/2023	30/06/2029
Royal Air Maroc (RAM)	Administrateur -Présidente du Comité Stratégie Investissement Membre du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance	29/03/2024	30/04/2030
Ithmar Al Mawarid	Administrateur - Présidente du Comité Stratégie Investissement	30/06/2023	30/06/2026

Nom de l'entreprise	Mandats exercés Postes et Fonctions Occupés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Moroccan Hospitality Company	Présidente du Conseil d'Administration Membre du Comité Stratégie Investissement Membre du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance	07/04/2022	30/06/2028
Société La Mamounia (SLM)	AdministrateurPrésidente du Comité Stratégie InvestissementMembre du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance	17/03/2023	30/06/2029
Société Foncière de la Lagune (SFL)	Administrateur représentant de MHC Membre du Comité Stratégie Investissement	07/04/2023	30/06/2029
Société Palais Jamai (SPJ)	Administrateur représentant de MHC Membre du Comité Stratégie Investissement	30/06/2022	30/06/2028
Société de Gestion de l'Hôtel Michlifen Ifrane (SGHM)	Administrateur représentant de MHC	23/06/2023	30/06/2029
Société Michlifen & Golf	Administrateur représentant de MHC	12/08/2024	30/06/2027
Société Foncière CMC	Administrateur - Présidente du Comité d'audit	27/06/2023	30/06/2029
ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER (ADI)	Administrateur Indépendant - Membre du Comité d'Audit	06/01/2017	31/12/2025
La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)	Administrateur Indépendant	01/06/2021	01/06/2027
AUTOHALL	Administrateur Indépendant	29/05/2024	30/06/2030

## Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19

modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2024 -

Nom : **FARES**Prénom : **MUSTAPHA**

Nom de l'Entreprise/Société	Mandats exercés / postes et fonctions occupés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
PORTNET SA	Administrateur, Président du Conseil d'Administration	Juin 2024	Renouvelable tous les 6 ans.
	Administrateur (ANP)	Juin 2024	Renouvelable tous les 6 ans.
SAPT	Administrateur, Président du Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance	Août-2022	Renouvelable tous les 6 ans.
SGPTV	Administrateur, Président du Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance	Août 2024	Renouvelable tous les 6 ans.
LPEE	Administrateur, Président du Comité Gouvernance et Rémunération	Août 2024	Renouvelable tous les 6 ans.
AMDL	Membre du CA	Juin 2024	-
Nador West Med (NWM)	Administrateur	-	Renouvelable tous les 6 ans.

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur, Président du Comité de Gouvernance	juin 2024	Juin 2025
Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.	Administrateur	Août 2022	Renouvelable tous les 6 ans.
ONP	Membre du CA	Juin 2024	



10

PERSPECTIVES  
D'AVENIR

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) continue son élan dans le cadre de sa stratégie globale de développement du réseau autoroutier du pays inscrivant son action dans le cadre de la vision moderniste et ambitieuse de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

ADM œuvre suivant une stratégie axée principalement sur le développement de son réseau autoroutier, la mise en place de technologies modernes et une stratégie orientée vers le service à l'utilisateur. Les principaux axes stratégiques 2025 sont:

- Développement et préservation du patrimoine autoroutier du Royaume ;
- Amélioration continue de l'expérience usager en mettant en œuvre des services innovants pour garantir un voyage sûr, fluide et agréable ;
- Continuité du plan d'action AGIR sur la sécurité autoroutière ;
- Modernisation et amélioration du service offert au niveau des aires de services, ainsi que l'utilisation de technologies avancées pour la gestion du trafic et l'automatisation du péage ;
- Poursuite des actions en matière de gouvernance, de qualité de service, de capital humain et de durabilité.

ADM s'est dotée d'une vision 2030 à l'approche de grands événements sportifs internationaux, tels que la Coupe d'Afrique des Nations 2025 et la Coupe du Monde 2030. Ces événements exigent des infrastructures modernes répondant aux normes internationales. ADM continuera la progression dans ses chantiers de construction stratégiques:

- Poursuite du projet Tit Mellil berrechid : Ce projet, premier au Maroc à être conçu en 2x3 voies, s'étend sur 30 kilomètres et vise à désengorger le trafic autour de la métropole de Casablanca ;
- Réaménagement des nœuds autoroutiers de Sidi Maarouf et Ain Harrouda, véritables goulots d'étranglement pour le trafic casablançais qui vont bénéficier d'un réaménagement innovant. Ces projets témoignent d'une ingénierie de pointe visant à améliorer la sécurité, la fluidité et l'efficacité du trafic ;

- Construction de l'autoroute Rabat-Casablanca Continentale de 60 kilomètres entre Rabat et Casablanca, destinée à répondre aux besoins futurs de ce corridor stratégique.

La feuille de route 2025 d'ADM incarne de ce fait la dynamique globale du pays et illustre la transformation spectaculaire de l'infrastructure du Royaume.



08

**RAPPORT ESG  
(ENVIRONNEMENT  
SOCIAL ET  
GOUVERNANCE)**

# SOMMAIRE DU RAPPORT ESG

01. CARTE D'IDENTITE D'ADM

P. 144

02. STRATEGIE EN MATIERE DE RSE

P. 146

03. CAPITAL HUMAIN ET GOUVERNANCE

P. 161

Ce rapport ESG 2024 synthétise les actions responsables conduites par ADM en faveur de la création de valeur partagée avec ses parties prenantes à travers une approche de matérialité des enjeux de l'entreprise.

## **01. CARTE D'IDENTITE DU GROUPE**

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions statutaires.

Intervenant depuis 1989, ADM a permis le développement de l'infrastructure autoroutière et la réalisation d'un réseau de 1 800 Km d'autoroutes qui ont permis :

- 60% de la population est directement reliée au réseau autoroutier
- 70% de la population est desservie par le réseau autoroutier ou par les Voies Express
- 85 % de la population est à moins d'une heure de l'autoroute
- Toutes les villes de + 400 000 habitants reliées au réseau autoroutier
- 22/27 des villes de +100 000 habitants sont au réseau autoroutier à fin 2016

Depuis la création d'ADM, les pouvoirs publics ont adopté une stratégie volontariste d'aménagement du territoire favorisant un développement rapide du réseau autoroutier.

ADM traverse actuellement une phase de transition majeure qui constitue un tournant décisif dans son évolution. Cette transformation intervient dans un contexte où les attentes des clients, de plus en plus élevées, se traduisent par une exigence accrue en matière de confort, de sécurité et de qualité de service.

Ainsi, au-delà de ses missions de construction, d'exploitation et d'entretien du réseau autoroutier, de nouvelles responsabilités viennent enrichir son périmètre d'action, avec pour priorité absolue la satisfaction des usagers.

### **Les missions d'ADM :**

- La construction, l'entretien et l'exploitation d'autoroutes qui lui sont concédées par voie de concessions ou contrats ;

- La gestion, la protection et la conservation du domaine public dépendant du réseau de transport mis à sa disposition ;
- La création et l'exploitation de services touristiques, d'hôtellerie et de tout autre service dans la proximité géographique de l'autoroute ;
- L'exploitation et la gestion des biens immobiliers et mobiliers ;
- La satisfaction client par le développement de services innovant pour garantir leur sécurité, leur confort et leur faciliter toujours plus leur trajet.

### Etat des filiales et participation

Au 31 Décembre 2024, ADM détient deux filiales :

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

La filiale **ADM PROJET** est une société anonyme constituée en septembre 2011, enregistrée au registre de commerce de Rabat et à son siège social au B.P 6526 Hay Riad, Rabat. Elle est contrôlée totalement par ADM, société mère.

L'activité principale de la filiale ADM Projet est d'assurer l'assistance à maître d'ouvrage et maître d'œuvre chargés de grands projets d'infrastructures.

La filiale **ADM PARK** est une société anonyme constituée en avril 2011, enregistrée au registre de commerce de Rabat et a son a son siège social au B.P 6526 Hay Riad, Rabat. Elle est contrôlée totalement par ADM, société mère.

L'activité principale de la filiale **ADM PARK** est l'aménagement, le développement et l'exploitation des parkings autoroutiers, routiers et urbains.

Actuellement, ADM PARK est en veille par décision du CA d'**ADM PARK** tenu en date du 25/12/2012. L'information portant sur cette décision a été portée au préalable au CA d'ADM tenu en date du 24 septembre 2012, ce dernier n'a pas émis d'objection sur cette affaire.

## 02. STRATEGIE EN MATIERE DE RSE

Au-delà de son métier et de ses activités menées dans le cadre de sa double mission de développement du réseau autoroutier et de services à l'utilisateur, ADM s'est engagée depuis sa création à faire de l'Autoroute un passage heureux et à impacter positivement les territoires qu'elle traverse dans une relation de respect et de bienveillance. Ceci se matérialise à travers les programmes développés par ADM pour préserver l'environnement, améliorer la résilience de l'infrastructure et soutenir les communautés proches, en plus des programmes de recherche et développement mis en place en partenariat avec des organismes de recherche nationaux et internationaux.



## PROGRAMME COMMUNAUTAIRE

---

Le **Programme J/Jeunes espoirs** a vu le jour en 2008, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale. Il a permis la réhabilitation de l'infrastructure de base de 325 écoles adjacentes aux autoroutes. En 2018, ADM a revu le Programme J pour y apporter une dimension éducative à travers différents ateliers ludiques et pour impliquer les Ressources Humaines de l'entreprise à travers la formule de parrainage où chaque école est parrainée par une collaboratrice ou un collaborateur volontaire qui s'engagent à pérenniser le programme en restant à l'écoute permanente des besoins de l'école.



### **Réalisations sociales :**

ADM a poursuivi en **2024** les actions menées dans le cadre du programme J /Jeunes Espoirs :

- **9 écoles réhabilitées**

Après des visites de diagnostic effectuées par les marraines et les parrains et les chargés du projet des directions régionales d'ADM, les travaux de réhabilitation ont été réalisés pendant les périodes de vacances. Ces travaux concernent notamment la peinture, l'étanchéité, les installations électriques, la menuiserie, les sanitaires, le réseau d'assainissement, le réaménagement des cours de récréation, des espaces verts et de terrains de jeux, l'embellissement des espaces...

## Opération Iftar



Berrechid, Meknès, Mnasra et du parking Ksar Sghir.

- La 3ème édition de l'opération Iftar, un rendez-vous ramadanesque désormais incontournable avec les conducteurs des poids lourds (PL), a connu la mobilisation de près de 250 jours/homme, ayant permis d'accueillir pour la rupture du jeûne, du 25 au 29 mars 2024, plus de 2500 conducteurs PL au niveau des aires de service de Larache,

Rappelons que cette opération a pour objectifs de :

- Renforcer le lien de proximité initié avec les conducteurs PL à travers les différentes campagnes terrain ;
  - Inciter les conducteurs PL à prendre une pause pour rompre le jeûne avant de continuer leur trajet en toute sécurité ;
  - Partager le repas du "Ftour" dans une ambiance conviviale et familiale.
- **Une caravane dentaire**

## Opération Smile Morocco célèbre son 25ème anniversaire et clôture l'année 2024 par plus de 1500 actes dentaires en partenariat avec ADM.

Sous la Présidence d'Honneur de SAR la Princesse Lalla Mariam, Operation Smile Morocco (OSM) et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) ont organisé, pour la deuxième fois consécutive, une mission de consultations, de sensibilisation et de soins dentaires, au profit des élèves du « Groupe scolaire Melloussa » limitrophe au réseau



autoroutier à la province de Fahs-Anjra, et ce le vendredi 20/12/2024 et le samedi 21/12/2024. Lors de cette opération, 366 enfants ont pu bénéficier de séances de sensibilisation, de consultations, d'extractions ou de soins dentaires, soit 1574 actes au total, réalisés par une équipe de professionnels dévoués. L'organisation de cette opération est donc une continuité des missions entreprises par Opération Smile Morocco pour changer la vie et donner le sourire aux enfants, et une confirmation de la démarche de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc en tant qu'entreprise publique citoyenne, soucieuse des régions qu'elle traverse et déterminée à les impacter positivement.

- **Kermesse**



En parallèle de la caravane dentaire, une kermesse festive a été organisée pour offrir aux enfants un moment de joie et de convivialité. Animée par des ateliers ludiques, des spectacles et des jeux éducatifs, cette journée a permis de combiner sensibilisation à la santé bucco-dentaire et activités récréatives dans une ambiance chaleureuse.

**Réalisations en matière de formations :**

- **Cycle de formation dans le cadre du projet d'élaboration de la stratégie de développement durable d'ADM à horizon 2030**

ADM a lancé les 16 et 22 février 2024, au niveau du centre de formation d'ADM ACADEMIE à Kenitra, un cycle de formation au profit des Lead-Taskforces dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement durable d'ADM à horizon 2030, visant ainsi à les initier aux normes et standards du développement durable.



Ce projet aspire à insuffler une énergie nouvelle en matière de développement durable au sein d'ADM et à donner une structure méthodique à l'approche et à l'orientation stratégique adoptées en la matière, en se basant sur un standard international de référence, tout en mettant en lumière l'ensemble des efforts déjà entrepris et ceux à venir.

- **Cycle de formation de 6 coopératives agricoles :**



Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, ADM a organisé un cycle de formation au profit de 6 coopératives agricoles, afin de les accompagner pour comprendre la démarche de préparation des dossiers des appels d'offres.

- **Formation au profit des agriculteurs :**

**Du 27 novembre au 07 février 2024 : des sessions de sensibilisation au profit des agriculteurs riverains.**

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable et RSE et en alliance avec l'Agence de Coopération Internationale Allemande (GIZ) et l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), ADM a entrepris en 2024, une série de sessions de sensibilisation visant à impliquer activement 1470 agriculteurs riverains dans le programme de la préservation environnementale « Al Ard ». Ladite initiative a permis



à cette cible de découvrir une nouvelle chaîne de valeur et les opportunités qu'elle pourrait leur offrir dans un contexte de stress hydrique. Ce fut l'occasion également d'exposer les multiples avantages de la multiplication des semences et des plantes autochtones, et ce, pas uniquement dans le cadre du programme Al Ard.

Ces sessions de formation ont été organisées par ADM dans le cadre du déploiement du projet « Al Ard » pour la sauvegarde de l'environnement et la réduction de l'empreinte carbone, ces sessions de sensibilisation traduisent la volonté d'ADM d'améliorer la résilience climatique de l'infrastructure autoroutière, tout en créant des activités génératrices de revenu à la population riveraine.

- **Concours en entrepreneuriat dédié aux lauréats de l'OFPPT**

Dans le cadre du partenariat entre ADM, la Coopération Allemande GIZ (Green Jobs) et



l'OFPPT, le concours « Green Highways » a été organisé afin de stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat vert auprès des jeunes diplômés. Cette initiative s'adresse aux étudiants et lauréats du Centre de Formation aux Techniques Agricoles de

Bouknadel, spécialisés en horticulture, aménagement des espaces verts et agriculture, avec comme objectif de soutenir la création de startups durables et de développer des solutions écologiques intégrées aux infrastructures autoroutières. Il s'est déroulé en 3 étapes :

- Sessions de formations spécifiques au profit de 60 lauréats pour encourager la création de start-ups et développer les compétences entrepreneuriales ;
- Présentation des projets soumis par les participants ;
- Evaluation des projets, délibération et remise des prix (6 lauréats).

Ce concours s'inscrit dans une démarche plus large visant à promouvoir l'entrepreneuriat vert et à favoriser l'intégration des jeunes diplômés dans des initiatives de développement durable. Il reflète l'engagement d'ADM à encourager des solutions innovantes pour renforcer la résilience climatique des infrastructures autoroutières et à valoriser les savoir-faire locaux dans la préservation des écosystèmes.

## PROGRAMME VERT

Le **programme AI ARD** fait partie du programme vert d'ADM, déployé pour la sauvegarde de l'environnement et la réduction de l'empreinte carbone, et résulte de l'alliance stratégique « DeveloPPP » qui relie l'Agence de Coopération Internationale Allemande (GIZ), le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et l'acteur privé allemand « IPRO ».



**PROGRAMME  
AL ARD  
Bilan à 2024**

# 55 Ha

Stabilisation des talus autoroutiers contre l'érosion hydrique par l'utilisation du génie biologique

Durant l'année 2024, ADM a poursuivi le déploiement du projet Al Ard à travers :

- Atelier de planification du projet DeveloPPP GIZ – ADM – IPRO ;
- Production des plants au niveau de la pépinière aménagée par ADM ;
- Traitement des talus et techniques de génie biologique au niveau de trois régions ;
- Signature de la convention tripartite entre l'ONCA – GIZ (Green Jobs) – ADM ;
- Programme de sensibilisation des agriculteurs à la nouvelle chaîne de valeur de production de semences indigènes.

**Le programme AL ARD compte plus de 20 hectares d'ensemencement des talus, 250 000 unités produites au niveau de la pépinière et 220 000 unités d'ensemencement des talus, soit un coût total de 7 MDH HT.**

- **Assistance scientifique**

**Convention avec l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA)**

- Affinement de la sélection des espèces résilientes ;
- Amélioration de la réussite des plantations au niveau des talus ;



- **Programme DEVELOPPP :**

ADM a conclu dans le cadre du programme DEVELOPPP, un partenariat tripartite (ADM – GIZ – IPRO) ayant pour objet l'amélioration de la résilience de l'infrastructure tout en intégrant la population rurale dans une chaîne de valeur contribuant à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus. Ce partenariat a été appuyé par une convention tripartite (ADM-GIZ-ONCA) visant la mobilisation des agriculteurs envers la nouvelle chaîne de valeur à travers une formation de ces derniers.

Le bilan du programme DEVELOPPP pour l'année 2024 se présente comme suit :

- Renforcement des capacités : formation de 6 coopératives au niveau des 4 régions du Maroc ;
- Sessions de sensibilisation au profit de 1470 agriculteurs ;
- Formation de 50 conseillers agricoles ;
- Sessions de formation de 200 agriculteurs.



## PROJET DE STRUCTURATION

ADM a lancé en janvier 2024, le projet d'élaboration de sa Stratégie de développement durable à horizon 2030, avec pour principales finalités de :

- Evaluer et structurer le travail en matière de développement durable selon un référentiel international ;
  - Définir les nouvelles ambitions d'ADM, en ligne avec le nouveau modèle de développement, les stratégies nationales du Royaume et ses engagements internationaux, et continuer à soutenir le Maroc dans son leadership climatique et pour l'atteinte des 17 ODD.
- **Stratégie de Développement Durable de ADM**

**L'objectif de la stratégie de développement durable d'ADM est la structuration de la démarche développement durable d'ADM selon le référentiel international de l'agenda 2030 : « UN SDGs ».**

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, ADM a entamé la structuration de sa démarche en s'appuyant sur le référentiel international de l'Agenda 2030. Ce référentiel constitué de 17 ODD, constitue aujourd'hui un cadre universel pour relever les grands défis économiques, sociaux et environnementaux.

Le choix de ce référentiel est basé sur les critères ci-après :

- Reconnaissance internationale et utilisation du référentiel par les entreprises (72% des entreprises font référence aux ODD dans leur rapports – étude PwC) ;
- Pédagogie, communication et capacité à fédérer autour du référentiel international ;
- Disponibilité de la documentation et des indicateurs ;
- Disponibilité des données ;
- Facilité de déploiement pour ADM.

## ADM consolide ses engagements en faveur du développement durable en structurant sa démarche RSE sur la base du référentiel international de l'Agenda 2030 des Nations Unis.

ADM s'inscrit pleinement dans cette dynamique et a aligné ses engagements sur 12 des 17 ODD, en cohérence avec ses missions, ses valeurs et son ambition de contribuer activement à un développement durable et responsable du territoire.

<p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>ADM conçoit, déploie, exploite et maintient une infrastructure durable, de qualité, fiable, digitale, résiliente et conforme aux standards internationaux, tout en développant des projets empreints de nouvelles technologies et d'innovations.</p>	<p><b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p>L'éducation constitue une des priorités d'ADM, qui construit, réhabilite, équipe et parraine les écoles limitrophes du patrimoine autoroutier, et qui s'investit dans la formation continue de son écosystème.</p>	<p><b>15</b> VIE TERRESTRE</p> 	<p>ADM veille à gérer de façon durable les écosystèmes terrestres, notamment en les restaurant afin d'enrayer le processus de dégradation des terres, de préserver le patrimoine forestier et de renforcer les puits de carbone.</p>
<p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p>La sécurité représente un des piliers fondamentaux d'ADM, qui vise à réduire le nombre de blessés et de décès de l'autoroute, tout en limitant les conséquences des accidents (engorgements, retards, dégâts matériels, déversements...etc.)</p>	<p><b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>ADM a lancé son processus de décarbonation à travers le déploiement d'installations d'énergies renouvelables, de projets d'économie d'énergies et de mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques.</p>	<p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p>ADM s'engage pour l'inclusion sociale et économique et s'attache à réduire les inégalités, à travers le désenclavement des populations, la construction/Réhabilitation d'écoles rurales, la formation et l'emploi de populations locales...Etc.</p>
<p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>ADM s'efforce d'optimiser les ressources, mais également de prévenir, limiter et valoriser les déchets notamment, à travers la réutilisation, le recyclage et l'intégration de chaînes de valeur d'économie circulaire.</p>	<p><b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p>ADM s'emploie à réduire les consommations d'eau, s'assure du traitement des eaux usées, met en place des sanitaires, garantit le traitement de l'eau avant rejet dans la nature, et prévient la pollution lors d'incidents de déversement.</p>	<p><b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p>La performance nécessite l'implication de toutes les compétences. A ce titre, ADM s'engage dans la parité hommes femmes à tous les niveaux de direction et de décision, et contribue à l'autonomisation des femmes et des filles.</p>
<p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p>ADM s'emploie à promouvoir une croissance économique durable et soutenue, en veillant à offrir de bons cadres de travail, en accompagnant l'évolution de carrière et en soutenant le développement local et régional.</p>	<p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p>La réduction des émissions de gaz à effet de serre et le déploiement de mesures de résilience et d'adaptation sont pleinement intégrées dans les activités métiers d'ADM, en vue de lutter contre les changements climatiques.</p>	<p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> 	<p>ADM concentre ses efforts sur le partage de connaissances, en montant des partenariats réussis avec la coopération nord-sud, la coopération sud-sud, sur différents sujets: technologiques, économiques, sociaux et environnementaux.</p>

## RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

ADM s'intéresse de près aux secteurs de la recherche et de l'enseignement afin de mettre à la disposition des chercheurs des champs empiriques pertinents pour l'apprentissage pratique et la recherche innovante, de concrétiser la stratégie R&D et innovation d'ADM, de renforcer son label RSE et de hausser la qualité durable de l'infrastructure autoroutière et l'excellence du service client.

Cette démarche se matérialise par la participation d'ADM à plusieurs évènements à l'échelle nationale et internationale. En 2024, la société a réalisé :

- **Coopération internationale**

- Hanshin – ADM Exchange seminar : projet de coopération tripartite Japon – Maroc – Afrique ;
- Coopération tripartite Maroc-Japon-Afrique : Projet de développement des capacités des pays africains dans le secteur du transport ;
- Rencontre d'échange Maroco-Japon dans le secteur des autoroutes ;
- Visite de travail de la délégation sénégalaise au Maroc ;
- Visite des aménageurs de la baie de COCODY à Abidjan-Côte d'Ivoire.

- **Ateliers et Séminaires à l'échelle nationale et internationale**

- Séminaire International PIARC : ADM a participé au séminaire international organisé par PIARC et le Ministère d'Equipement et de l'Eau sous le thème « Concepts innovants d'exploitation routière pour une mobilité sûre et durable » du 11 au 13 Mai 2023 au niveau du CAC ;
- Atelier système de management de risques d'inondation et de l'érosion hydrique : Dans le cadre du projet DeveloPPP en partenariat avec GIZ, et IPRO, un workshop sur le risk mapping a été organisé le jeudi 09 novembre.

- **Echanges avec la profession**

- Visite Laboratoire Lafarge SCL : Une visite a été organisée le jeudi 09 mars au Laboratoire Smart Construction – Lafarge Holcim (SCL) qui constitue un appui à l'innovation pour Lafarge Holcim afin d'échanger autour des techniques de construction et découvrir les essais de durabilité, thermiques, mécaniques pour améliorer la performance de l'infrastructure ;
- Rencontre avec les experts de l'AMBPE sur la technologie du Béton.

- **Programme au profit des étudiants**

- On-Boarding des stagiaires de l'OFPPT : ADM organise l'opération d'On-Boarding pour accueillir les stagiaires de l'OFPPT en mode Formation Professionnelle Alternée (FPA) dans les filières : Maintenance, Infra & Sécurité.

- Visite technique au chantier d'élargissement de l'autoroute Casa-Berrechid au profit des étudiants ENIM ;
- Rencontre d'échange avec les étudiants IAV ;
- Visite des Centres de compétences de l'OFPPT (Génie électrique & BTP) d'ADM pour connaître les métiers d'ADM ;
- Rencontre technique sur l'auscultation de la chaussée au profit des étudiants de l'EHTP.

- **Atelier technique avec IMANOR :**

Au Technopark de Casablanca, ADM a co-organisé avec IMANOR, l'APC, l'AMBPE et l'AMBC un atelier technique de premier plan sous le thème "L'actualité de la Norme pour mieux prescrire les matériaux en ciment et en béton", l'événement a été une plateforme d'échange sur les normes qui façonnent les matériaux en béton et en ciment, ainsi que sur les bonnes pratiques pour garantir la durabilité des ouvrages.

### **03. CAPITAL HUMAIN ET GOUVERNANCE**

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc agit de façon éthique et responsable pour être un partenaire permanent du développement économique et social. Elle place la responsabilité sociale au cœur de sa stratégie et prête attention dans la conduite de ses activités à toutes les parties intéressées.

#### **Engagements d'ADM :**

Afin de renforcer davantage son action dans ce cadre et garantir son efficacité, la société prend les engagements suivants :

#### **1. Poursuivre et conforter la valorisation du capital humain :**

- Ancrer l'appropriation des valeurs partagées de l'ensemble du personnel d'ADM (éthique, esprit d'équipe, engagement et recherche permanente de la qualité) ;
- Développer le savoir, les compétences et l'employabilité de ses ressources humaines ;
- Renforcer et améliorer en continu les actions sociales destinées au personnel de la société ;
- Déployer un système de management de la santé et de la sécurité au travail ;
- Veiller au respect des droits et des libertés dont jouit le personnel d'ADM (création et affiliation aux associations, droit syndical, législation du travail, engagements sociaux...);
- Animer en continu un dialogue social constructif et serein, facteur de développement harmonieux dans l'entreprise ;
- Promouvoir l'égalité des chances, l'interdiction de toute forme de discrimination et la transparence dans le traitement des personnes et améliorer les actions en faveur des catégories vulnérables ;
- Interdire le travail infantile dans la société et chez ses fournisseurs et ses prestataires de service ;
- Prévenir les harcèlements, les traitements discriminatoires, cruels, inhumains ou dégradants à l'égard des collaborateurs directs et indirects et à l'égard ou de la part des usagers.

**2. Ancrer les règles d'éthique et de transparence dans la réalisation des activités :**

- Veiller au strict respect de la législation dans tous les domaines ;
- Maintenir l'efficacité du dispositif de contrôle interne pour prévenir toute pratique illicite (fraude, corruption, atteinte à la saine concurrence...);
- Respecter scrupuleusement tous les engagements pris par la société (statut du personnel, contrats avec les tiers, conventions, offres de services...);
- Mener des actions de sensibilisation pour renforcer l'ancrage des règles d'éthique et de transparence.

**3. Agir pour l'amélioration continue de la satisfaction de nos clients :**

- Maintenir et améliorer en continu son système d'écoute permanente des clients ;
- Veiller en permanence au respect des engagements vis-à-vis de ses clients ;
- Donner suite à toute saisie d'ADM par ses clients, en veillant à l'examen précis de leurs demandes ;
- Poursuivre le déploiement du programme de développement des services offerts aux clients, en procédant périodiquement à sa revue pour son enrichissement.

**4. Conforter nos actions pour la protection de l'environnement :**

- Veiller à l'application des recommandations des études d'impact sur l'environnement qu'elle réalise ;
- Enrichir en continu les autres actions engagées par elle dans le domaine environnemental ;
- Définir et mettre en œuvre des standards environnementaux applicables à ses activités ;
- Poursuivre son programme d'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie ;
- Favoriser le recyclage, la récupération et l'utilisation des produits écologiques.

**5. Développer notre ouverture sur la société civile :**

- Renforcer la contribution au développement local du périmètre influencé par les tronçons autoroutiers ;
- Développer les actions d'ADM destinées à différents acteurs de la société civile (partenariats avec les établissements de formation, actions de recherches, actions de sensibilisation, sponsoring...) ;
- Asseoir des partenariats durables et effectifs avec les organes partenaires d'ADM ;
- Poursuivre les rencontres techniques organisées par ADM et destinées aux acteurs de la profession ;
- Poursuivre la sensibilisation des usagers et des riverains aux enjeux environnementaux et sociétaux.

**6. Contribuer à la promotion de la responsabilité sociétale auprès des partenaires :**

- Poursuivre la mise en relief de l'obligation de respect de la réglementation du travail dans les contrats d'achat passés par ADM ;
- Communiquer sur l'engagement d'ADM en matière de développement durable et de responsabilité sociétale auprès des fournisseurs ;
- Définir et déployer un plan d'action pour contribuer à promouvoir en externe la responsabilité sociétale.

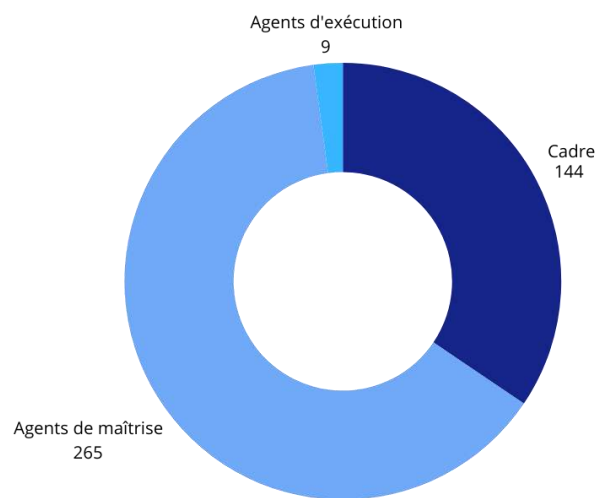
**Capital Humain d’ADM :**

- **Principaux KPIs**

L’effectif d’ADM au 31/12/2024 est de **418 salariés permanents**, par rapport à **421** au 31/12/2023.

La répartition de cet effectif par catégories se présente comme suit :

**CATEGORIES DES SALARIES**

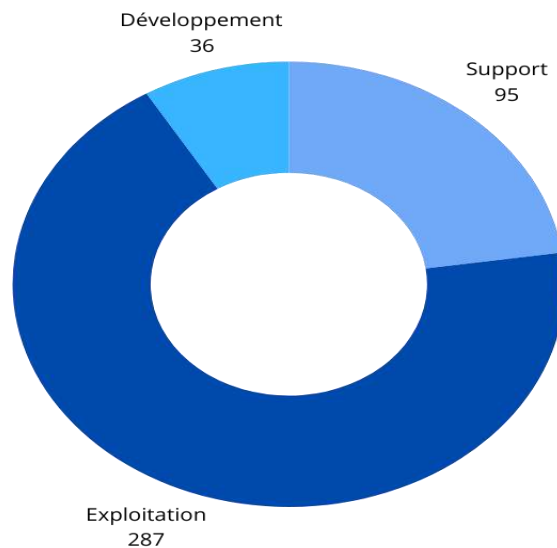


Les faits marquants de l’année 2024 :

- **14 recrutements ont été effectués** dont 11 Cadres et 3 Agents de maîtrise ;
- **17 départs ont été enregistrés** parmi les salariés permanents dont 10 départs à la retraite, 4 démissions et 3 départs volontaires ;
- **27 promotions internes ont été opérées** durant l’année 2024 dont 17 Cadres et 10 Agents de maîtrise. Par genre, la répartition est la suivante : 20 collaborateurs hommes et 7 collaboratrices femmes ;

La répartition de l'effectif ADM par affectation se présente comme suit :

**EFFECTIF PAR METIER**



- **Formation 2024**

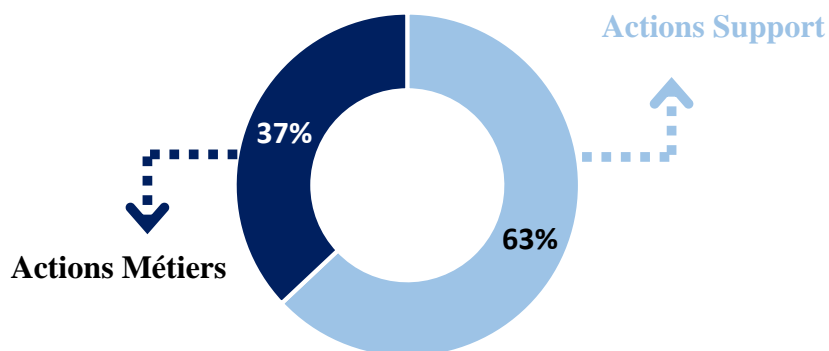
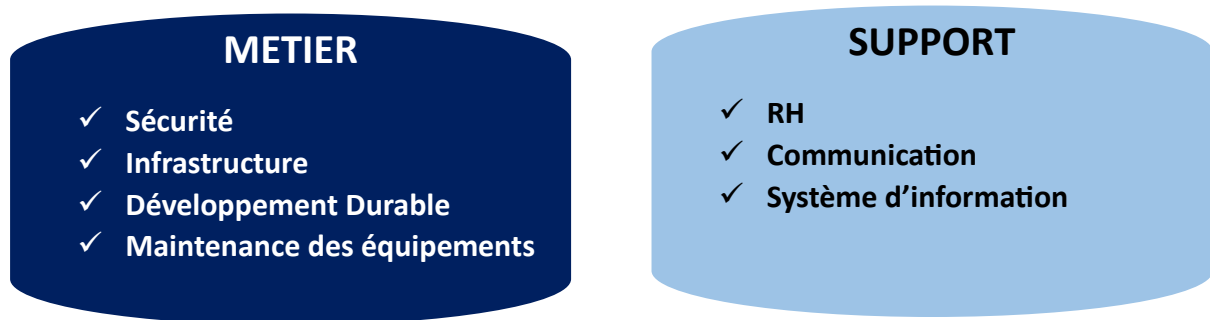
**Bilan des actions de formation en 2024 :**

Nombre d'actions	Nombre total des participants	Nombre de jours
33	494	52

**Répartition des actions de formation :**

ADM a orienté 37% de ses actions de formations vers les métiers, afin de renforcer les compétences techniques, tout en maintenant 63% d'actions de formation en support pour un développement global de ses compétences.

Les actions de formation menées par ADM en 2024 témoignent de son engagement pour un développement des compétences aligné sur ses priorités opérationnelles et stratégiques.



- **Coopération sud-sud**

Dans le cadre de son partage d'expertise, ADM a organisé en 2024 :

- Formation au profit de 6 responsables du Fonds de l'Entretien Routier (FER) du Niger dans le cadre d'un voyage d'étude de 5 jours ;
- Formation d'une délégation kenyane de 8 participants sur 4 jours.

- **Insertion professionnelle des stagiaires ANAPEC**

ADM Académie a mené un projet phare d'insertion professionnelle en partenariat avec l'ANAPEC durant 2024, visant à recruter et former des techniciens qualifiés pour renforcer les équipes de sécurité, de maintenance et de péage. Cette initiative a suscité un fort engouement avec plus de **1 000 candidatures reçues**, aboutissant à **108 entretiens** et la sélection de **72 candidats**. En décembre 2024, **39 techniciens** ont déjà intégré leur poste sur différents sites au niveau des régions, témoignant de la réussite de ce programme.

**Gouvernance :**

(Se reporter aux parties 1 et 9 du rapport de gestion ci-dessus).



09

**COMMENTAIRE DES  
DIRIGEANTS**

## COMMENTAIRE DU MANAGEMENT

### Performance financière :

- ✓ Le chiffre d'affaires social s'est élevé à 4 037 millions de MAD en 2024, en progression de 8 % par rapport à l'exercice précédent.
- ✓ Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 5 605 millions de MAD en 2024, contre 4 731 millions de MAD en 2023, enregistrant une hausse de 18 %, portée par une progression significative (+56 %) des revenus issus de la construction des infrastructures en concession.
- ✓ La dette sociale s'est réduite de 4 %, pour s'établir à 37 982 millions de MAD à fin décembre 2024.
- ✓ L'investissement net atteint 70 653 millions de MAD, en hausse de 1,8 % par rapport à l'année précédente.
- ✓ Le résultat net social ressort à 678 millions de MAD, tandis que le résultat net consolidé (en normes IFRS) atteint 730 millions de MAD.

### Activité de la société 2024 :

En 2024, la société a mené plusieurs actions, tant sur le plan des infrastructures que des services aux usagers.

- ✓ Lancement des travaux de transformation des nœuds de Sidi Maarouf et de Ain Harrouda;
- ✓ Mise en service des triplements de l'autoroute de contournement de Casablanca et de Casablanca-Berrechid.
- ✓ Organisation de l'opération #Twehechnakom à l'adresse des Marocains du Monde;
- ✓ Lancement de la vente et de la recharge du Pass Jawaz au niveau boutiques des aires de service du réseau autoroutier;
- ✓ Organisation de l'opération Iftar au profit des chauffeurs poids lourds;

# الطرق السيارة بالمغرب

## Autoroutes du Maroc

### RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

[www.adm.co.ma](http://www.adm.co.ma)

